

COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1882

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Avril 1883.



GENÈVE
IMPRIMERIE JULES CAREY, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 3
—
1883

COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1882

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Avril 1883.



GENÈVE
IMPRIMERIE JULES CAREY, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 3

—
1883



COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1882

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849, sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de la gestion des deux administrations qui ont été en fonctions pendant l'année 1882.

Nous examinerons les différents services, suivant l'ordre du budget, en y intercalant les réflexions d'intérêt général qui trouvaient précédemment place dans un rapport complémentaire.

CHAPITRE I^{er}

FINANCES

Les <i>dépenses</i> étaient évaluées, au budget de 1882, à	Fr. 2,507,692 85
Les <i>crédits</i> votés pendant le courant de l'année, comme devant être portés au <i>compte de l'exercice</i> , s'élèvent à	» 470,000 65
Ensemble.	<u>Fr. 2,977,693 50</u>

Selon le tableau détaillé, n° 1, les dépenses se sont élevées à	Fr. 3,005,303 97
Ce qui constitue un excédant de	» 27,610 47
	<u>Fr. 2,977,693 50</u>

Les <i>recettes</i> évaluées à	Fr. 1,742,373 —
n'ont produit que	» 1,701,864 10
Soit en moins	<u>Fr. 40,508 90</u>

Ainsi les dépenses étant de	Fr. 3,005,303 97
et les recettes de.	» 1,701,864 10
le déficit de 1882 est de	<u>Fr. 1,303,439 87</u>

à porter au compte de Résultats généraux.

Le déficit prévu au budget était de	Fr. 765,319 85
Si l'on y ajoute les crédits votés au cours de l'Exercice, soit.	» 470,000 65
nous avons ainsi un total de	<u>Fr. 1,235,320 50</u>

Le déficit réel dépasse donc de Fr. 68,119 37 les prévisions du budget.

Il a été voté, en outre, pendant l'année, divers crédits auxquels il devait être pourvu au moyen de rescriptions.

En voici la récapitulation :

Le 27 janvier 1882,

Acquisition de l'immeuble Nordmann, rue de la Croix-d'Or, destiné au prolongement ultérieur de la rue Céard Fr. 133,500 —

Le 24 octobre 1882,

Pour paiement à la Société pour l'utilisation des eaux du Rhône » 35,000 —

Le 15 décembre 1882,

Acquisition d'immeubles situés rue du Pont-des-Frises. » 158,000 —

Total. Fr. 326,500 —

à porter directement au compte de Résultats généraux.

D'autre part, l'arrêté du Conseil municipal du 23 août 1882 énumérait une série d'articles restés en débit et pour lesquels une demande de rescriptions devait être présentée au Grand Conseil. Cet arrêté portait à 4,033,950 fr. 11 le total des rescriptions émises ou à émettre.

L'arrêté subséquent du 27 octobre 1882, sanctionné par la loi du 4 novembre 1882, qui a autorisé la Ville à contracter un emprunt de 4 millions, destiné à consolider sa dette flottante jusqu'à concurrence de 3,820,000 francs, a réduit à fr. 213,950 11 le chiffre des rescriptions autorisées au 31 décembre 1882. — Le surplus s'éteint graduellement par le remboursement des rescriptions en cours.

Postérieurement au vote de l'emprunt, le Conseil Municipal a ratifié, comme nous l'avons rappelé plus haut, l'acquisition d'immeubles, rue du Pont-des-Frises et rue de Coutance, pour le prix total de 158,000 fr., au paiement duquel il devait être également pourvu par l'émission de rescriptions.

Le mouvement des rescriptions, en 1882, a été le suivant :

Au 1 ^{er} janvier, le total des rescriptions en cours	
était de	Fr. 1,800,000 —
Il en a été créé pendant l'année pour	» 8,067,040 —
Ensemble	Fr. 9,867,040 —
Il en a été remboursé pour une somme de	» 6,624,500 —
Il en restait donc en circulation, au 31 décembre, pour	Fr. 3,242,540 —
Les intérêts sur ces rescriptions, qui étaient prévus au budget au chiffre de	
	Fr. 128,000 —
se sont élevés en fait à	» 120,935 70
laissant ainsi un boni de	Fr. 7,064 30
Enfin le solde non amorti de l'emprunt de 1878	
était au 1 ^{er} janvier 1882 de	Fr. 2,929,000 —
Il a été remboursé 32 obligations	» 32,000 —
L'emprunt est donc réduit au montant de	Fr. 2,897,000 —

SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE DES FINANCES.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget nos 1 à 6.		P, Q, R, S, X, Y, Z.	
Voté	Fr. 297,000 —	Voté	Fr. 320,538 —
Dépensé	» 290,588 10	Reçu	» 314,799 65
Dép. en moins.	Fr. 6,411 90	Reçu en moins	Fr. 5,738 35

Les dépenses sont en diminution, la somme votée pour intérêts des rescriptions n'a pas été atteinte; par contre, d'autres postes sont légèrement dépassés.

Aux recettes : — Fr. 21,000, lettres Q, R, S. — *part de la Ville sur quelques impôts cantonaux*, il a été impossible d'en indiquer le produit exact, pour 1882, les comptes de l'Etat n'étant pas arrêtés au moment où ceux de la Ville ont dû être clôturés; depuis lors, la part du produit de la taxe des étrangers nous a été versée, mais en sensible diminution sur les prévisions, soit fr. 10,924 50 au lieu de fr. 14,000.

TAXE MUNICIPALE.

Nous croyons devoir placer dans ce chapitre, où ils rentrent naturellement, les détails relatifs à la taxe municipale, laquelle n'a pas de division correspondante au budget des dépenses.

Emission et expédition des Rôles.

Les Rôles des contribuables soumis à notre impôt municipal ont été arrêtés aux chiffres suivants :

Rentiers et propriétaires	Fr.	57.622	—
Expédié au Département des Contributions publiques le 2 janvier 1882.			
Supplément au dit.	»	3.438	—
Hôtels, Restaurants, Cafés, Brasseries, Estaminets, Pensions, Logis, etc.	»	50.750	50
Expédié au Département des Contributions publiques le 25 janvier 1882.			
Suppléments au dit.	»	5.465	85
Industriels N° 1	»	89.776	50
Expédié au Département des Contributions publiques le 31 mars 1882.			
dit: N° 2	»	133.892	50
Expédié au Département des Contributions publiques le 27 mai 1882			
Supplément aux dits.	»	11.305	—
Total	Fr.	352.250	35
Somme à laquelle il faut ajouter le <i>Reliquat</i> de l'exercice 1881	Fr.	36.121	20
Total des sommes à recouvrer	Fr.	388.371	55

Les Rôles de l'exercice contiennent 6.494 cotes qui se répartissent comme suit :

Rentiers et propriétaires.

	Cotes	Total
1 ^{re} Catégorie	122	} 4.025
2 ^{me} »	461	
3 ^{me} «	442	
<i>A reporter</i>		4.025

Report 1.025

*Hôtels, restaurants, cafés, brasseries, estaminets,
pensions, etc.*

	Cotes	Total
1 ^{re} Catégorie	31	} 740
2 ^{me} »	32	
3 ^{me} »	278	
4 ^{me} »	217	
5 ^{me} »	55	
6 ^{me} »	2	
7 ^{me} »	2	
8 ^{me} »	44	
9 ^{me} »	79	

Industriels et commerçants.

1 ^{re} Catégorie	182	} 4.046
2 ^{me} »	401	
3 ^{me} »	435	
4 ^{me} »	216	
5 ^{me} »	520	
6 ^{me} »	376	
7 ^{me} »	669	
8 ^{me} »	313	
9 ^{me} »	934	

Fonctionnaires, employés, commis. etc.

10 ^{me} Catégorie.	683	683
Total		<u>6.494</u>

Perception.

Les Recettes n'ont pas atteint la somme portée au budget.
 La différence en moins est de Fr. 5.738 35
 mais comme d'autre part la moyenne du rende-
 ment annuel de la taxe de 1871 à 1881 est de . Fr. 226.000 —
 il était difficile d'atteindre le chiffre prévu, soit. . Fr. 239.000 —

Cependant le déficit serait moins fort si la perception n'avait pas été ralentie par la maladie et le décès du percepteur.

Qu'il nous soit permis à cette occasion, de donner un dernier témoignage d'estime à *M. François CUSIN*, qui remplissait les fonctions de percepteur de la taxe municipale depuis plus de vingt ans. Pendant cette longue carrière nous avons pu apprécier ses nombreuses qualités et surtout sa grande loyauté.

Dégrèvements.

Il a été accordé en 1882, 1.038 dégrèvements se
montant ensemble à Fr. 41.441 55
soit 884 dégrèvements et Fr. 34.650 —
de moins qu'en 1881.

Le chiffre tout à fait inusité des dégrèvements de 1881 a été la conséquence du travail d'épuration des rôles opéré pendant cet exercice par le bureau de la taxe.

Reliquat.

Le reliquat à fin 1882 est de Fr. 33.569 10
soit le 8, 6 % des sommes à recouvrer; cette proportion est encore trop forte, et le Conseil Administratif continuera à chercher le moyen de la réduire à 5 %. Constatons cependant que malgré les conditions plutôt défavorables de la perception, il n'a pas augmenté. Celui à fin 1881 était de Fr. 36.000 —



CHAPITRE II

ADMINISTRATION

Budget nos 7 à 13.

Voté	Fr. 70,650 —
Dépensé.	» 76,855 07
Dépensé en plus	<u>Fr. 6,205 07</u>

Cet excédant résulte principalement des augmentations suivantes :

- 1,300 fr. sur frais d'impression du *Mémorial* du Conseil Municipal.
- 1,800 fr. sur frais d'études et dessinateurs.
- 650 fr. sur gratifications et imprévu.
- 1,800 fr. sur contentieux.

I

Rapports avec le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris trois arrêtés sur la proposition individuelle de conseillers et sur celle d'une commission.

Ce sont les suivants :

Avril 4. — Arrêté chargeant le Conseil Administratif d'exposer au Conseil d'Etat la situation financière de la Ville et de lui demander les moyens d'y faire face.

Avril 28. — Arrêté chargeant le Conseil Administratif de publier les comptes de la succession Brunswick.

Mai 6. — Arrêté approuvant l'administration du Conseil Administratif pour l'année 1881.

Le Conseil Municipal a pris vingt-neuf arrêtés sur la proposition du Conseil Administratif.

En voici l'énumération :

Janvier 10. — Echange de terrain avec M. Camoletti, rue de Rive et rue d'Italie.

Janvier 17. — Ouverture d'un crédit de 70,000 fr. pour la construction de bâtiments de gymnastique.

Janvier 17. — Ouverture d'un crédit de 3,000 fr. pour l'érection du buste de James Fazy.

Janvier 20. — Ouverture d'un crédit de 120,000 fr. pour la construction d'un bâtiment comprenant un magasin de décors et des bureaux et ateliers pour la Machine hydraulique.

Janvier 27. — Acquisition de la maison Nordmann, rue de la Croix-d'Or.

Février 3. — Acceptation d'un tableau donné par M^{me} Butini-de la Rive.

Février 3. — Achat de terrains pour le cimetière de St-Georges.

Février 21. — Ouverture d'un crédit de 3,000 fr. pour l'atelier de mécanique de l'Ecole d'horlogerie.

Février 21. — Echange de terrain avec M. Cyprien Poncet, à la rue Rossi.

Février 24. — Vente d'un terrain à M. Roux-Ruffly, à la rue Rossi.

Mars 3. — Ratification de conventions passées 1^o avec M. S. Dupuis et 2^o avec M. Charles Magnin pour l'alignement de la rue des Voirons.

Mars 3. — Maintien de l'Octroi jusqu'en 1890.

Mars 10. — Abandon à M^{me} Creuzet, née Jandon, d'un droit de mitoyenneté rue Toutes-Ames.

Mars 14. — Acceptation d'un legs fait par M^{me} Streckeisen-Moultoù à la Bibliothèque publique.

Mars 28. — Approbation du tableau des électeurs de la Commune de Genève.

Mars 31. — Arrêté sur les dépenses et les recettes de la Ville de Genève pour 1882.

Mai 6. — Arrêté sur le règlement de l'exercice de 1881.

Juin 20. — Ouverture d'un crédit de 7,000 fr. pour études préliminaires relatives à l'utilisation des forces hydrauliques du Rhône.

Août 23. — Arrêté pour demander au Grand Conseil l'autorisation d'émettre des rescriptions.

Septembre 5. — Arrêté pour demander au Grand Conseil la concession de la force motrice du Rhône.

Octobre 17. — Acceptation du don de la bibliothèque de M. Plantamour.

Octobre 24. — Allocation d'une somme de 35,000 fr. à la société pour l'utilisation des eaux du Rhône.

Octobre 24. — Ouverture d'un crédit de 44,000 fr. pour l'établissement d'une glacière à l'Abattoir.

Octobre 24. — Votation d'un emprunt de quatre millions de francs.

Novembre 28. — Ouverture d'un crédit de 4,000 fr. pour l'achèvement du monument de James Fazy.

Décembre 1^{er}. — Projet de révision de la Taxe municipale.

Décembre 15. — Acquisition des immeubles Galland et Trembley, et Fol, rue du Pont-des-Frises, 2 et 4, et rue de Coutance, 1 et 3.

Décembre 15. — Arrêté décidant qu'il n'y a pas lieu d'affecter au tracé d'aval de la route d'Onex la subvention de fr. 150,000 votée le 14 septembre 1880 en faveur du tracé dit d'amont.

Le Conseil Municipal a procédé à deux élections.

Juin 16. — Election de cinquante délégués devant faire partie de la Commission électorale.

Novembre 3. — Election de cinq membres de la Commission de surveillance de la Caisse hypothécaire.

Toutes celles de ces délibérations qui, aux termes de l'art. 16 de la loi du 5 février 1849, étaient subordonnées à l'approbation du Conseil d'Etat, ont été ratifiées par lui.

Enfin le Conseil Municipal a pris cinq délibérations sur des demandes de naturalisations que lui avait transmises le Conseil d'Etat. En voici le résultat :

Candidats admis.	86
» refusés.	14
» ajournés.	5
Ensemble	<u>105</u> requêtes.

II

Rapports avec le Conseil d'Etat.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE.

Par son arrêté du 20 février 1882, le Conseil Municipal avait chargé le Conseil Administratif de s'adresser au Conseil d'Etat pour lui exposer la situation financière si difficile dans laquelle se trouve la Ville de Genève, situation que viendrait encore aggraver considérablement l'application en 1890 de l'art. 32 de la Constitution fédérale supprimant l'octroi; le Conseil Administratif était invité à rechercher avec l'autorité cantonale les moyens de porter remède à cet état de choses.

En exécution de cet arrêté et pour remplir le mandat que lui avait confié le Conseil Municipal, le Conseil Administratif pria le Conseil d'Etat de vouloir bien déléguer deux de ses membres afin d'étudier la question avec les représentants de la Ville. Le Conseil d'Etat désigna à cet effet MM. les conseillers Patru et Viollier-Rey, le Conseil Administratif MM. Tognetti et Maunoir, — puis, ensuite du renouvellement de l'Administration municipale, le nouveau Conseil a chargé MM. Empeyta et Rutishauser de suivre à ces négociations.

Dans les conférences qui ont eu lieu et dans les lettres échangées, les délégués du Conseil Administratif ont mis sous les yeux de MM. les conseillers d'Etat tous les détails de notre situation financière telle qu'elle résulte de l'examen approfondi qu'en a fait à plusieurs reprises le Conseil Municipal; ils en ont fait ressortir toutes les difficultés; ils ont insisté sur les charges que la Ville supporte par le fait des prestations auxquelles elle est tenue vis-à-vis de l'Etat; enfin ils ont indiqué les ressources au moyen desquelles le Conseil Administratif juge possible de rétablir d'une manière normale notre équilibre budgétaire.

Tout en reconnaissant l'urgence de mettre ordre à cette situation et tout en se montrant très désireux de nous en faciliter les moyens, le Conseil d'Etat objecte à nos demandes qu'il ne peut accorder à la Ville l'allègement de ses charges ou des augmentations de ressources sans que ce soit au détriment des finances cantonales, lesquelles ne

ne sont point assez prospères pour qu'il puisse leur imposer ce sacrifice.

Cette opposition d'intérêts ne nous a pas encore permis d'arriver à une entente, et elle en rend les conditions difficiles. Nous ne désespérons pas néanmoins de nous mettre d'accord avec l'Etat sur les bases d'un arrangement par lequel la Ville pourrait suffire à ses besoins sans grever d'une manière sensible les revenus cantonaux.

CONTRIBUTIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.

Le Département des Contributions publiques avait adressé au Conseil Administratif un bordereau de taxe foncière pour les bureaux d'octroi. Comme ces bureaux sont des bâtiments d'administration, uniquement affectés à un service public et dont la Ville ne tire aucun revenu, comme ils n'avaient d'ailleurs jamais été soumis auparavant à l'impôt foncier, le Conseil Administratif avait réclamé contre cette taxation, et sur le refus du Département de faire droit à sa requête, il avait porté son recours devant le Conseil d'Etat. Mais ce corps a passé outre et maintenu la taxation comme fondée.

Dès lors, le Département des Contributions nous a encore demandé de lui déclarer la valeur vénale approximative des deux machines hydrauliques afin de les taxer. Ici encore, nous avons estimé que la prétention du Département ne se justifiait pas, et nous n'avons pas cru pouvoir faire la déclaration demandée. Mais le Département nous a taxés d'office.

ÉGOUTS DE L'AGGLOMÉRATION GENEVOISE.

La Commission chargée d'étudier la question d'utilisation des forces motrices du Rhône a estimé que simultanément avec cette étude, il convenait de s'occuper de celle du régime des égouts de l'agglomération genevoise, question qui a un rapport étroit avec la précédente. Le Conseil Administratif a partagé cette manière de voir, et comme l'Etat et les communes suburbaines ont, aussi bien que la Ville, des intérêts engagés dans cette question, il s'est adressé au Conseil d'Etat pour lui proposer la formation d'une commission mixte, composée de délégués de l'autorité cantonale, du Conseil Administratif et des Conseils municipaux des trois communes intéressées, afin de suivre à l'étude projetée.

Cette proposition ayant été agréée, la Commission a été composée de

MM. Hérédier. . . .	}	Conseillers d'Etat.
Gavard		
D ^r Vincent. . . .	}	D ^r du Bureau de salubrité, Ingénieur cantonal.
Wurth		
Pictet	}	Conseillers administratifs.
Turrettini		
Merle d'Aubigné .	}	D ^r du service des eaux, Ingénieur municipal.
Odier		
Berlie	}	Délégués du Petit-Saconnex.
D ^r Pasteur. . . .		
Bezuchet	}	Délégués de Plainpalais.
Collon		
G. Muller	}	Délégués des Eaux-Vives.
John-U. Rehous. (

Cette commission s'est constituée en nommant pour son président M. Turrettini et pour son secrétaire M. Odier. Il a été convenu que les représentants des communes suburbaines se réuniraient en sous-commissions pour résoudre les difficultés locales, et le Conseil Administratif a été chargé de faire procéder à une étude préliminaire.

MM. les délégués du Conseil d'Etat ont d'ailleurs reconnu que l'entreprise projetée a un caractère d'utilité publique, que sa solution intéresse l'Etat et qu'il aurait par conséquent à y participer financièrement.

Le Conseil Administratif a étudié l'avant-projet dont la préparation lui avait été confiée. Ce projet est maintenant soumis à M. Durand-Claye, ingénieur de la Ville de Paris, que le Conseil a tenu à consulter sur la question dont il s'agit.

BAINS SUR LE RHÔNE.

La loi du 27 février 1882 avait accordé à MM. Schröder et Schott une concession pour un établissement de bains en aval de la Halle de l'Île. Puis, postérieurement, ces Messieurs avaient demandé l'autorisation de changer l'emplacement des bains projetés et de les installer dans les bras droit du Rhône, entre le pont de l'Île et la passerelle du marché.

Indépendamment des inconvénients que présentait ce nouvel emplacement, le projet d'utilisation des forces du Rhône en rendait l'adoption impossible. Toutefois le Conseil Administratif aurait vivement regretté que l'opposition de la Ville entraînant l'abandon d'une entreprise qui présentait un véritable caractère d'utilité publique et dont la réalisation était depuis longtemps désirée. Aussi, voulant en ce qui le concernait faciliter autant que possible l'exécution du projet dont MM. Schröder et Schott avaient pris l'initiative, le Conseil s'occupait-il de rechercher un emplacement qui pût convenir pour leur établissement et qui fût en même temps de nature à ne susciter aucune objection de la part de la Ville. Dans une conférence qui eut lieu avec les intéressés et à laquelle prit part M. le Conseiller d'Etat Gavard, il fut reconnu que la partie du fleuve située en aval du pont de la Coulouvrenière, sous la promenade de St-Jean, satisfait parfaitement aux conditions requises. C'est cet emplacement qui a été en définitive concédé à MM. Schröder et Schott.

Il y a lieu de se féliciter de cette solution, qui assure d'une manière très satisfaisante le remplacement de l'établissement de bains que la Ville possède à la Coulouvrenière et dont l'exécution du projet d'utilisation des forces du Rhône entraînera la suppression.

AUTORISATIONS DE CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET DE RECONSTRUCTIONS DANS LA VILLE DE GENÈVE.

Le Conseil Administratif a été appelé, aux termes de la loi du 19 octobre 1878, à donner au Département des Travaux Publics son préavis sur 18 requêtes pour constructions de bâtiments dans la commune de Genève.

III

Utilisation des forces motrices du Rhône.

Au printemps de 1882, dès notre arrivée aux affaires, l'étude des forces motrices du Rhône et la possibilité pour la Ville d'utiliser elle-même ces forces pour la création d'un grand établissement de force motrice, attira toute notre attention.

Le précédent Conseil Municipal avait, à la dernière heure, obtenu du Grand Conseil, qu'il ajournât le troisième débat du projet de loi, accordant, pour soixante-quinze ans à la Compagnie Henneberg, la concession des forces du Rhône. Le Grand Conseil avait voulu, par ce délai, permettre à la population d'exprimer son opinion sur cette importante question, et, dans le cas où le verdict populaire serait favorable à cette solution, donner le temps, à la nouvelle administration municipale, de préparer sa demande de concession.

La réponse fut catégorique, et en nous envoyant siéger au Conseil Administratif, l'opinion publique se prononça énergiquement pour la revendication des droits de la Ville, car elle savait que nous étions tous décidés à étudier sérieusement l'entreprise projetée et à chercher la meilleure solution pour conserver et assurer à la Ville les avantages qu'une affaire de ce genre, sagement conduite, peut lui procurer.

Le délai qui nous était accordé était bien court, car il se terminait fin Août.

Dans un espace de trois mois, il fallait faire une étude complète et examiner la possibilité de présenter un projet offrant une force aussi grande que celle annoncée par la Compagnie demanderesse, ne présentant pas les inconvénients de ce dernier projet au point de vue de la retenue des eaux, pouvant s'exécuter par étapes successives et ne nécessitant pas, dès l'origine, une mise de fonds aussi considérable.

La tâche était difficile, nous pouvons le dire; il fallait une étude faite par un ingénieur compétent et jouissant d'une notoriété suffisante. La Ville de Genève s'était adressée à M. l'ingénieur Legler, homme fort versé dans les questions hydrauliques et qui, comme expert du canton de Vaud, connaissait le régime du Rhône mieux que qui que ce fût; le canton de Vaud n'éleva aucune objection contre ce choix; il autorisa son expert à nous servir de conseil; ce point était très important pour nous, car il y avait toute probabilité que ce que M. Legler jugerait n'être pas nuisible à nos voisins ne serait plus discuté par eux, et nous devions dans tout ceci avoir présent à l'esprit que l'Etat de Genève était en procès au sujet de l'écoulement du lac.

M. Legler se mit activement à l'œuvre.

De notre côté, nous commençâmes à réunir les renseignements nécessaires en faisant lever des profils dans le Rhône, du lac à la Jonction, pour évaluer les dragages, et en préparant les plans.

A la fin d'Août, l'avant-projet était prêt; la Commission nommée par le Conseil Administratif et qui comprenait deux conseillers d'Etat, plusieurs anciens membres du Conseil Administratif et des ingénieurs, pouvait lui présenter son rapport et celui-ci solliciter du Conseil Municipal le mandat de demander à l'Etat la concession des forces motrices du Rhône, du Lac jusqu'aux moulins de Vernier.

La demande fut accordée en troisième débat à l'unanimité des membres du Grand Conseil.

Telle est l'origine de la loi accordant à la Ville pour quatre-vingt-dix-neuf ans la concession des forces motrices du Rhône; elle a été votée le 30 septembre et promulguée le 3 novembre 1882.

A la suite de ce vote, des études plus complètes ont été reprises; de nombreuses réunions ont eu lieu entre les membres de la sous-commission technique, qui était ainsi composée :

- MM. ^{*}TURRETTINI, conseiller administratif, Président.
- MERLE D'AUBIGNÉ, directeur du service des Eaux, Secrétaire.
- A. ACHARD, ingénieur, Rapporteur.
- ODIER, ingénieur de la Ville.
- REHFOUS, ingénieur.
- CAMOLETTI, architecte.
- GENTET, avocat.

Après une discussion approfondie, la Commission est tombée d'accord sur les bases d'un projet qui a été adopté en principe par le Conseil Administratif.

A la suite de cette décision, un concours a été ouvert entre les principaux constructeurs suisses et étrangers pour la construction des turbines, vannages et transmissions; ce concours, qui sera terminé en mai, permettra à la Commission d'adopter des plans définitifs et de préparer des devis exacts à la suite desquels une demande de crédit sera soumise au Conseil Municipal.

Si tout marche à souhait, il est permis d'espérer que l'exécution du projet sera votée dans le courant de l'été et que l'on pourra peut-être commencer les travaux de dragage dès l'hiver prochain;

l'année suivante on les continuerait, l'on commencerait les fondations du bâtiment des turbines, et dans trois ou quatre ans nous pourrions disposer à Genève de quelques milliers de chevaux de force à bon marché, qui permettraient de développer notre Service des eaux, de supprimer l'emploi du charbon, de commencer l'application de l'éclairage électrique et peut-être aussi de la transmission de la force par l'électricité.

Le projet élaboré par M. Legler, de concert avec la sous-commission technique, est basé sur les mêmes considérations que son projet présenté en 1875 au canton de Vaud. Il en diffère en ce que, au lieu de se limiter à 300 chevaux, il prévoit la possibilité d'en utiliser 6000 et même 7000 en usant des retenues.

En voici les points principaux :

Le bras droit sera réservé uniquement à l'écoulement du lac ; à cet effet, il sera débarrassé de toutes obstructions, digues, roues et dragué à une profondeur qui sera de 5 mètres 50 centimètres au dessous du repère de la Pierre du Niton, à la hauteur de la Machine Hydraulique. Le barrage du bras droit sera remplacé par un barrage perfectionné à hausses mobiles, à vannettes ou à aiguilles, dont le seuil sera à 4 mètres 50 centimètres sous P. N., soit 1 mètre 15 centimètres plus bas qu'aujourd'hui ; les moteurs, roues et turbines de la machine actuelle seront démontés, et l'on pourra donner issue aux eaux du lac par leurs différents coursiers ; enfin la digue qui sépare l'île de la Machine sera remplacée par un vannage.

Le bras droit, ou canal d'été, sera fermé en hiver, ouvert en été, et le barrage devra être réglé de manière que le niveau du Lac se maintienne entre les cotes 1 mètre 20 centimètres et 1 mètre 80 centimètres au limnimètre. Rappelons en passant que la cote de 1879 a atteint 2 mètres 58 centimètres et dépassé 3 mètres en 1816 et 1817.

Tous ces travaux ne seront exécutés qu'autant qu'un compromis mettant fin au procès aura été signé entre les cantons de Vaud et de Genève et qu'une subvention équitable aura été acquise à la Ville de la part du canton de Vaud et de la Confédération.

Nous passons maintenant au bras gauche ou canal industriel ; là tous les travaux que nous allons décrire pourront être faits sans qu'il y ait accord avec Vaud ; ils amélioreront la situation sans résoudre complètement la question du niveau, tandis qu'avec l'état actuel nous jouirions d'une plus grande chute, grâce à un niveau du

lac plus élevé, une fois le compromis signé avec Vaud, nous serons obligés de tenir autant que possible le niveau du lac dans les limites indiquées, et par conséquent nous perdrons sur la chute une hauteur d'environ 0 m. 60, ce qui justifie notre demande de subvention.

Voici maintenant les grandes lignes du projet :

Suppression du barrage Rive Gauche entre la Machine et la Petite Fusterie, dragage à partir de la cote initiale 4 mètres 90 centimètres sous P. N. avec une pente de 1 ‰ jusqu'au bout de la Halle, ce qui correspond pour le niveau des eaux de cet hiver à un dragage de 2 mètres sous le niveau de l'eau. Le bras gauche sera prolongé jusqu'au dessous de l'Usine de la Coulouvrenière au moyen d'une jetée en terre ou en maçonnerie pouvant former promenoir et qui partira du pont de la Coulouvrenière; l'espace laissé libre entre le bout de l'île et le pont sera fermé par un vannage composé de dix paires de vannes de 3 mètres de largeur.

Ce vannage est destiné à débiter dans le bras droit en été l'excédant du volume d'eau qui ne serait pas absorbé par les turbines, et à rendre, en hiver, pendant les premières années, aux usiniers du Creux de Saint-Jean l'eau nécessaire à la marche de leurs moteurs.

À la hauteur de la place des Volontaires se trouverait le bâtiment destiné à recevoir les moteurs hydrauliques; il pourra être établi soit à cheval sur le canal industriel qui aura 60 mètres de large soit préférentiellement être construit le long de la rive.

En cet endroit il sera établi, dans ce cas, un barrage pour conduire l'eau sur les turbines qui s'échappera, après les avoir traversées, par un sous-sol ménagé sous un plancher formant le fond du canal d'aménée, et supporté par des colonnes en fonte reposant sur le fond du canal de fuite.

Les dragages seront considérables devant le bâtiment des turbines, ils atteindront 6 mètres 50; le canal de fuite continuera entre la rive et la jetée prolongée jusqu'en face de l'usine Pélaz, où ses eaux se confondront avec le courant du bras droit.

Le Rhône sera dragué à partir de ce point situé à 8 mètr. 67 sous P. N. avec une pente de 0,372 ‰ de manière que son lit arrive à l'extrémité de la Jonction à une profondeur de 9 mètres sous P. N.

Il va sans dire que les roues de la Coulouvrenière et celles du moulin de Sous-Terre, ainsi que la digue de ce dernier, seront les premières à disparaître; on rendra la force aux deux premières

usines par des turbines alimentées par la canalisation du Bois de la Bâtie, et à celle de Sous-Terre par une transmission par câble.

Le bâtiment des moteurs comprendra, après son complet achèvement, un nombre de turbines suffisant pour produire une force de 6,000 chevaux, soit par exemple 30 turbines de 200 chevaux bruts.

Pour commencer, la Ville se propose de construire une portion seulement du bâtiment pour 6 turbines de 200 chevaux et d'y installer les moteurs pour 800 chevaux nécessaires au Service des eaux et à la restitution des forces aux usiniers ; il sera facile de prolonger le bâtiment et d'y installer des moteurs au fur et à mesure des besoins. C'est là, l'un des grands avantages de notre projet sur celui de M. Ritter qui comportait l'exécution immédiate de tout le bâtiment des turbines.

Les dragages pourront également se faire en plusieurs fois, à moins qu'il ne soit démontré que le prix de revient du mètre cube de dragage baissant en proportion de la quantité, il soit plus avantageux de faire l'opération d'une seule fois.

En attendant le résultat du concours qui doit permettre l'établissement des plans définitifs, nous avons dû nous préoccuper de tout préparer pour pouvoir arriver rapidement à une solution.

L'article 5 de la loi du 30 septembre 1882 qui accorde à la Ville de Genève la concession de la force motrice du Rhône, stipule que la Ville devra restituer aux usiniers riverains du Rhône, au fur et à mesure des besoins et sans aggravation de charges pour eux, la force hydraulique moyenne dont ils disposent actuellement.

En conformité de cette disposition le Conseil Administratif s'est entendu avec les intéressés pour faire procéder aux évaluations de nature technique destinées à déterminer la force à la restitution de laquelle ils auront droit.

Il a été convenu que les estimations seraient faites par trois experts, dont deux désignés par les parties et le troisième par les précédents.

Chaque moteur sera l'objet de quatre estimations espacées de trois en trois mois, de façon à permettre l'évaluation dans les divers régimes du fleuve. Les experts seront en outre chargés d'évaluer les frais annuels d'entretien de chaque moteur.

Le Conseil Administratif a désigné comme expert pour la Ville M. l'ingénieur Veyrassat, les usiniers M. l'ingénieur Achard et les deux experts des parties ont choisi comme troisième expert M. Séchehay-Colomb.

IV

Divers.

ROUTE D'ONEX

(Prolongation de la rue du Stand.)

Il serait oiseux de revenir maintenant sur les diverses phases qu'a traversées cette question : nous n'aurions rien à en dire qui ne fût déjà consigné dans les rapports présentés au Conseil Municipal à l'occasion des communications et propositions que nous lui avons faites au sujet de la participation de la Ville à l'entreprise dont il s'agit. Nous tenons cependant à mentionner ici un point spécial.

Le tracé d'aval proposé par la Ville emprunte les terrains dépendant du Stand de la Coulouvrenière, dans le voisinage immédiat desquels sera également établie la future usine hydraulique. En raison de cette double circonstance, nous avons fait aux Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation des ouvertures en vue de la cession à la Ville d'une partie de ses terrains, tout en maintenant et même en créant, dans la ville même de Genève, un tir à 300 et 400 mètres, mais cette société nous a simplement répondu que, « pour plusieurs raisons qu'elle estimait majeures, elle ne pouvait donner suite à nos propositions. » Nous avons considéré cette brève notification comme une fin de non-recevoir, et nous avons dû, en conséquence, retirer les propositions amiables que nous avons faites sur ce sujet à la Commission des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation.

TRAMWAYS

L'exploitation du réseau de tramways a suivi sa marche ordinaire; comme par le passé, le Conseil Administratif s'est préoccupé de l'entretien défectueux de la zone de la voie publique incombant à la Compagnie en vertu de son cahier des charges.

Personne n'ignore que, par suite de diverses circonstances et spécialement de la façon économique dont les voies ont été établies à l'origine, les exigences d'un bon entretien sont devenues particulièrement onéreuses et sur de certains points presque irréalisables. Il est inutile de mentionner en particulier le pont du Mont-Blanc, dont l'état de viabilité est rendu singulièrement difficile pour le roulage ordinaire.

C'est dans le but de diminuer les charges qui incombent de ce chef à la Compagnie, et, partant, de chercher à en assurer l'exécution plus complète, que la Ville s'est prêtée à deux arrangements conclus avec cette administration.

Une première convention a trait au déblaiement des neiges des voies du tramway.

Les principales dispositions stipulent que la Ville fournira à la Compagnie les engins nécessaires à ce service, et que les frais de main-d'œuvre seront partagés par moitié entre les deux administrations, qu'en outre l'enlèvement proprement dit de la neige sera effectué par la Ville et à ses frais.

D'autre part, en ce qui la concerne, la Ville a consenti à la suppression d'une des voies du pont du Mont-Blanc.

BÂTIMENT DE RIVE

Par son arrêté du 3 septembre 1880, le Conseil Municipal avait autorisé le Conseil Administratif à vendre, aux enchères publiques, le bâtiment municipal de Rive, dit le Grenier à Blé. En conformité de cette décision, le précédent Conseil fit dresser, par M. le notaire Picot, un cahier des charges pour cette vente, et il fixa les enchères au 1^{er} mai et la mise à prix à 200,000 fr.; mais aucun acquéreur ne se présenta.

Comme il y avait lieu d'attribuer ce résultat négatif à certaines clauses gênantes du cahier des charges, nous avons apporté à ce dernier diverses modifications, et nous avons adressé le nouveau texte à tous les architectes, entrepreneurs et régisseurs de notre ville, afin de provoquer des propositions.

Nous attendons d'être nantis d'offres fermes pour procéder à de nouvelles enchères.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

A teneur de l'art. 8 des statuts du Conservatoire de Musique, approuvé par la loi du 7 mars 1853, après le décès des fondateurs de cette institution, les quinze membres du Comité devaient être nommés par une Commission composée de deux membres délégués du Conseil d'Etat, de deux membres délégués du Conseil Administratif et du plus proche parent mâle des fondateurs... En suite de la mort de M. Bartholony père, c'était à la commission ainsi composée qu'il appartenait de nommer le Comité. Le Conseil Administratif a délégué MM. Pictet et Le Cointe pour faire partie de ladite commission.

COMPTES DE LA SUCCESSION BRUNSWICK

Par son arrêté du 28 avril 1882, le Conseil Municipal avait chargé le Conseil Administratif de publier les comptes de la succession Brunswick suivant la forme et les moyens qu'il jugerait convenables.

Le Conseil Administratif a fait distribuer ces comptes, par la *Feuille d'Avis*, à tous les abonnés de cette publication. En outre, il en a fait tirer mille exemplaires pour être mis à la disposition des personnes qui ne les avaient pas reçus et qui désiraient se les procurer. Il n'en a d'ailleurs été demandé qu'un nombre très restreint.

NOUVEAUX QUARTIERS

Il n'a été remis à la Ville, en 1882, aucune rue nouvelle.

CADASTRE

Aucun plan cadastral n'a été communiqué à la Ville en 1882.

COLLECTION DE L'ALABAMA

Le Conseil Administratif a décidé que les pièces d'argenterie composant la collection dite de l'Alabama seraient placées dans l'une des salles de la Bibliothèque des Bastions pour y être exposées au public.

La dépense nécessaire pour les vitrines sera couverte au moyen

d'une somme de 1,000 fr. que nous a versée dans ce but M. Alexandre Ramu, plus 500 fr., prix de l'un des coffres dans lesquels étaient contenus les objets de la collection, vendu à M. Chenevière.

BATEAUX A LAVER

Le Conseil Administratif a renouvelé pour un an, aux mêmes conditions que précédemment, la concession du droit d'attache pour les bateaux à laver établis dans les limites de la Commune de Genève.

TIR FÉDÉRAL

Le Conseil Administratif a voté une somme de 500 fr., afin d'offrir, au nom de la Ville de Genève, un prix d'honneur pour le Tir fédéral qui doit avoir lieu, en 1883, à Lugano. Ce prix consistera en un chronomètre de notre fabrique.

COMMUNICATIONS AUX JOURNAUX

Le Conseil Administratif a décidé que celles de ses délibérations qu'il jugerait devoir communiquer à la presse seraient transcrites, après chacune de ses séances, sur un registre spécial qui demeurerait déposé au Secrétariat du Conseil, où la rédaction des journaux pourrait le faire consulter.

BUREAUX

Par suite du développement que prend l'administration municipale, notre installation n'était plus en rapport avec les exigences nouvelles, et il en résultait une gêne et des inconvénients auxquels nous avons remédié en partie par une meilleure distribution et une utilisation plus complète de nos locaux. Une salle spéciale a été affectée au secrétariat; le service de la taxe municipale a reçu une installation plus spacieuse, un bureau a été aménagé pour celui des loyers et redevances.

Mais c'est le Conseil Administratif lui-même qui se trouve surtout à l'étroit, et nous aurons à prendre des mesures pour procurer à deux des membres du Conseil des cabinets de travail et de réception plus convenables que ceux dont ils ont dû se contenter jusqu'ici.

Il n'y avait pas, précédemment, de règlement intérieur pour les

bureaux du Conseil Administratif (secrétariat, caisse et comptabilité, taxe municipale). Cette lacune a été comblée par l'adoption d'un règlement qui détermine d'une manière précise les attributions et la compétence des divers employés de l'administration municipale, ainsi que les devoirs et obligations qui leur incombent.

Ce règlement stipule que tous les employés de la Ville, chargés d'une perception de finance, doivent fournir un cautionnement, dont la nature et l'importance sont fixées dans chaque cas particulier par le Conseil Administratif. En conséquence, les employés comptables de deniers municipaux qui n'avaient pas encore de cautionnement ont été astreints à se mettre en règle à cet égard.

Enfin, nous avons jugé convenable de pourvoir à ce qu'il fût procédé à une vérification régulière des caisses municipales. MM. Anneville et Decrue, conseillers municipaux, auxquels nous nous sommes adressés pour ce service, ont bien voulu s'en charger, et n'ont eu que des observations de détail à nous présenter sur cet important service.

Etat Civil.

<i>Dépenses, Chap. II, n° 11</i>		<i>Recettes, lettre M.</i>	
Voté	Fr. 40,600 —	Voté	Fr. 2,200 —
Dépensé	» 41,032 25	Reçu	» 2,229 60
Dépensé en plus	<u>Fr. 432 25</u>	Reçu en plus.	<u>Fr. 29 60</u>

L'augmentation des dépenses porte principalement sur frais de bureaux et indemnités accordées aux employés pour surcroît de travail motivé par la maladie du secrétaire.

<i>Mariages</i>	Sur 1881	
	Augmentation	Diminution
Genevois et Genevoises	70	— 6
» et Suisses	38	— 2
Suisses et Genevoises	30	— 2
Genevois et étrangères. . . .	46	— 23
Etrangers et Genevoises	28	1 —
<i>A reporter</i>	<u>212</u>	<u>1 33</u>

		Sur 1881	
		Augmentation	Diminution
	<i>Report</i> 212	1	33
Suisses et Suisses	88	12	—
» et Etrangères	43	10	—
Etrangers et Suisses	43	—	14
» et Etrangères	114	—	14
Total . . .	<u>500</u>	<u>23</u>	<u>61</u>
Diminution sur le total des mariages. . .		38	—
		<u>61</u>	<u>61</u>
Mariages non célébrés. 15		<u>soit diminution: 12</u>	

Divorces

Genevois et Genevoises	3	au profit de l'épouse.	
Genevois et Suisses	4	1	» l'époux.
		3	» l'épouse.
Suisses et Genevoises	5	1	» l'époux.
		3	» l'épouse.
		1	» des deux époux.
Genevois et Etrangères	4	2	» de l'époux.
		1	» l'épouse.
		1	» des deux époux.
Suisses et Suisses.	10	2	» de l'époux.
		4	» l'épouse.
		4	» des deux époux.
Suisses et Etrangères	5	1	» de l'époux.
		4	» l'épouse.
Etrangers et Suisse	1	» l'époux.	
Total . . .	<u>32</u>	soit diminution de 17 sur 1881.	

Transcriptions de mariages 192 soit diminution de 17 sur 1881
 Publications d'annonces de mariages . 713 , , 62 , 1881

<i>Naissances</i>		Sur 1881	
		Augmentation	Diminution
Masculins légitimes.	441	—	73
Féminins	475	11	—
Masculins naturels	58	13	—
Féminins naturels	63	3	—
Jumeaux masculins.	10	3	—
» féminins	14	—	3
Morts-nés masculins	33	5	—
» féminins	32	2	—
Total.	<u>1126</u>	37	<u>76</u>
Diminution sur le total des naissances . . .		<u>39</u>	—
		<u>76</u>	<u>76</u>

Récapitulation suivant la nationalité

Genevois	330	29	—
Suisses.	323	13	—
Etrangers.	473	—	81
Total.	<u>1126</u>	<u>42</u>	<u>81</u>

Transcriptions d'actes de naissance. . . 340 soit augmentation de 56 sur 1881

<i>Décès</i>		Sur 1881	
		Augmentation	Diminution
Masculins	369	—	18
Féminins	450	80	—
Morts-nés masculins	33	5	—
» féminins	32	2	—
Total.	<u>884</u>	<u>87</u>	<u>18</u>
Augmentation sur le total des décès.		<u>—</u>	69
		<u>87</u>	<u>87</u>

Récapitulation suivant la nationalité

		Sur 1881	
		Augmentation	Diminution
Genevois	340	48	—
Suisses	215	35	—
Etrangers	329	—	14
Total	884	83	14

Transcriptions d'actes de décès. . . . 437 soit augmentation de 15 sur 1881

Expéditions délivrées par l'Etat Civil de la Ville de Genève pendant l'année 1882.

Il a été délivré pendant l'année 1882, 1,768 expéditions, savoir :

	Sur 1881	
	Augmentation	Diminution
996 naissances	122	—
300 décès	—	19
472 mariages	—	2
Total : <u>1768</u> expéditions.	122	21
Augmentation sur le total des expéditions.	—	101
Total	122	122

Les expéditions d'actes de mariage se divisent comme suit :

	Sur 1881	
	Augmentation	Diminution
171 actes antérieurs à 1876, délivrés à raison de 2 fr. 50	44	—
301 actes postérieurs au 31 décembre 1875, à raison de 1 fr. 50.	—	46
Total :	44	46

Le produit de ces diverses expéditions s'est élevé à la somme de Fr. 2,760 —

Dont il faut déduire le coût de 1768 timbres à 30 centimes » 530 40

Produit net: Fr. 2,229 60

soit augmentation de 102 fr. 20 sur 1881.

A ces 1768 expéditions payées, il y a lieu d'ajouter :

	Augmentation sur 1881
49 actes de naissance, délivrés gratuitement.	4
9 » de décès	6
10 » de mariages	4
228 certificats de publications de mariage	33
<u>296 expéditions gratuites</u>	<u>44</u>

Le nombre total des expéditions délivrées, en 1882, par le Bureau de l'Etat Civil de Genève, s'est donc élevé au chiffre de 2064, soit à 145 de plus qu'en 1881.

Les opérations du Bureau de l'Etat Civil de la Ville de Genève se résument comme suit pour l'année 1882.

	Sur 1881	
	Augmentation	Diminution
1° Actes de naissance 1126	—	39
2° » de mariage 500	—	38
3° » de décès. 884	69	—
4° Inscriptions de divorce 32	—	17
5° Publications d'annonces de mariages. 713	—	62
6° Transcriptions d'actes de naissance 340	56	—
7° Transcriptions d'actes de mariages 192	—	17
8° Transcriptions d'actes de décès 437	15	—
<i>A reporter</i>	<u>140</u>	<u>173</u>

		Sur 1881	
		Augmentation	Diminution
	<i>Report</i> 4224	140	173
9° Expéditions d'acte de naissance, de mariage et de décès	2064	145	—
	<u>Soit en total :</u> 6288	<u>285</u>	<u>173</u>
Soit augmentation sur le total des opérations de 1882 de			112
		<u>285</u>	<u>285</u>

Les registres des naissances, mariages et décès tenus par le Bureau de l'Etat civil n'ayant aucune corrélation les uns avec les autres, il en résulte des retards dans les recherches, et même des inconvénients graves. Pour remédier à cette absence de concordance, nous avons entrepris de réunir, dans un même dossier, tous les renseignements officiels concernant les personnes inscrites à l'Etat-Civil. Ce travail, établi à côté des Répertoires ordinaires, aura dans la suite une grande utilité.

A l'exemple de ce qui se pratique dans quelques cantons suisses, nous avons introduit l'usage de délivrer aux époux, lors de leur mariage, un Livret de famille, devant servir de légitimation au détenteur, lorsqu'il est appelé à faire une déclaration à l'Etat. — Cette pièce est remise aux parents, précédemment mariés à Genève, au moment de la déclaration de naissance d'un enfant.

L'Administration a eu le regret de perdre M. J.-F. Raymond, qui remplissait depuis plus de dix ans les fonctions de secrétaire de l'Etat Civil. L'expérience qu'il avait acquise, le zèle éclairé et consciencieux avec lequel il s'acquittait des devoirs de sa charge, rendaient sa coopération précieuse à l'Administration, et nous nous plaignons à reconnaître ici ses bons et dévoués services.

M. Raymond a été remplacé par M. Henri Panchaud, et le Conseil Administratif a tout lieu de se féliciter de ce choix.

CHAPITRE III.

OCTROI ET ENTREPOT DE LA RIVE DROITE

Octroi.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 14.		Budget lettre A.	
Voté	135.695.—	Voté	690.000.—
Dépensé	<u>138.330.30</u>	Reçu	<u>679.967.80</u>
Dépensé en plus	2.635.30	Reçu en moins	40.032.20

L'augmentation de dépenses se répartit entre toutes les rubriques, sauf celle du chauffage, qui est restée en sensible diminution.

Entrepôt.

Budget n° 15.		Budget lettre A.	
Voté	9.400.—	Voté	9.000.—
Dépensé	<u>9.400.—</u>	Reçu	<u>9,615.95</u>
—	—	Reçu en plus	615.95

Voici à titre de comparaison les résultats des cinq dernières années.

Prévisions budgétaires.		Recettes.
1878	680.000	646.573.10
1879	650.000	665.342.18
1880	650.000	671.835.24
1881	670.000	680.801.09
1882	690.000	679.967.80

OCTROI.

Les nominations et mutations suivantes ont eu lieu dans le personnel de l'Octroi :

MM. Bonjour, John a été nommé	Receveur de 2 ^{me} classe.
Blavignac, Rodolphe	» » 3 ^{me} »
Keller, Alfred	» » 3 ^{me} »
Barrelet, Auguste	» » 3 ^{me} »
Viquerat, Samuel	» » brigadier.
Décarroz, Jean-Marc	» » »
Carrière, Auguste	» » appointé.
Premat, Pierre	» » visiteur.
Fontaine, François	» » »
Rigaud, Joseph	» » »

Le produit brut de l'Octroi est en 1882 de . . . Fr. 679.967.80
 Soit » 833.36
 de moins qu'en 1881.

Les recettes se décomposent ainsi :

BOISSONS ET LIQUIDES.

1.946.169	litres vin du canton.	
459.538	» » des autres Cantons de la Suisse.	
167.564	» » des propriétaires genevois dans la zone de Savoie.	
3.801	» » des propriétaires genevois dans le pays de Gex.	
<hr/>		
2.577.072	litres » produisant	Fr. 60.061.98
6.304.653	» vins étrangers	» 205.607.01
1.313.761	» différence sur lesdits sortis de l'Entrepôt fictif	» 12.218.45
102.470	» vins de liqueur	» 8.337.29
6.414	» différence sur lesdits sortis de l'Entrepôt fictif	» 372.09
75.929	bouteilles de vin	» 9.111.48
123.860	litres vinaigre	» 2.890.18
3.432	» lie de vin à fr. 2.33	» 80.12
4.589	» » à fr. 1	» 45.89
2.298.889	» bière	» 85.072.46
		<hr/>
	<i>A reporter</i>	Fr. 383.796.95

		<i>Report</i>	Fr. 383.796.95
3.362	bouteilles de bière	»	168.10
36.744	litres cidres	»	734.88
3.942.388	degrés alcool (esprit, eaux de vie).	»	78.847.76
241.888	litres liqueurs	»	31.437.95
45.668	bouteilles de liqueurs	»	3.133.60
	Total du chapitre		<u>Fr. 498.119.24</u>

COMESTIBLES.

4.822	bœufs pesant kilog. 3.180.745 . . .	Fr.	50.891.92
1.119	vaches pesant kilog. 576.075 . . .	»	6.912.90
19.248	veaux	»	36.571.20
16.369	moutons	»	9.821.40
57	chèvres	»	28.50
4.287 ¹ / ₄	porcs	»	13.933.75
4.126	kilog. viande de porc fraîche . . .	»	330.08
523.895 ¹ / ₂	» » dépecée	»	20.955.82
139.530 ¹ / ₂	» » salée	»	13.953.05
	Total du chapitre		<u>Fr. 153.398.62</u>

FOURRAGES.

2.776.375	kilog. foin	Fr.	5.552.75
3.731	bottes de paille	»	149.24
863.925	kilog. de paille.	»	1.727.85
1.398.690	» avoine.	»	6.157.75
	Total du chapitre		<u>Fr. 13.587.59</u>

COMBUSTIBLES.

28.298	stères 5 décistères bois à brûler . . .	Fr.	14.149.25
161	chars bois à 1 cheval	»	72.45
8	» » 2 chevaux	»	7.20
	Total du chapitre		<u>Fr. 14.228.90</u>

EXPÉDITIONS.

26	carnets d'entrepôtaires	Fr.	65
92	duplicatas	»	9.20
1.433	scellages.	»	358.25
20.100	déclarations d'entrepôt.	»	201
	Total du chapitre	Fr.	<u>633.45</u>

RÉCAPITULATION.

Boissons et liquides	Fr.	498.119.24
Comestibles	»	153.398.62
Fourrages.	»	13.587.59
Combustibles	»	14.228.90
Expéditions	»	633.45
	Fr.	<u>679.967.80</u>

Les différences en moins sur 1881 sont les suivantes :

Sur liquides et boissons.	Fr.	1.270.32
Sur combustibles	»	1.016.95
Total	Fr.	<u>2.287.27</u>

Il faut en déduire les différences en plus :

Sur comestibles	72.84	}	1.453.91
Sur fourrages	1.221.87		
Sur expéditions	159.20		
En moins en 1882.		Fr.	<u>833.36</u>

Les recettes se répartissent ainsi entre les différents bureaux :

Contrôle.	Fr.	140.989.11
Gare	»	127.844.45
Abattoir.	»	122.659.23
Lac	»	59.963.09
Neuve	»	49.910.58
<i>A reporter</i>	Fr.	<u>501.366.46</u>

	<i>Report</i>	Fr. 501.366.46
Rive	»	45.737.22
Cornavin	»	40.413.99
Entrepôt	»	31.633,14
Savoises.	»	21.922.04
Pâquis	»	21.649.23
Délices	»	12.446.76
Montbrillant	»	2.731.06
Grand-Pré	»	2.367.90
		<u>Fr. 679.967.80</u>

Les contraventions relevées en 1882 sont au nombre de 285, soit 31 de plus qu'en 1881.

Le produit brut des amendes et confiscations s'est élevé à francs 3.412.95 soit 1.196.90 de plus qu'en 1881.

Suivant la loi du 9 décembre 1842, les 2/3 du pro-

duit soit Fr. 2.275.26
ont été payés aux employés saisissants.

Le 1/3 soit » 1.137.69
a été versé à l'Hospice général.

Somme égale. Fr. 3.412.95

POIDS PUBLICS.

Voté	Fr.	7.000—
Reçu.	»	6.873.85
Reçu en moins	Fr.	<u>126.15</u>

Les poids publics attendant aux bureaux d'Octroi ont produit :

Cornavin.	Fr.	2.295.55
Rive	»	2.292.75
Neuve.	»	2.285.55
	Fr.	<u>6.873.85</u>

Soit francs 80.85 de moins qu'en 1881.

CHAPITRE IV

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Ch. IV, n° 16.		Lettre D.	
Voté	Fr. 31,010 —	Voté	Fr. 101,300 —
Dépensé	» 29,901 15	Reçu	» 101,026 20
Dépensé en moins .	<u>Fr. 1,108 85</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 273 80</u>

Le boni aux dépenses provient du fait que les frais de chauffage sont restés au-dessous des prévisions.

Les *droits d'Octroi* sur le bétail sont perçus au bureau de l'Abattoir.

Le *droit d'abattage* a été perçu sur :

5,396 bœufs, produisant .	Fr. 26,980 —
1,271 vaches »	» 6,355 —
4,275 porcs »	» 10,687 50
20,622 veaux »	» 24,746 40
17,708 moutons »	» 10,624 80
59 chèvres »	» 35 40
<u>49,331 têtes produisant. . .</u>	<u>Fr. 79,429 10</u>

Le *droit d'entrée au Marché* a été perçu sur :

2,664 bœufs, produisant .	Fr. 1,332 —
760 vaches »	» 380 —
3 porcs »	» 60
<u>A reporter 3,427</u>	<u>Fr. 1,712 60</u>

<i>Report</i>	3,427	Fr.	1,712 60
	17,717 veaux produisant	»	1,771 70
	16,695 moutons »	»	834 75
	29 chèvres »	»	1 45
	<u>37,868</u>	Fr.	<u>4,320 50</u>

Le *Service du pesage* a porté sur :

	230 pesées produisant . .	Fr.	115 —
	6,326 » »	»	1,265 20
	40,038 » »	»	4,003 80
	334 » »	»	6 70
	<u>46,928</u>	Fr.	<u>5,390 70</u>

Le *droit de dépôt* (ou droit de cheville) a été perçu sur :

	121 quartiers produisant	Fr.	151 25
	2 moitiés de porc »	»	2 —
	11 veaux »	»	13 20
	14 moutons »	»	8 40
	78 morceaux moins d'un quartier, produisant.	»	39 —
		Fr.	<u>213 85</u>

Pendant cette année, le bureau de l'Abattoir a délivré :

	30,565 quittances d'octroi, d'abattage et de dépôt.
	27,555 » de pesage.
	27,555 inscriptions au livre de pesage portatif.
	22,000 bulletins de sortie.
	<u>107,675 expéditions.</u>

Etablissement de la Glacière.

Dans sa séance du 24 octobre 1882, le Conseil Municipal a voté un crédit de fr. 44,000 en vue de l'établissement à l'abattoir d'une salle réfrigérante pour la conservation des viandes fraîches. L'hiver relativement doux que nous venons de traverser a permis de mener à bien l'exécution de cette installation opérée à forfait par M. l'architecte Schrøder. Un approvisionnement de glace suffisant pour les besoins d'une saison a été emmenagé et nous avons la certitude que l'utilité pratique de cette création se fera sentir dès la prochaine saison d'été, et sera appréciée de plus en plus par les maîtres bouchers et leurs clients.

CHAPITRE V

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS & INDUSTRIE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget nos 17 à 36.		Lettres I, T, U, V, W, X ^b .	
Voté . . .	Fr. 391,670 85	Prévu	70,500
Dépensé . . .	399,650 25	Reçu.	71,270
Dép. en pl. Fr.	<u>7,979 40</u>	Reçu en plus . . .	<u>770</u>

L'augmentation des dépenses se décompose de la manière suivante :

- Fr. 400. — Ecoles enfantines, fournitures.
- » 2800. — Ecoles primaires, fête annuelle.
- » 750. — Ecoles d'Art, création d'une nouvelle classe du soir.
- » 650. — Musée Rath, impression d'un nouveau catalogue.
Il est à observer que la vente du catalogue donne une rente annuelle.
- » 2750. — Bibliothèque publique, excédant sur traitements, acquisitions pour la Bibliothèque consultative.
- » 200. — Jardin botanique, entretien.

Par contre, les dépenses relatives au chauffage sont partout en diminution sensible, par suite d'un hiver peu rigoureux et aussi de la surveillance attentive qui a été apportée à ce service.

En tout ce qui concerne les établissements d'instruction publique, à l'exception des Ecoles enfantines, nous devons, pour de plus amples détails, renvoyer au rapport du Département de l'Instruction publique, qui a la direction exclusive de ces établissements.

SECTION I

Écoles enfantines.

Budget N° 17.

Voté	Fr. 25,433 35
Dépensé	» 25,513 20
Dépensé en plus	<u>Fr. 79 85</u>

Ainsi que vous le verrez par le tableau ci-dessous, le nombre des élèves qui fréquentent nos écoles enfantines tend chaque année à s'augmenter; certains locaux deviennent tout à fait insuffisants, et, dans un avenir prochain, nous serons appelés à créer de nouvelles classes.

Nous sommes heureux de constater que l'état sanitaire a été, en général, satisfaisant, bien que certaines indispositions naturelles au jeune âge aient été l'occasion de fréquentes absences.

Nous avons lieu d'exprimer ici notre sincère reconnaissance à M. le docteur Olivet, qui a mis au service de nos écoles sa vigilance et ses soins dévoués.

La discipline a fait aussi de sensibles progrès; le développement intellectuel des élèves serait plus sérieux encore s'il n'était ralenti par de fréquentes absences et par la brièveté du séjour dans l'école.

Les relations de nos maîtresses avec les parents sont en général convenables; nous devons constater toutefois quelques cas exceptionnels d'exigences excessives ou de résistance inintelligente aux règles de propreté et d'hygiène.

Madame Céline Coulin, née Reymond, ayant quitté Genève, a dû résigner ses fonctions de maîtresse de nos écoles. Elle a été rem-

placée par M^{lle} Viande, sous-maîtresse depuis le 10 octobre 1879 ; cette nomination a été ratifiée par le Conseil d'Etat.

Ont été admises à suivre, en qualité d'élèves-maîtresses, les écoles enfantines de la Ville de Genève :

M^{lles} Louisa STEINER,
Fanny WOLFF,
Jeanne SCHWAB,
Emma WILLEMIN,
Elisa BORLOZ,
Eugénie VALLOT,
Marguerite BEAUJON.

ÉCOLES ENFANTINES

ÉCOLES	Classes	Maîtresses	Sous-Maîtresses	Inscrits au 1 ^{er} janvier 1882	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Élèves restant au 31 décembre 1882	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles	Genevois	Suisses	Étrangers
									Rue d'Italie et Saint-Antoine.	5	3	1	182
Madeleine.	3	3	1	154	170	324	102	222	120	102	70	63	89
Rue des Terreaux et rue Argand	7	6	2	312	205	517	197	320	159	161	116	85	119
Parc de Montbrillant.	5	3	2	183	161	344	126	218	122	96	66	56	96
Pâquis, rue du Môle.	4	3	2	229	181	410	163	247	134	113	74	85	88
	24	18	8	1060	823	1883	699	1184	637	547	395	325	464

Tableau des Elèves qui ont fréquenté les Ecoles enfantines pendant la période 1872 à 1882.

Années	1872	806 élèves	
	»	1873	839 »
	»	1874	811 »
	»	1875	1108 »
	»	1876	1358 »
	»	1877	1707 »
	»	1878	1849 »
	»	1879	1895 »
	»	1880	1839 »
	»	1881	1797 »
	»	1882	1883 »
			} 15,892

SECTION II

Ecoles primaires.

Budget n° 18.

Voté	Fr. 87,046 50
Dépensé	» 88,474 —
Dépensé en plus . .	<u>Fr. 1,427 50</u>

Il y a économie sur le chauffage, mais les dépenses pour la fête des écoles ont notablement dépassé les prévisions.

La population des écoles primaires de la Ville de Genève s'est élevée en 1882 au chiffre de 3,552 enfants. Elle était en 1881 de 3,373 ; c'est donc une augmentation de 179 élèves.

La discipline a été généralement satisfaisante. Cependant certains faits répréhensibles ont rendu pénible la tâche de quelques maîtres.

Comme par le passé le Département a eu à reprimer de nombreuses tentatives faites dans le but d'éluder les prescriptions de la loi concernant l'obligation de l'instruction. Cependant la fréquentation des écoles a laissé beaucoup moins à désirer.

Des visites sanitaires ayant pour objet la propreté et l'hygiène ont eu lieu dans toutes les écoles du canton. Les renseignements fournis par MM. les docteurs chargés de cette mission prouvent que la tenue des écoles est en somme assez satisfaisante, grâce à la vigilance des fonctionnaires. Néanmoins le Département estime que des visites médicales périodiques sont indispensables, ne fût-ce que pour mettre les maîtres et les maîtresses à l'abri des récriminations de certains parents toujours disposés à s'insurger contre les observations même les plus discrètes relatives à l'état sanitaire de leurs enfants.

Une innovation a été introduite dans les écoles de la ville et de la banlieue ; nous voulons parler des classes du jeudi matin pendant l'hiver. Cette création a été bien accueillie par les parents.

Pour les jeunes filles, ces leçons sont plus spécialement consacrées à des ouvrages à l'aiguille.

Au 31 Décembre 1882, le nombre des écoles et des classes, ainsi que celui des élèves, se repartissait comme suit dans la Ville de Genève :

a. Garçons.					
Ecoles.	Nombre de classes.	Nombre des élèves.	Genevois.	Suisses d'autres cantons.	Etran-gers.
Grütli	6	235	86	67	82
Pâquis	8	353	138	96	119
Corps-Saint	2	58	25	14	19
Rive et Soleil-Levant	7	317	143	74	100
Madeleine	3	136	43	37	56
B ^d James Fazy, rue Argand et rue de l'Entrepôt	14	624	301	127	196
Total	40	1723	736	415	572
b. Filles.					
Grütli	7	284	134	61	89
Pâquis	8	331	100	116	115
Corps-Saints	3	116	43	26	47
Rive	8	350	148	92	110
Madeleine	3	150	48	49	53
B ^d James Fazy	12	582	253	128	201
Total	41	1813	726	472	615
Report des garçons	40	1723	736	415	572
Total général	81	3536	1462	887	1187

Population au 31 Décembre 1882 des écoles du soir.

Classes d'adultes pour Messieurs.

Bâtiment de la Madeleine assistants 32

Classes de jeunes garçons.

Ecole de Rive	Division supérieure	26 élèves	}	185
„	Division moyenne	29 „		
„	Division inférieure	17 „		
Ecole du B ^d J. Fazy	Division supérieure	26 „		
„	Division inférieure	37 „		
Ecole des Pâquis		50 „		
		<i>A reporter</i>		217

Classes de jeunes filles.

	<i>Report</i>	217
Ecole de Rive	8 élèves	} 64
Ecole du B ^d James Fazy	27 "	
Ecole des Pâquis	29 "	
Total	élèves	<u>281</u>

SECTION III

Ecole industrielle et commerciale.

Budget n° 19.

Voté	Fr.	9,125 —
Dépensé	"	9,289 35
Dépensé en plus	Fr.	<u>164 35</u>

Cette année scolaire a compté, à l'ouverture des cours, le nombre suivant d'élèves réguliers :

Division inférieure.

1 ^{re} année	40
2 ^{me} année	39
	<u>79</u>

Division supérieure.

1 ^{re} année (Section industrielle)	11
" (Section commerciale).	27
	<u>38</u>
2 ^{me} année (Section industrielle)	6
" (Section commerciale).	13
	<u>19</u>
3 ^{me} année (Section industrielle)	3
" (Section commerciale).	2
	<u>5</u>
Total	<u>141</u>

Les inscriptions prises par les élèves externes se répartissent de la manière suivante entre les différentes années des deux Divisions.

Division inférieure.

1 ^{re} année.	67
2 ^{me} année	75
	142

Division supérieure.

1 ^{re} année. (Section industrielle). }	79
" (Section commerciale). }	
2 ^{me} année (Section industrielle). }	67
" (Section commerciale). }	
3 ^{me} année. (Section industrielle). }	83
" (Section commerciale). }	
	229
Total.	371

PERSONNEL ENSEIGNANT.

M. Bertrand, maître de mathématiques, ayant été nommé professeur au gymnase, a donné sa démission des fonctions qu'il remplissait à l'Ecole. C'est une perte réelle et sensible, ce maître habile et expérimenté s'étant toujours distingué par le zèle et le talent qu'il a apportés dans son enseignement. MM. Fivaz et Tschumi ont été appelés à le remplacer, l'un comme maître d'algèbre, l'autre comme maître de géométrie. M. Veyrassat a été de nouveau chargé de donner provisoirement le cours de mécanique.

SECTION IV

Ecole complémentaire.

Budget n° 20.

Voté	Fr.	5,671 —
Dépensé	"	5,581 70
Dépensé en moins	Fr.	89 30

L'Ecole complémentaire a réuni dans les trois années 138 élèves, soit 65 en 1^{re} année, 50 en 2^{me} et 23 en 3^{me}; 83 sont genevois. 32 appartiennent à d'autres cantons et 23 sont étrangers.

Ce total fait ressortir une différence, en plus, de 25 élèves, sur l'année dernière. Tout satisfaisant qu'il soit, il ne paraît pas néanmoins être encore en rapport avec le nombre des jeunes personnes de notre ville auxquelles ces leçons du soir, dirigées dans un sens tout professionnel, peuvent rendre d'utiles services. Il y a lieu d'espérer que l'institution, plus connue d'année en année, sera aussi mieux appréciée par les parents. Depuis trois ans en effet, sa population n'a fait que s'accroître d'une manière assez notable.

Sur ces 138 élèves, 104 étaient inscrites comme régulières, c'est-à-dire astreintes à suivre tous les cours de leur classe; 34 comme externes. — 72 étaient encore sans profession, les autres se divisent comme suit quant à leurs futures vocations: 15 institutrices, 13 commerçantes, 25 tailleuses ou lingères, 6 apprenties dans une partie d'horlogerie, 5 repasseuses, 1 modiste, 1 photographe.

Une perte très sensible qu'a faite l'école a été celle de M. L. Rochat, principal du Collège, qui remplissait, depuis la création de cette Ecole, avec distinction et le plus louable dévouement, les fonctions de maître de français. C'est M. Ch. Montchal, régent au Collège qui a été appelé à le remplacer. M. Munier, régent d'une des Ecoles secondaires rurales, a dû également, par suite de l'éloignement de son domicile, renoncer aux leçons de diction qu'il donnait avec intérêt. Le Conseil d'Etat a nommé pour lui succéder, M. James, ancien maître de diction à Lausanne.

SECTION V

Ecole d'horlogerie.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 21.		Budget Lettre J.	
plus un crédit supplémentaire			
Voté . . .	Fr. 56,800 —	Prévu. . .	Fr. 5,000 —
Dépensé . .	» 56,654 75	Reçu . . .	» 5,770 —
Dép. en mo ^{oins} .	<u>Fr. 145 25</u>	Reçu en pl.	<u>Fr. 770 —</u>

Quelques rubriques des dépenses sont en diminution, notamment le chauffage, malgré la dépense que comporte pour cet objet l'amphithéâtre destiné aux cours Bouchet.

Le crédit spécial de fr. 3,000 demandé pour la classe de mécanique n'a pas suffi, la dépense a atteint 4,629,70.

Néanmoins l'ensemble de la section solde en boni.

Les recettes ont dépassé de fr. 770, les prévisions. Ce résultat est dû en partie à une rentrée arriérée.

La recette se répartit entre les divers ateliers comme suit :

Blanc	MM. Lecoultre .	Fr. 4,082 50
»	Audemars .	» 920 —
Cadrature	Verdan . .	» 817 50
Finissage	Meylan . .	» 812 50
Echappements	Borel . . .	» 640 —
Mécanique	Vulliety . .	» 822 50
Assortiments	Piguet . .	» 100 —
	Sordet . .	» 265 —
		<hr/>
		Fr. 5,460 —
	Arriéré . .	» 310 —
		<hr/>
		Fr. 5,770 —

Directeur de l'Ecole : M. ED. SORDET.

Commission de surveillance.

MM. Rutishauser, *Président.*

Balland, Emile.

Glaser, Marc.

Huguenin-Savoie.

Le GrandRoy, William.

Martin, Louis.

Monard, Fritz.

Monard, Jules.

Paillard, Ch.-H.

Pascalis, Charles.

Pautex, Antoine.

MM. Piguet, Fritz.
Piguet-Ubelin.
Rivoire, J.-F.-H.
Thury, Emile.

Sans vouloir anticiper sur le rapport qui sera présenté après la clôture de l'année scolaire, dans la séance de distribution des prix, nous croyons devoir consigner ici quelques détails plus spécialement administratifs.

Les fonctions de MM. les membres de la Commission de surveillance ont été renouvelés pour le terme de deux ans. MM. Rivoire, Jules et Fritz Monard ont été appelés à faire partie de cette commission.

Le développement qu'a pris la classe de mécanique a nécessité la création d'un emploi de sous-maître, que le Conseil Municipal a institué par son arrêté du 21 février 1882. Le Conseil Administratif a nommé à ces nouvelles fonctions M. Charles Benoit.

M. Victorien Piguet, qui enseignait la fabrication des mouvements compliqués, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Julien-Henri Piguet, son frère.

L'un de nos professeurs, M. Joseph Rambal, a été désigné par la Commission Centrale de l'Exposition nationale de Zurich en qualité d'expert spécial pour l'horlogerie, avec MM. Alexis Favre, Cingria et Marc Glaser. Le Conseil Administratif l'a autorisé à accepter ce mandat.

SECTION VI

Ecoles d'art.

Budget nos 22 à 24.

Le mandat des trois Commissions de ces Ecoles a été renouvelé pour le terme de deux ans.

I

Ecole des Beaux-Arts.

N° 22	Voté	Fr.	9.800 —
	Dépendé	»	9,394 75
	Dépendé en moins	Fr.	<u>405 25</u>

La commission est composée de :

MM. Rutishauser, *Président*.
Darier, Charles.
Decrue, Paul.
Delapeine, Samuel.
Dufaux, Marc.
Furet, Francis.
Gardon-Leubel.
Lugardon, Albert.
Poggi, François.
Ravel, E.-John.

II.

Ecoles moyennes de dessin.

N° 23	Voté	Fr. 43.050 —
	Dépensé	» 44,739 30
	Dépensé en plus	<u>Fr. 1,689 30</u>

Sur la demande du Conseil d'Etat, il a été organisé dans la classe de la Figure un enseignement supplémentaire du soir spécialement destiné aux élèves de l'Ecole des Arts industriels, qui ne pouvaient fréquenter nos établissements aux heures où se donnent les leçons qu'ils suivent dans cette école. L'enseignement dont il s'agit a été confié à M. Pignolat. L'indemnité de 1,500 francs qui lui est payée pour ce service est supportée par moitié par l'Etat et par la Ville. C'est une première augmentation de 750 francs sur le crédit budgétaire. Le surplus de l'excédant porte sur « réparation et aménagement de salles. »

Il a été créé dans la classe de Modelage une division pour les demoiselles.

Voici la composition de la Commission des Ecoles moyennes de dessin :

MM. Rutishauser, *Président*.
Bourdillon, André.
Camuzat.

MM. Darier, Charles.
Decrue, Paul.
Gautier, Adolphe.
Morier, F.-L.
Ramser, Rodolphe.
Simonet, Jean-Louis.
Vailly aîné.

III.

Ecole spéciale d'art appliqué à l'industrie.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 24.		Lettre W.	
Voté. . .	Fr. 9,250 —	Prévu . . .	Fr. 3,000 —
Dépensé . . .	» 8,740 45	Reçu . . .	» 3,000 —
Dép. en mo ^{oins} Fr.	509 55		

La recette provient de l'allocation faite par l'Etat pour cette école.

Le Commission se compose de :

MM. Rutishauser, *Président*.
Bonnet, John.
Chomel, Francis.
Golay, Emile.
Martin, Louis.
Morier, F.-L.
Plojoux, M.-Samuel.
Poggi, François.
Rambal, Laurent.
Ramser, Rodolphe.
Simonet, Jean-Louis.

M. le professeur Benoit, qui donnait le cours sur les styles, ayant demandé à en être déchargé, cet enseignement a été confié à M. André Boirdillon, architecte.

Les deux sociétés ouvrières des Graveurs et des Bijoutiers ont continué à manifester leur intérêt pour notre Ecole spéciale en offrant chacune un prix pour l'apprenti ressortissant de leur profession qui avait fait le plus de progrès pendant l'année.

SECTION VII

Ecole de gymnastique.

Budget n° 25.

Voté	Fr. 800 —
Dépendé.	» 800 —

En outre des deux bâtiments spéciaux qui ont été construits pour l'Ecole du boulevard James Fazy et pour celle de la rue de Malagnou, la Ville devra encore, à teneur de l'article 9 de l'ordonnance fédérale du 13 septembre 1878, établir des locaux de gymnastique pour les Ecoles des Pâquis et du Grütli. Il sera pourvu à l'aménagement de ces locaux d'une façon moins coûteuse que pour les précédents.

Le Conseil Administratif ayant jugé devoir accorder à des institutions privées et à des sociétés l'usage de nos salles de gymnastique, il convenait qu'une personne fût spécialement chargée de la surveillance des engins et en eût la responsabilité. Cette considération a engagé le Conseil Administratif à nommer un inspecteur des locaux de gymnastique de la Ville de Genève, et il a désigné pour ces fonctions M. David, qui a bien voulu s'en charger sans aucune rémunération.

SECTION VIII

Collège de Genève.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 26.		Lettre U.	
Voté	Fr. 7,600 —	Prévu.	Fr. 2,400 —
Dépendé.	» 5,465 10	Allocation de l'Etat	» 2,400 —
Dépendé en moins	<u>Fr. 2,134 90</u>		

La diminution des dépenses provient d'une économie réalisée sur les frais de chauffage, par suite des conditions favorables auxquelles le Conseil Administratif a pu traiter pour le chauffage à forfait de cet établissement.

Une salle de l'ancienne Ecole lancastérienne a encore été aménagée pour l'installation de la septième classe du collège, qui avait dû, faute de place, être temporairement établie à l'Ecole du Grütli.

SECTION IX

Cours Bouchet.

Budget n° 27.

Voté	Fr. 6,400 —
Dépensé	» 6,400 —
	<hr/>

La dépense s'est élevée en réalité à la somme de fr. 7,175,45. Le surplus de fr. 775,45 a été pris sur la réserve des années précédentes, qui est ainsi réduite à fr. 10,514.

Les cours de cette institution ont pris cette année un développement sensible; le nombre des séances, qui en 1881 était de 141, s'est élevé en 1882 à 167.

Nous avons réuni dans un tableau que nous mettons sous vos yeux l'ensemble de séances données depuis la fondation ainsi que les sujets traités par divers professeurs avec un talent incontestable, ce qui vous permettra de constater la grande variété de cet utile enseignement destiné à répandre des connaissances indispensables dans notre public industriel et commercial.

Nous continuerons à lui porter toute notre sollicitude, espérant répondre ainsi aux idées du généreux fondateur.

Années	Séances	SUJETS.
1875	29	Hygiène; Astronomie; Peuples méditerranéens; Histoire des sciences physiques.
1876	28	Histoire de l'industrie à Genève; Histoire du calendrier; Les associations coopératives; Histoire du langage; Les forces productives de l'Europe.
1877	14	Les métaux et leurs emplois dans les arts et l'industrie.
1878	26	Métallurgie; Géologie; Histoire de l'esclavage.

Années	Séances	SUJETS
1879	40	Métallurgie ; Hygiène ; Zoologie ; Hydraulique ; Les explorations en Afrique.
1880	83	Métallurgie ; Eclairage ; Les régions polaires ; Hygiène ; Physiologie ; Géologie ; Les explora- tions en Océanie ; L'humanité primitive ; Les explorations en Afrique.
1881	141	Le vin ; Sciences physiques ; Les explorations en Océanie ; Hygiène ; L'humanité primitive ; L'air et l'eau ; Astronomie ; Géologie ; Les plantes alimentaires ; Physiologie ; Le Pôle Nord ; Histoire de l'instruction.

TABEAU DES COURS DE L'ANNÉE 1882

— 56 —

LOCAUX	SÉANCES	PROFESSEUR	SUJETS
		1^{re} Série.	
Ecole d'horlogerie 38.	4	MM. Albert Rilliet . .	Télégraphie électrique.
	4	Jean Lamon . . .	Horloges électriques et téléphones.
	9	D ^r Golay. . . .	Hygiène de l'enfance.
	9	Albin Bruno . . .	Paléontologie.
	12	Jules Andrade. . .	Astronomie et physique générale.
Malagnou 52. . . .	9	Albin Bruno . . .	Paléontologie.
	12	William Rosier . .	Explorations modernes.
	12	D ^r Wartmann. . .	Hygiène.
	11	Henri Welter . . .	Plantes alimentaires.
	8	E. Delphin . . .	Sociologie.
	90		
		2^{me} Série.	
Ecole d'horlogerie 39.	8	MM. D ^r H. Girard . .	Médecine et hygiène de l'enfance.
	5	E. Martinet. . . .	Les successions, le mariage, les assurances.
	10	Emile Sigogne. . .	Philosophie positive en France et en Angleterre.
	10	Aimé Bouvier . . .	Genève de l'Escalade à la restauration.
Fusterie 18	6	Fontaine Borgel . .	A.-L.-J. Mulhauser poète National Suisse.
	10	Wertheimer. . . .	Le symbolisme dans l'art.
Terraillet 20	8	Albin Bruno . . .	Révolutions du globe, temps historiques.
	10	William Rosier . . .	Géographie commerciale.
	10	H. Maystre . . .	Villes historiques du midi méditerranéen français.
	77		

SECTION X.

Fondation Diday.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 28.		Lettre Z ^a .	
Voté	Fr. 10,000	Prévu	Fr. 10,000

Ce compte devant être tenu à part, selon la volonté du testateur, le tableau n° 4 en indique le détail.

Exposition municipale des Beaux-Arts.

Le Jury de l'Exposition des Beaux-Arts a été composé comme suit :

Délégués du Conseil Administratif :

- MM. Rutishauser, J. *Président.*
- Le Cointe, *Vice-Président.*
- Favre, Camille. *Vice-Président.*

Élus par les Exposants :

- Peintres* : MM. B. Menn, E. Duval, S. Delapeine, E. Ravel, A. Beaumont, F. Furet, E. Castres.
- Sculpteurs* : MM. C. Iguel, H. Bovy.
- Architectes* : MM. A. Bourdillon, A. Juvet.

Cette 4^{me} exposition organisée par la Ville en vue de l'application du legs Diday, a été ouverte le 15 septembre et fermée le 16 octobre 1882, dans les salles du 1^{er} étage du Bâtiment Electoral, local dont nous avons pu constater l'insuffisance à bien des égards.

Comme vous le verrez par le tableau ci-dessous, le nombre des ouvrages exposés a presque atteint le chiffre de la 1^{re} exposition, et son succès n'a pas été moindre.

Le nombre des exposants suisses d'autres cantons a augmenté

dans une proportion sensible ; ce résultat provient certainement d'une publicité mieux entendue et de nouvelles facilités accordées à ces exposants, par suite des modifications apportées l'an dernier aux Règlements.

D'autre part, si le nombre des exposants invités, après avoir été assez élevé la 1^{re} année, est descendu rapidement, cela ne provient que du peu d'importance des ventes, fait qui ne peut être attribué qu'au malaise général des affaires.

Nous avons jugé intéressant de remettre sous vos yeux les noms des artistes dont la Ville a acquis des œuvres pendant les 4 périodes de l'Exposition municipale :

1879, 5 tableaux : MM. Vuillermet (Vaud), Jeanmaire (Neuchâtel), Ravel, Robellaz et Ziegler (Genève).

1880, 2 tableaux : MM. Giron et Furet (Genève).

1881, 4 ouvrages : MM. Burnand (Vaud), Lugardon et Lössier, 2 émaux (Genève).

1882, 6 ouvrages : MM. Bocion (Vaud), Girardet (Neuchâtel), Castan, Bodmer, Pautex, 2 aquarelles (Genève).

Il a été vendu à des particuliers 5 tableaux et 2 aquarelles.

En 1881 les dépenses ont été de	Fr. 3,161 90
Les recettes	» 1,778 30
	<hr/>
Déficit.	Fr. 1,383 60
	<hr/>
En 1882 les dépenses ont été de	Fr. 2,903 —
Les recettes	» 1,797 70
	<hr/>
Déficit.	Fr. 1,105 30
	<hr/>

Enfin nous avons pris en sérieuse considération les desiderata exprimés par MM. les Membres du Jury. Nous avons tout lieu d'espérer que la prochaine Exposition profitera dans une large mesure de l'expérience acquise depuis la création par les hommes compétents qui veulent bien nous prêter leur concours et au dévouement desquels nous nous réservons de faire encore appel.

EXPOSITION MUNICIPALE DES BEAUX ARTS

Années	Exposants	NATIONALITÉ			OUVRAGES EXPOSÉS				Total des ouvrages exposés
		Genevois ou habitant Genève	Suisses	Etrangers	Peinture à l'huile	Aquarelles des-sins, gravures, pastels, émaux, faïences enca-drées	Sculpture et gravure en médailles	Architecture	
1879	108	91	4	13	403	60	15	1	179
1880	95	87	7	1	95	37	4	—	136
1881	86	73	12	1	95	42	7	—	144
1882	107	85	19	3	107	56	8	1	172

CLASSEMENT DES PEINTURES A L'HUILE

Années	Tableaux d'histoire	Tableaux de genre	Portraits	Paysages et marine	Tableaux d'animaux	Fleurs, fruits, nature morte
1879	1	27	9	50	6	10
1880	1	21	13	49	7	4
1881	0	22	10	52	4	7
1882	0	29	5	56	11	6

SECTION XI

Prix Disdier.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 29.		Lettre X°.	
Voté.	Fr. 2000	Prévu	Fr. 2000
Dépensé	» 2000	Reçu.	» 2000

Le rôle de la Ville se borne à servir l'intérêt du legs dont le capital lui a été remis.

SECTION XII

Musée Rath.

Directeur : M. Th. de SAUSSURE.

Conservateur de la collection de gravures : M. F. BURILLON.

Budget N° 30.

Voté.	Fr. 47,500
Dépensé	» 48,268
Dépensé en plus . . .	<u>Fr. 768</u>

L'augmentation de dépense porte sur l'entretien des collections (lettre D). L'impression du nouveau catalogue en est la cause, cette augmentation n'est donc pas de nature à devenir permanente.

D'autre part, le solde non dépensé sur l'allocation Brunswick a été reporté à nouveau en fr. 2,806 45.

Le Musée possède en ce moment une somme d'environ fr. 46,000 qui, jointe au don généreux de fr. 40,000 de Madame Favre-Sarasin, pourra permettre à la commission d'enrichir cette collection, lorsqu'une occasion favorable se présentera.

La Commission consultative du Musée se compose de :

MM. J. RUTISHAUSER, délégué du Conseil Administratif, Président.

Théod. DE SAUSSURE, Directeur.

Etienne DUVAL.

MM. Charles GLARDON.
Albert LUGARDON.
Barthélemy MENN.
Alfred van MUYDEN.
Alphonse REVILLIOD.
François SCHÉNER.

Le Musée a reçu le don suivant :

Une statue en bronze (grandeur demi-nature), par M. Max CLAUDET, statuaire français, de Salins-les-Bains, représentant « M^{me} Roland sortant du Tribunal Révolutionnaire, » donné par l'auteur.

Le Musée a fait les acquisitions suivantes :

- 1^o Un émail, par Delahance, représentant : « Catherine I de Russie. »
- 2^o Un émail, par L'Evesque, intitulée : « La Leçon du Grand-Père. »
- 3^o Une étude, par Adam-Wolfgang Töpffer, représentant « Une jeune Paysanne. »
- 4^o Un petit paysage à l'huile, par Rodolphe Töpffer.
- 5^o Une étude à l'huile de l'école de Largillière (cette étude a été remise à l'Ecole municipale de Peinture).
- 6^o Un petit tableau à l'huile, de feu Robellaz, représentant « Un cavalier du temps de Louis XIII » a été acquis de la succession de ce peintre.
- 7^o Une tête d'homme au pastel, attribuée à Liotard.

Il a été, en outre, acquis par la Fondation Diday et déposé au Musée :

- 1^o Un tableau à l'huile, par Eugène Girardet, intitulé « Les Goums en prière. »
- 2^o Un tableau à l'huile, par Barthélemy Bodmer, représentant « Une lisière de bois à Duillier (Vaud). »
- 3^o Une aquarelle, par M. Louis Pautex, intitulée « Herbier. »
- 4^o Une dite, par le même artiste, intitulée « Marguerites. »

Le tableau acquis de la galerie de feu J.-L. Fazy, attribué à Vander-Helst ou à Nicolas Maas, a été restauré par M. Sechehaye et est définitivement entré dans le Musée.

La Collection des gravures continue à s'augmenter par quelques

acquisitions, mais surtout par des dons, grâce à la sollicitude du Conservateur de la Collection, M. Burillon.

La nouvelle édition du Catalogue des peintures et sculptures, sous presse lors du dernier rapport, a paru; M. Adrien Wagnon a bien voulu rectifier et compléter dans cette édition les notices sur les sculptures d'après l'antique. Un appendice ajouté au catalogue indique les tableaux appartenant au Musée, mais déposés dans d'autres locaux municipaux.

L'arrivée de nouveaux tableaux au Musée a forcé à déplacer quelques-uns des anciens. De nouvelles consoles ont été établies dans la salle des statues pour recevoir ces derniers.

Il a été donné, en 1882, quarante-sept autorisations de trois mois pour travailler dans les salles du Musée. Un peu moins que l'année précédente.

Le Conseil Administratif a adopté des règlements fixant les conditions relatives à la copie des objets d'art appartenant au Musée Rath, ainsi qu'à leur reproduction par la photographie. Vous les trouverez au Recueil des Arrêtés sous la date du 9 mai 1882.

L'installation de notre galerie de tableaux est devenue absolument insuffisante, et la création d'un nouveau Musée s'impose de la manière la plus pressante. La nouvelle administration a mis cette question à l'étude, et nous espérons pouvoir faire au Conseil Municipal, assez prochainement, des propositions pour faire cesser un état de choses si préjudiciable au développement de notre collection des Beaux-Arts et si peu digne de la Ville de Genève.

SECTION XIII

Musée d'Histoire naturelle.

<i>Dépenses.</i>		Allocation de l'Etat commune au Musée d'Histoire naturelle et au Jardin Botanique.	
Budget n° 31.		<i>Recettes.</i>	
		Lettre T.	
Voté	Fr. 28,220 —	Prévu	Fr. 4,000 —
Dépensé	» 27,410 55	Reçu	» 4,000 —
En moins	<u>Fr. 809 45</u>		

La rubrique qui procure ce boni est le chauffage, en diminution, comme nous l'avons déjà vu ailleurs.

Il a été reporté à nouveau, selon l'usage, un petit solde non dépensé et mis à réserve (de même que l'excédant sur G et H a été pris sur la réserve antérieure).

Le crédit de celle-ci s'élèvera à nouveau à 3,147 fr. 85 c. disponibles.

Directeur du Musée : M. G. LUNEL.

Conservateur des Collections entomologiques : M. E. FREY.

La Commission du Musée se compose de :

MM. RUTISHAUSER, J., délégué du Conseil Administratif,
Président.

BROT, docteur.

FATIO, Victor.

FIGUIÈRE, docteur.

HUMBERT, Aloïs, secrétaire.

DE LORIOU, Perceval.

PICTET, Oswald, trésorier.

SORET, Charles.

DE SAUSSURE, Henri.

VOGT, professeur.

Dans notre dernier rapport à propos des travaux exécutés pour le Musée, nous avons dit qu'il restait encore quelques squelettes à monter, entre autres ceux d'un Orang-Outang mâle adulte, d'un renne, d'un bouquetin des Alpes et d'un lamantin, etc. Ces derniers squelettes ont été non seulement terminés dans le courant de cette année, mais il en a été encore monté un certain nombre d'autres provenant de nouvelles acquisitions ou qui étaient encore dans les dépôts, tels les squelettes de *Cryptoprocta ferox*, de *Viverra fossa*, de *Canis lupus*, de *hyæna crocuta*, de *Felis jubata*, de *Strigops*, celui d'un *Uromastyx* d'Égypte et ceux de quelques petits mammifères. L'introduction de ces squelettes dans la collection n'a pas été sans donner lieu à de nombreuses combinaisons, la place dans les vitrines de l'anatomie comparée devenant de plus en plus restreinte. Il en a été de même pour la collection de zoologie, lorsqu'il s'est agi d'y placer les nombreux mammifères, dont plusieurs, de grande taille, ont été achetés ces dernières années. Ce travail a nécessité le

remaniement général non seulement de la collection des mammifères, mais encore de la moitié de celle des oiseaux.

Le Conseil Municipal ayant bien voulu voter les fonds nécessaires pour la construction d'une grande vitrine au milieu de la salle d'anatomie comparée, on a pu y placer les têtes de *toxodon*, de *panochthus*, de *scelidothorium*, ainsi que les grandes carapaces et autres pièces remarquables faisant partie de la collection des vertébrés fossiles des Pampas acquise de M. Roth. Enfin, une seconde vitrine faisant suite à la première, et qui sera construite cette année, permettra d'y faire entrer le restant de ladite collection. D'après une décision de la Commission du Musée, des moulages des trois têtes mentionnées ci-dessus ayant été exécutés, il en a été tiré six exemplaires de chaque : ces exemplaires, parfaitement réussis, ont été coloriés d'après les originaux. Une circulaire comprenant le dessin réduit et le prix de vente des moulages de chacune de ces têtes, sera prochainement envoyée aux Directeurs des Musées d'histoire naturelle de la Suisse et de l'étranger, avec facilité d'en payer le montant, soit en espèces, soit en échange contre d'autres moulages, ou encore contre des objets nouveaux pour notre Musée.

Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que les reptiles et les batraciens des dépôts du Musée, dont M. le Dr Fritz Müller, de Bâle, avait bien voulu se charger de faire la détermination, nous sont tous revenus, et qu'ils ont été arrangés dans les nouveaux bocal; il ne reste plus qu'à les intercaler dans la collection. Un nouveau meuble à tiroirs a été placé dans la collection d'entomologie. D'autres travaux plus ou moins importants ont encore été exécutés qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Augmentation des collections.

Mammifères montés, 29. — Oiseaux montés, 241. — Reptiles montés, 1. — Reptiles dans l'esprit-de-vin, 9. — Poissons montés. Poissons dans l'esprit-de-vin, 52. — Squelettes de mammifères, 8. — Squelettes d'oiseaux, 2. — Squelettes de reptiles, 1. — Têtes osseuses de mammifères, 8.

Animaux vertébrés.

Dons. — M. Martin, 13 peaux d'oiseaux d'Australie, dont deux nouvelles pour le Musée; les autres pourront servir comme échanges.

— M. Grasset, 1 *Moloch horridus*, d'Australie, dans l'esprit-de-vin. — M. Sautter de Beauregard, 1 jeune faon de Daim, mort à Genève. — M. Revaclier, Auguste, 1 *Seps chalcides* et 2 *Nerophis papacinus* dans l'esprit-de-vin. — M. Lechthaler-Dimier, 1 écureuil commun de l'Engadine, 1 bihoreau femelle tiré dans les marais de Sionnex et 1 nid de pie-grièche à poitrine rose trouvé à Vandœuvres.

M. Ernest Covelle, 1 Barbeau et 1 Vengeron, variétés rouges, dans l'esprit-de-vin. — M. Jules Coulin, 1 Caille femelle, variété, en chair.

Le Conseil Administratif, un cygne femelle en chair.

M^{lle} Iort, 1 *nerophis ophidion* trouvé dans le Fior de Björneborg, en Finlande.

M. Hoiler, 1 hirondelle de cheminée *hirundo rustica*.

ACHATS. — 1 Morse *Trichechus rosmarus* mâle adulte, monté. — 1 *Semnopithecus nasicus* mâle, monté. — 1 *Lémur varius*, en peau. 1 Awahi, en peau. — 1 *Propithecus diadema*, en peau. — 2 *Centetes*, en peaux. — 1 *Ericulus nigrescens*, en peau. — 1 *Eupleres Goudoti*, en peau. — 1 *Bathiergus maritimus*, en peau. — 20 peaux d'oiseaux de Madagascar. 14 peaux d'oiseaux de différents pays. 240 oiseaux d'Europe et exotiques montés. — 5 espèces et 7 individus de poissons de l'île Maurice, en peaux ou dans l'esprit-de-vin. — 38 espèces et 44 individus de poissons de Tokio (Japon), dans l'esprit-de-vin. — 1 *Protopterus annectens* et 1 *Polypterus senegalus*, du Nil Blanc, dans l'esprit-de-vin. — 1 serpent de l'île Maurice, dans l'esprit-de-vin. — 5 espèces de reptiles et batraciens de la Californie.

Anatomie comparée.

DONS. — M. le Dr Gosse, 1 squelette de fœtus monstrueux du genre Anencéphale. 1 crâne d'homme à peu près complet et une portion d'un autre crâne, provenant tous les deux des tombes chrétiennes de Saint-Pierre de Molières, aux environs d'Arles, III^e ou IV^e siècle. — M. Revilliod de Muralt, 1 tête osseuse de Mouflon femelle de Sardaigne. — M. Burk Reber, pharmacien à l'Hôpital cantonal, 5 crânes humains, provenant de la colline de la Balme, au pied du Grand-Salève. — M. Ferté, 1 œuf monstrueux pondu par une poule race Houdan, âgée de sept mois.

ACHATS. — 1 squelette de *Bathiergus maritimus*. — 1 squelette de *Dolichotis patagonica*. 1 squelette d'*Hycæna crocuta*. — 1 squelette de *Menura superba*. — 1 tête osseuse de Gorille jeune. — 1 tête osseuse de *Procion Hernandezi* et 1 de *Mephitis occidentalis*.

Animaux invertébrés.

DONS. — M. Revaclier, Auguste, 5 éponges de la Baie de Melbourne (Nouvelle-Hollande).

Du Jardin Botanique, 1 beau groupe de Vulselles sur une éponge.

M. Martin, environ 80 espèces et 200 individus d'insectes, dont une demi-douzaine d'espèces sont nouvelles pour le Musée, entre autres deux exemplaires d'une cétoine fort belle, plus 2 petites cétoines de l'Afrique orientale, provenant du voyage de Liwingstone.

M. Hermann Fol, 1 bel échantillon de *Retepora cellulosa* de Villefranche.

M. Virchaux, ancien pasteur, 1 série de différents âges de la *Pinna nobilis*, ainsi que des perles et byssus de la même, provenant de Porto-Vecchio (Ile de Corse). 6 *helix Raspailii* de Capontine, près Corte. 7 *helix tristis* de Campo di Loro, près d'Ajaccio. 4 *helix cerrestineus*, de Corte, et 1 *helix hospitaris*, de Porto-Vecchio.

M. Perret-Gentil, inspecteur des Marchés, 1 *helix pomatia*, d'une taille gigantesque, trouvée sur les bords de la Versoix.

M^{me} Brot-Carrel a laissé au Musée une somme de 300 fr. pour achat de coquilles, l'emploi de la dite somme sera indiqué lorsqu'il aura été fait.

ACHATS. — 70 petits crustacés, 4 phasmes, 7 araignées, deux insectes et une volute gigantesque de l'île Maurice. Un beau choix de papillons indigènes et exotiques, quelques coléoptères, un certain nombre d'orthoptères de la Serbie et exotiques achetés à divers naturalistes et voyageurs. — 3 espèces d'échinodermes de Mazatlan. — 2 *hyalonena Sieboldi*, d'Enoschina. — 1 magnifique collection de 50 espèces d'animaux inférieurs marins du Golfe de Naples. — Il a été encore acheté 340 espèces de coquilles de diverses provenances.

Il a été collé et écrit environ 400 planchettes durant le courant de l'année pour les animaux invertébrés.

Paléontologie.

ACHATS. — Deux achats très importants ont été faits cette année : d'abord celui de la belle et riche collection de M. le prof. Alphonse Favre, et ensuite celui d'une magnifique et nombreuse série de Crinoïdes des terrains palæozoïques de l'Amérique. Il a été acheté, en outre, un bel échantillon d'*Ancyloceras* des Alpes fribourgeoises.

Enfin il a été échangé avec M. Braunn, à Strasbourg, une série de fossiles de l'Amérique contre des doubles fossiles du Musée.

Environ 1080 nouvelles planchettes sont entrées dans la collection de Paléontologie dans le courant de l'année.

Géologie.

La Collection de Géologie s'est augmentée cette année d'environ 600 échantillons de fossiles, pris, la plupart, dans les collections nouvellement acquises et après le prélèvement qui en a été fait pour la collection de paléontologie. Ce travail se continuera graduellement au fur et à mesure des déterminations nouvelles.

Minéralogie.

DONS. — M. Charles Soret, 1 échantillon d'Orthose de l'île d'Elbe.
M. Joseph Zervas, 1 échantillon de Strontianite du Harz.
M. Lechthaler-Dimier, 1 échantillon de Psilomelane de Romanèche.
M. E. Ritter, 1 échantillon de gypse concrétionné de Salinge, dans la Tarentaise (Savoie).

M. Philippe Privat, échantillons de calcite du Salève.

ACHATS. — 1 bel échantillon de Topaze des monts Adun Tschilon (Sibérie), 8 échantillons de minéraux de Viesch (Valais), 1 de Lax et 25 échantillons de Binn (Valais).

BIBLIOTHÈQUE

DONS. — M. *Frey-Gessner*. Feuille des jeunes naturalistes, 1882, in-8°. — Packard. Insects injurious to forest and shade trees, in-8°, fig. — Frey-Gessner, Kohl et Kriechbaumer. Die Typen zu Jurine's Werk. Nouvelle Méthode, etc., br. in-8°.

M. *Bourguignat*. Bythiospeum, description d'un nouveau genre de Mollusques aveugles, br. in-8°.

ACHATS. Il a été acheté :

Un certain nombre de livraisons complétant le grand ouvrage de Reeve *Conchologia iconica*, in-4°.

La fin de Pfeiffer et Clessin. *Nomenclator Heliceorum viventium*, in-8°, 1878-81.

Boulenger. Catalogue of the Batrachia salientia, in-8°, 1882.

On a reçu en outre les continuations de quelques journaux et ouvrages en cours de publication.

SECTION XIV

Collections diverses.

N° 32 du Budget.

Les collections comprises sous cette désignation collective n'avaient pas jusqu'ici de Commission de surveillance. Le Conseil Administratif a jugé convenable d'en instituer une pour assister MM. les Conseillers délégués à l'administration de ces collections. Cette Commission consultative, qui a également dans ses attributions le musée Fol, est composée de :

MM. Marc DUBAUX.
DUVAL-PLANTAMOUR.
Camille FAVRE.
Auguste GIROD.
Edouard LOSSIER.
Louis MICHEL.
Charles MOREL.
Edouard NAVILLE.
Charles SPIESS.

La Commission se divise en sous-commissions présidées par M. Rutishauser, Conseiller délégué, pour le Musée historique genevois, le Musée archéologique et le Musée Fol, et par M. Le Cointe, Conseiller délégué pour le cabinet de Numismatique.

I.

CABINET DE NUMISMATIQUE

Conservateur : M. Eugène DEMOLE.

Voté	Fr. 1,150 —
Dépensé	» 1,380 10
Dépensé en plus.	<u>Fr. 230 10</u>

Le Conseil Administratif a eu le regret de recevoir en date du 14 juin la démission de M. Auguste Girod, qui, pendant six ans, avait consacré tous ses soins à la conservation et au développement de notre collection.

Les motifs invoqués par M. Girod pour sa détermination étaient d'une nature telle que nous avons dû nous incliner ; — qu'il reçoive encore ici l'expression de notre reconnaissance pour les services qu'il a rendus à notre cabinet de numismatique.

M. Demole a été nommé conservateur en date du 16 juin. M. Demole avait rempli jusqu'alors les fonctions de conservateur-adjoint.

Comme nous l'avons dit plus haut, le Conseil a estimé qu'il était bon de donner soit à son délégué, soit au conservateur l'appui d'une Commission consultative. Elle forme une section de la Commission générale des collections et se compose de :

MM. DUVAL-PLANTAMOUR.

Louis MICHELL.

Auguste GIROD.

La collection numismatique a reçu en 1882 les dons suivants :

M. le professeur Chaix, à Genève, 2 pièces d'argent. — M. Budin, Buenos-Ayres, 4 pièces d'argent. — M. Paul Marin, avocat à Genève, 27 pièces d'or, 123 d'argent et billon. — M. Pâris-Freundler, à Genève, 4 pièces d'argent et de bronze. — M. Gustave Perdonnet, à Lausanne, 26 pièces métal et carton. — M. Ch. Roumieux, à Genève, 1 broch. numismatique et 1 jeton. — M. E. Picard, antiquaire, à Genève, 2 jetons, métal. — M. et M^{me} Philippe Plantamour, à Genève, 23 pièces d'argent et 37 de bronze. — M. L. Micheli, à Genève, 2 jetons. — M. A. Yersin, à Morges, 1 pièce d'argent. — M. l'avocat Mariani, en Corse, 5 pièces billon. — 26 Sociétés de tir, vaudoises et genevoises, 180 pièces métal et carton. — M. Duval-Plantamour, à Genève, 15 pièces bronze. — M. Aug. Girod, à Genève, 64 pièces d'argent et de bronze et 2 livres. — M. Edgard Sauter, à Genève, 1 pièce de bronze. — M. Knäuber, à Vevey, 1 pièce de bronze. — M. Rayroux, concierge de la bibliothèque, à Genève, 2 pièces de bronze. — MM. Frütiger, à Genève, 2 pièces d'argent. — M. Fr. Bovay, à Genève, 2 pièces d'argent. — MM. A. Roget et C^{ie}, à Genève, 174 pièces d'argent et de bronze. — M. A. Morel-Fatio, à Lausanne, 2 pièces d'argent. — M. A. Meyer, à Genève, 1 sceau. — M. Vettliner, à Genève, 2 pièces de bronze. — M. L. de Stoutz, à Versoix, 2 pièces d'étain et de bronze. — M. A. Dunant, procureur général, à Genève, 7 pièces d'argent. — M. Maget, fondeur, à Genève, 1 pièce de bronze. — M. Léonce Pictet, à Genève, 1 pièce d'argent, 1 livre. — M. Ch. Bartholoni, à Versoix, 3 pièces d'argent. — La Commission des prix du

tir cantonal, à Genève, 2 pièces de bronze. — M. von Schmidt, d'Argovie, 1 pièce de bronze. — M. Thomeguex, agent de change, à Genève, 1 pièce de bronze. — M. W. Demole, avocat, à Genève, 7 pièces d'argent. — M. Jean Filliet, à Versoix, 2 pièces d'argent et de bronze. — M. Fédor Eynard, à Rolle, 3 pièces d'or et d'argent. — M. Riondel, à Versoix, 1 pièce de bronze. — M. Alexis Lombard, à Genève, 3 pièces d'or. — M. Ferd^d de Saussure, à Genève, 2 livres. — M. Louis Bovy, à Genève, 21 pièces de bronze et d'étain. — M. G. De Seigneux, à Genève, 1 pièce de bronze. — M. J. Trembley, à Genève, 507 pièces argent et bronze. — M. Eug. Demole, à Genève, 24 pièces argent et bronze. — MM. W. Demole, Noverraz, Vernier et Ernest Hentsch, 14 timbres-postes, genevois et suisses.

Soit en tout 1,283 pièces.

Pendant le même temps, la collection de numismatique a acquis 115 monnaies et médailles, d'or, d'argent, de bronze, et 2 coins.

Parmi les pièces les plus importantes de ces acquisitions, nous signalerons 6 écus d'or genevois, du 16^e siècle, qui sont venus fort à propos augmenter notre série de monnaies nationales.

M. Eug. Demole a travaillé, durant toute cette année au classement de la collection. Le catalogue exact de celle-ci ne pourra être dressé que lorsqu'elle sera parfaitement classée, et ce travail est fort long, si l'on tient compte du nombre considérable de monnaies, parmi lesquelles il en est beaucoup dont la lecture et l'interprétation restent douteuses.

II.

CABINET D'ANTIQUITÉS

Conservateur : M. le D^r Gosse.

Conservateur-adjoint : M. Elisée Mayor.

Voté	Fr. 7.000 —
Dépensé	• 7,183 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 183 —</u>

Nous avons confirmé M. le D^r Gosse dans ses fonctions de conservateur du Musée archéologique et du Musée historique genevois, fonctions qui avaient été interrompues pendant le temps durant lequel il a fait partie du Conseil Administratif.

Voici l'indication des objets dont la collection s'est augmentée pendant l'année :

Age de la pierre.

DONS. — M. le prof. A. Favre, 4 objets. — M. Isenring, 20 objets. — M. H.-J. Gosse, 60 objets.

ACQUISITIONS. — 436 objets provenant des palafittes du lac de Genève. — 88 objets provenant du lac de Neuchâtel. — 1 objet provenant de l'île de Rugen.

Age du bronze.

DONS. — M. H.-J. Gosse, 400 objets.

ACQUISITIONS. — 45 objets provenant des palafittes du lac de Genève.

Age du fer.

DONS. — M. A. Vaucher, 2 objets. — M. H.-J. Gosse, 13 objets.

ACQUISITIONS. — 22 objets trouvés à Sierre (Valais).

Epoque romaine.

DONS. — M. L. Micheli, 1 objet. — M. le prof. Chaix, 1 objet. — M. L. Girard, 1 objet. — M. H.-J. Gosse, 16 objets.

Egypte.

DONS. — M. le prof. Chaix, 1 objet. — M. H.-J. Gosse, 2 objets.

Asie mineure.

DONS. — M. H.-J. Gosse, 1 objet.

ACQUISITIONS. — 139 objets, statuettes ou fragments, vases, lampes, etc. Tous ces objets ont été trouvés à Pergame.

Grèce.

DON. — M. H.-J. Gosse, 9 objets.

ACQUISITIONS. — 3 objets.

Etrurie, Grande Grèce.

DONS. — M. H.-J. Gosse, 7 objets.

ACQUISITIONS. — 38 objets, vases, statuettes, bracelets, etc.

Epoque helveto-burgonde, du IV^e au XII^e siècle.

DONS. — M. Fr. Barrelet, 1 objet. — M. H.-J. Gosse, 11 objets.
ACQUISITIONS. — 20 objets.

Moyen-âge.

DONS. — M. H.-J. Gosse, 3 objets.
ACQUISITIONS. — 8 objets.

Renaissance.

DONS. — M. H.-J. Gosse, 6 objets.
ACQUISITIONS. — 11 objets, dont un très bel émail allemand et six vitraux suisses.

Mexique-Pérou.

DONS. — M. H.-J. Gosse, 4 objets.
ACQUISITIONS. — 22 objets.

Epoque moderne.

DONS. — Le Conseil d'Etat de Genève, 1 barrière en fer forgé. — Le Conseil Administratif, 1 table dite de Rousseau, 1 table marqueterie, provenant de la bibliothèque publique, — 1 poinçon de la Chapelle des Macchabées. — M. le Procureur général, le sceau de P. G. vers 1820. — M. Dupont, 2 objets. — M. Panchaud, 2 objets. — M. Tissot, 2 objets. — M. H.-J. Gosse, 9 objets.
ACQUISITIONS. — 1 table italienne. — 1 piano du XVIII^e siècle.

Ethnologie comparée.

DONS. — M. Sautter de Beauregard, 1 sabre ex-voto, provenant de la Mosquée de Kairouan. — M. H.-J. Gosse, 41 objets.
ACQUISITIONS. — 36 objets, armes, ustensiles, vêtements, objets de parure, etc.

Un certain nombre de meubles donnés par M. Angrand ont été restaurés et ont pris place dans la collection.

Deux nouvelles vitrines basses ont été placées dans la salle. Elles répondent bien au but que l'on avait en vue.

III

MUSÉE HISTORIQUE GENEVOIS

Conservateur : M. le D^r Gosse.

Conservateurs-adjoints : MM. G. Castan et E. Mayor.

Voté. Fr. 2,100 —
Dépensé ou réservé 2,100 —

Les donateurs qui ont contribué à l'accroissement de notre Musée sont :

- Le Département militaire, dont nous avons reçu . . . 1 objet.
- M. Geiger 1 objet.
- M. H.-J. Gosse 7 objets.

Le Musée a acquis 21 objets, armes, drapeaux, pièces d'armures, etc.

IV

MUSÉE INDUSTRIEL

Voté Fr. 500 —
Dépensé 500 —

Il n'a été effectivement dépensé sur ce crédit qu'une somme de fr. 122,50 pour impressions, etc. ; le solde est mis en réserve pour venir s'ajouter au crédit de fr. 10,000 antérieurement voté par le Conseil Municipal en vue de la création de ce Musée.

Le Conseil Administratif ne perd pas de vue cette question, et il espère pouvoir, dans un avenir peu éloigné lui donner une solution satisfaisante.

Nous avons reçu de l'administration de la manufacture de porcelaine de Sèvres une grande collection technologique de ses produits comprenant des matières premières et des objets décorés et terminés (types). Cette belle collection, composée de 57 pièces, trouvera place

dans le Musée projeté. Elle nous a été obtenue par l'intervention personnelle de M. Duval, conservateur du Musée Fol.

M. A. Gindroz nous a fait don d'un spécimen très-intéressant pour l'histoire de la photographie. C'est un essai de fixation des couleurs au daguerréotype obtenu par feu Louis Bonijol en 1835.

Enfin, nous réservons également pour le Musée industriel les bijoux légués à la Ville par M. Pierre-Etienne Wolff.

SECTION XV

Collections Fol.

Conservateur : M. Emile DUVAL.

Budget N° 33.

Voté.	Fr. 5,725 —
Dépensé.	» 5,558 50
Dépensé en moins	<u>Fr. 166 50</u>

Il avait été inscrit au budget un crédit de 4,800 fr. pour la publication du *Musée Fol*. Or, aux termes de l'acte passé en 1880 avec M. Fol, la somme annuelle à payer de ce chef à ce dernier n'est que de 4,200 fr. Par contre l'entretien a coûté un peu plus que les prévisions.

Quoique les fonctions de conservateur fussent vacantes, la précédente administration n'avait pas usé du droit que lui conférait la convention de 1880 d'en désigner le titulaire. Nous avons jugé qu'il convenait d'y pourvoir, et nous avons choisi pour remplir ces fonctions M. Emile Duval, qui a bien voulu accepter ce mandat.

Comme nous l'avons indiqué à l'article précédent, la commission consultative nommée pour assister MM. les Conseillers délégués à l'Administration des Collections archéologique, historique et numismatique, a également dans ses attributions le Musée Fol.

Le Musée a continué à être très fréquenté en 1882; il a été ouvert au public les jeudis et dimanches. Soit pendant ces jours-là, soit en dehors, il a été visité par 4,435 personnes.

Pendant le mois de novembre, on avait supprimé un gardien qui a dû être repris le mois suivant, un seul étant insuffisant pour surveiller les collections.

Le Musée a reçu : de M. J. Menant 4 ouvrages sur l'assyriologie; de M. G. Le Breton une brochure sur la céramique; de M. E. Duval 67 échantillons de dentelles.

SECTION XVI

Bibliothèque publique.

Bibliothécaire : M. F. GAS.

Conservateur : M. Philippe PLAN.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 34.		Lettre W.	
Voté. . .	Fr. 47,100 —	Allocation de l'Etat.	
Bastions. .	Fr. 43,658 20	Prévu. . .	Fr. 700
Succursale. .	» 5,885 25	Reçu . . .	» 700
Dépensé en plus.	<u>Fr. 2,443 45</u>		

Le chauffage est en diminution; par contre quelques acquisitions ont vu s'augmenter le chiffre qui leur était consacré, bien que le compte Dons continue à contribuer pour un bon chiffre à cette rubrique. Les traitements concourent également à l'augmentation de la dépense.

Les deux établissements sont de plus en plus utilisés, et pour une forte partie par des personnes habitant hors de ville; l'Etat continue à y contribuer par une allocation de 700 fr., stationnaire depuis vingt ans (1862).

La commission de la Bibliothèque se compose de :

- MM. A. LE COINTE, délégué du Conseil Administratif, président.
Jean RIVOIRE, notaire, vice-président.
Philippe BONNETON, principal.
Auguste BOUVIER, professeur.
Etienne CHASTEL, professeur.
Théophile DUFOUR, juge à la Cour de Justice.
André DUVAL, docteur en médecine.
Charles LE FORT, professeur.
J.-J. GOURD, professeur.
Aloïs HUMBERT.
Louis NAVILLE.

MM. Jules NICOLE, professeur.
Gabriel OLTRAMARE, professeur.
Paul OLTRAMARE, régent au Collège.
Constant PICOT, docteur en médecine.
Jean-Louis PREVOST, professeur.
Gustave REVILLIOD.
Eugène RITTER, professeur.
Henri DE SAUSSURE.
Pierre VAUCHER, professeur.
Elie WARTMANN, professeur.

M. Fr. Gas, bibliothécaire, remplit les fonctions de secrétaire de la Commission.

La part du budget allouée à la Bibliothèque circulante pour achats, abonnements, entretien et reliure était de 2,000 fr. Cette somme a été entièrement dépensée conformément à sa destination.

Quant à la Bibliothèque consultative, il lui était alloué pour achats, abonnements, suites et engagements, le budget ordinaire de 10,000 fr. (la reliure étant comptée à part); il a été dépensé 14,000 fr.; l'excédant a été couvert par les intérêts du fonds des dons et legs, ainsi que par des crédits supplémentaires sur le capital de ce même fonds, accordés pour chaque cas particulier par le Conseil Administratif sur la proposition de la Commission de la Bibliothèque.

Détail des Dépenses suivant les diverses branches pour la Bibliothèque consultative.

OUVRAGES NOUVEAUX	
Théologie	33 ouvr., soit 50 vol. Fr. 440
Philosophie. Sciences sociales.	
Droit.	68 » » 406 » » 780
Géographie. Voyages. Histoire.	50 » » 130 » » 1,515
Littérature. Polygraphes. Beaux- Arts	118 » » 268 » » 3,174
Sciences mathématiques, physi- ques et naturelles	29 » » 57 » » 1,498
Sciences médicales	12 » » 17 » » 324
Soit	310 ouvr., soit 628 vol. Fr. 7,731

En outre, environ 600 volumes représentant 74 abonnements et les suites de 274 ouvrages en cours de publication et répartis entre les différentes branches pour le prix de

Fr. 6,269
Fr. 14,000

Dans le courant de l'année 1882, la Bibliothèque s'est augmentée de 3,626 volumes et de 3,599 brochures, livraisons ou cartes, à répartir, suivant la provenance, ainsi qu'il suit :

Acquis sur les allocations municipales.	A titre gratuit.	{ 2,003 vol., 3,491 broch. et portions de vol.	Dons divers.
		{ 76 » 186 » » »	Remis par la Chancellerie.
	}	4,312 vol., 447 broch. et portions de vol.	Acquisitions votées par la Commission.
		235 » 75 » » »	Remis suiv. convention p. la Soc. de Physique
		<hr/>	
		3,626 vol., 3,599 broch. et livraisons.	

Sur ce chiffre total des volumes entrés, 357 volumes, comprenant 281 ouvrages, y compris quelques ouvrages de remplacement et quelques suites, ont été attribués à la Bibliothèque circulante. Le reste, c'est-à-dire 3,269 volumes et 3,599 livraisons et brochures, constituent la part afférente à la Bibliothèque consultative, et dans ces chiffres sont compris, outre les ouvrages nouveaux, environ 650 volumes représentant les suites d'ouvrages périodiques ou en cours de publication, déjà inscrits au catalogue, ainsi qu'un grand nombre de volumes donnés faisant double emploi.

Voici maintenant le tableau, par matières, des ouvrages nouveaux, tant complets qu'à suivre, qui ont été introduits au catalogue pendant l'année 1882 :

Théologie	46 ouvrages,	79 volumes.
Sciences morales et politiques. Droit.	88 »	138 »
Géographie. Voyages	46 »	88 »
	<hr/>	
<i>A reporter</i>	150 ouvrages,	305 volumes.

	<i>Report</i>	150 ouvrages,	305 volumes.
Histoire.	71	»	109 »
Littérature. Beaux-Arts	171	»	374 »
Sciences mathématiques, physiques et naturelles	67	»	273 »
Médecine	37	»	63 »
Périodiques. Mélanges.	7	»	147 »
Total. .	503 ouvrages,	4271 volumes.	

Le tableau précédent offre le résumé des accroissements du fonds de la Bibliothèque en 1882 pour chaque branche d'études, c'est-à-dire des ressources nouvelles mises effectivement à la disposition du public.

Cet accroissement, dans son ensemble, est le produit des trois sources : dons et legs, chancellerie et achats. On a vu plus haut le résultat des achats, au point de vue soit de l'importance, soit de la répartition des sommes dont la Commission détermine l'emploi.

DONATEURS

livres imprimés.

Anonyme, 3 volumes : *Capiciosi* et *Lettere*, d'Arelin, et *Lettere scritte a P. Aretino*. — M. le Dr Ab. BASEVI, 1 vol. — M. BEAUVILLIÉ, 2 vol. Suite et fin de sa publication : *Documents concernant la Picardie*. — M^{me} John BOST, 1 brochure. — M. le Dr C.-E. BOURDIN, 11 brochures. — Le révérend Caleb-D. BRADLEE, 2 brochures. — M. le pasteur Louis BRASCHOS, 13 volumes, dont 2 pour la circulation. — M. le professeur Charles BROCHER, 1 brochure. — M. J.-R. BOURGUIGNAT, 2 brochures. — M. le professeur Aug. BOUVIER, 14 vol. de ses œuvres et 1 brochure. — M. CHAPPELLIER, 1 brochure. — M. le professeur Daniel COLLADON, 3 brochures. — MM. les professeurs CUNITZ & REUSS, 1 volume, suite des *Opera Calvini*. — M^{me} DES COMBAZ-FAUCONNET, 2 vol. — M. FIRMIN-DIDOT, 1 vol. — M. le professeur DUNANT, Dr, 5 vol., dont 1 pour la circulation et 18 broch. — M. DUNANT, procureur-général, 2 brochures. — M^{me} ENDERLEIN, 1 vol. — M^{lle} FLOURNOIS-MAVIT, 2 vol. — M^{me} A. DE GASPARIN, 2 vol. pour la circulation. — M. Ivan GOLIVINE, 1 brochure. — M. le Dr A. HAFNER,

1 brochure. — M. Constant HILBEY, 3 brochures. — M. le professeur J. HORNING, 2 brochures. — M. Aloïs HUMBERT, 1 vol. — M. Albert JANSEN, 1 brochure. — M. John JULLIEN, libraire, 4 vol. : Années 1817-1820 de la *Feuille d'Avis*. — M. le Dr et prof. KAISER, de St-Gall, 1 brochure. — M. le Dr KNOTH, de New-York, 1 brochure. — M. O. KORSCHHELL, 1 brochure. — M. le professeur Ch LEFORT, 2 volumes. — M. Joseph LEROUX, 1 brochure. — M. Boleslas LIMANOWSKI, 2 volumes et 2 brochures de ses œuvres historiques et économiques. — M^{me} MARACCI, 1 vol. — M. MARJOLIN, 3 brochures. — M. Gaston MAUGRAS, 1 brochure. — M. METAXAS, 1 vol. — M. Georges MIKONIOS, 1 brochure. — M. le prof. Marc MONNIER, 6 vol. et 4 br. : Antiquités, jurisprudence et littérature italiennes. — M. le pasteur Ed. MONTET, 1 brochure. — M. Gustave MOYNIER, 12 volumes : *Statistique des Pays-Bas* — M. E. DE MURALT, 1 broch. — M. le prof. Ernest NAVILLE, 18 vol. et 1 broc. (sont déjà signalés dans le compte-rendu de l'année 1881). — M. L. NAVILLE, 1 br. — M. H. OMONT, 1 brochure. — M. Alf. PICTET, 1 brochure. — M. Léonce PICTET, 1 Almanach de 1570. — M. Ph. PLAN, 1 volume. — M. P. PREDA, 1 brochure. — M. RILLIET-DE CANDOLLE, 1 volume. — M. Ph. ROGET, 1 volume et 2 brochure. — M. Albert SARASIN, 1 vol. — M. le Dr Giovanni SCALZUNI, 1 volume. — M. Serge SERGUEYEF, 1 br. — M. le pasteur THEREMIN, 1 vol. : *Missale Basiliense*. — M. Louis TOGNETTI, 1 volume. — M. B. TSCHARNER, 1 brochure. — M. S. TSWETT, 1 brochure. — M. le pasteur L. VALLETTE, 2 volumes, 2 brochures. — M. V. DE VELAY, 1 volume. — M. Ad. WAGNON, 1 brochure. — M. J. WILSON, 1 broc. — M. l'avocat ZURLINDEN, 3 Almanachs de Gotha.

M. le Dr W.-A.-P. MARTIN, directeur du Tung-Wen College de Pékin (Ecole diplomatique), 11 vol. et 7 cahiers : Le *Chou-King*, Annales de la Chine; l'Histoire de la Chine; Choix de poésies; une traduction de l'Economie politique de Fawcet et les cartes de visite des membres du Cabinet du Céleste Empire, le tout en chinois.

M. Eug. PICOT, ancien pasteur, 178 volumes : matières théologiques et d'édification religieuse et quelques livres à gravures, parmi lesquels le *Tableau de Paris*, 96 gravures de Duncker.

La famille de feu M. le professeur Emile PLANTAMOUR : 1438 volumes et 251 opuscules séparés : Astronomie, géodésie, météorologie, etc.

Suivant les désirs exprimés par les donateurs, un certain nombre

des volumes composant cette précieuse bibliothèque ont été déposés à l'Observatoire, tout en restant la propriété de la Ville.

M. Elisée RECLUS, 10 volumes, comprenant entre autres la collection de l'*Imperial Gasetter of India*.

L'Académie de Liège, 2 volumes des *Œuvres de Jean Lemaire de Belges*.

L'Académie royale des Sciences de Munich, 3 vol. de ses publications historiques.

La Bibliothèque de Bâle, 1 brochure.

Le Comité-éditeur de *The Norwegian North-Atlantic Expedition 1876-1878*, 2 livraisons.

La Commission géodésique de Norwège, 3 brochures.

Le Congrès d'hygiène de 1882, 1 volume et 55 brochures.

Le Conseil Administratif, 7 volumes et 2 brochures.

Le Consulat des Etats-Unis d'Amérique à Genève, 7 livraisons.

La Faculté de médecine de Genève, 43 volumes et 1050 brochures : matières médicales et publications universitaires.

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, 1 vol., 2 brochures.

Le gouvernement français, 5 volumes : suite de publications patronées par le Ministère de l'instruction publique.

Le gouvernement italien, 5 vol. et 2 br. : *Statistique*.

Le gouvernement suédois, 3 vol. et 1 br. *Statistique*.

Le gouvernement de Thurgovie, 1 volume de *Lois*.

Le gouvernement vaudois, 1 volume de *Lois*.

Le gouvernement wurtembergeois, 2 livraisons *Statistique*.

L'Institut genevois, 2 volumes de son *Bulletin*.

Le Musée Guimet, à Lyon, 4 volumes de ses *Annales*, 2 dits *Congrès provincial des orientalistes* et 3 années de la *Revue de l'histoire des religions*.

L'Observatoire de Rio Janeiro, 1 année de son bulletin.

La rédaction de la *Revue médicale de la Suisse romande*, 19 vol., provenant d'échanges.

La Smithsonian Institution, 5 vol. de ses publications.

La Statistical Society of London, 1 vol. de son *Journal*.

La Société d'émulation d'Abbeville, 1 vol. de ses *Mémoires*.

La Société fédérale des Officiers, section de Genève, 1 vol.

L'Université de Genève, 32 vol., 1876 brochures et 9 anciens formulaires de diplômes sur parchemin.

La ville de Munich, 1 volume.

La ville de Paris, 1 volume.

La ville de Vienne, 1 volume.

Manuscripts, Cartes, Portraits, etc.

M^{me} Berney-Richard, portrait peint à l'huile, par Gevril, du poète Albert Richard.

M. Fontaine-Borgel, 12 feuillets autographes de James Fazy.

M. A. Petitpierre, sa carte du *Pays de Genève* en 4 feuilles.

M. G. Streckeisen, en souvenir de sa femme, née Amélie Moulou, plusieurs manuscrits de J.-J. Rousseau : les *Confessions*, en deux volumes; la *Profession de foi du Vicaire savoyard*; le *Contrat social*; morceaux divers; *Oraison funèbre du duc d'Orléans*; deux agendas de poche, traitant de différents sujets; un traité inédit de musique (relié plus tard en 2 volumes).

SERVICE PUBLIC

Consultation et salle de lecture.

Durant l'année 1882, la salle de lecture a été ouverte tous les jours non fériés, de 9 heures à 4 heures, pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, et de 9 heures du matin à 8 heures du soir pendant les mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre, ce qui a procuré au public un service quotidien de consultation de onze heures consécutives pendant la saison d'hiver.

Le tableau suivant présente les résultats de 1882 :

Nombre des jours d'ouverture sans distinction de saison.	264
Nombre des heures d'ouverture.	2,360
Nombre des consultations enregistrées.	9,415
Nombre des personnes différentes qui ont consulté	852
Nombre des volumes consultés.	22,101

Dans ces trois derniers chiffres ne figurent pas les personnes qui n'ont utilisé que les ouvrages dits consultatifs, ni ceux de ces ouvrages qui ont été consultés.

Bibliothèque circulante.

La salle de distribution a été ouverte tous les jours non fériés, pendant deux heures, de 1 heure à 3 heures.

Voici les chiffres relatifs à ce service :

Séances de distribution	276, soit 552 heures.
Volumes prêtés à domicile	26,741, dont 405 prêtés sur demandes spéciales régulièrement accordées.
Autorisations nouvelles inscrites en 1882	301
Chiffre moyen des volumes qui se trouvent entre les mains du public en un jour quelconque	1,500

Administration et Travaux d'intérieur.

L'impression du catalogue, retardée par les circonstances spéciales mentionnées dans le précédent compte-rendu, a été poursuivie de telle sorte que le quatrième volume, c'est-à-dire le dernier du texte courant dans l'ordre méthodique, paraîtra certainement vers la fin de cet hiver. L'œuvre sera immédiatement complétée par l'impression d'un supplément, de tables méthodiques et d'un répertoire alphabétique général.

Le catalogue des opuscules est en pleine voie d'exécution.

Bien que l'achèvement complet de ce travail soit nécessaire pour qu'il possède toute l'utilité pratique dont il est susceptible, la partie importante qui a été exécutée à ce jour, a pu déjà rendre de bons services et nous convaincre des avantages de cette amélioration.

Succursale de Saint-Gervais.

Conservateur : M. Louis BOGEY.

Il a été acheté, en 1882, 242 ouvrages, soit 337 volumes; il a été reçu en dons 26 ouvrages, soit 69 volumes. La Bibliothèque succursale s'est donc augmentée de 406 volumes; elle possède maintenant 5,817 volumes.

La succursale comptait, à la fin de 1882, 1,148 lecteurs.

En 1880, il a été pris 384 autorisations; en 1881, 371; en 1882, 393, c'est-à-dire 9 de plus que l'année même de l'ouverture de la succursale, et 22 de plus qu'en 1881. Ce résultat est dû sans doute à une heureuse innovation établie dans les derniers mois de l'année, et qui consiste en une beaucoup plus grande facilité d'inscription des demandes d'autorisation; en effet, le public n'est plus obligé d'aller au bureau du Conseil Administratif, il suffit de

s'adresser au Conservateur de la Bibliothèque, qui prend note des demandes et les soumet ensuite à l'approbation du délégué.

Le nombre des autorisations prises en 1882 a été, comme nous l'avons dit plus haut, de 393, savoir :

Données directement par le Conseil Administratif.	336
Par transfert de la Bibliothèque des Bastions.	57

La Succursale a été ouverte, en 1882, durant 277 jours, de 4 à 3 heures de l'après-midi, pour le service de la circulante. Dans ces 277 jours, il est sorti 26,193 volumes, soit en moyenne 94 par jour, c'est-à-dire 31 volumes de plus par jour qu'en 1881, et 65 de plus par jour qu'en 1880.

Certains ouvrages étant très demandés, nous avons essayé de les avoir à double pour la circulation; cet essai a fort bien réussi; cette amélioration du service sera donc étendue à d'autres ouvrages.

Le développement toujours croissant du prêt des livres a nécessité dans le courant de 1882 la nomination d'un troisième employé.

Par contre, la salle de lecture n'a pas été utilisée autant qu'elle aurait pu l'être. En 1881, la moyenne des lecteurs a été de 4 par séance. En constatant ce faible résultat, nous avons pensé que la salle, ouverte de 5 à 8 heures du soir, ne pouvait être accessible à la classe ouvrière qui généralement travaille jusqu'à 8 heures. Dans l'intention de mettre davantage à la portée de tous cette partie du service de la succursale, la salle a été, dès le 1^{er} octobre 1882, ouverte de 7 à 10 heures du soir, mais sans obtenir un meilleur résultat : la moyenne des lecteurs est restée la même que précédemment.

Donateurs de la Succursale :

MM. Ch. BELLAMY	5 vol.
J. RIVOIRE	1 »
Louis BOGEY	1 »
Section d'Industrie et d'agriculture de l'Institut national genevois	18 »
Bibliothèque des Bastions	44 »
<hr/>	
Total.	<u>69 vol.</u>

SECTION XVII

Herbier Delessert et Conservatoire botanique.

Conservateur : M. le professeur MÜLLER.

Sous-conservateur : M. BERNET.

Budget n° 35.

Voté	Fr. 6,600 —
Dépensé	» 6,645 75
Dépensé en plus	<u>Fr. 45 75</u>

1° *Travail d'arrangement de l'Herbier.*

Le travail d'arrangement et de classement général a été poussé régulièrement pendant toute l'année et par les mêmes personnes que précédemment.

M. Müller a déterminé et mis en ordre la riche collection des Acacias de la Nouvelle-Hollande ainsi qu'un grand nombre d'autres plantes exotiques. Il a en outre fait le classement des plantes reçues, dirigé les travaux généraux de l'Herbier, fait les échanges et la correspondance et s'est chargé des soins de la Bibliothèque.

M. Bernet a continué toute l'année à travailler à la composition de notre nouvel Herbier suisse et savoisien, formé avec une partie des plantes des herbiers Fauconnet, Ramu et Droin et d'autres, acquis récemment. Ce travail considérable est actuellement fini dans ses parties essentielles, mais il reste encore à effectuer le fixage des échantillons et quelques autres détails.

M. Calloni a arrangé par espèces les Renonculacées de l'herbier général, et par genres la famille des Rosacées. Il a aussi préparé les collections de doubles des Lichens du D^r Hepp, qui serviront comme matériaux d'échange, et a repréparé, avec beaucoup de soins, la riche collection d'Algues marines de l'île Maurice achetée de M. Robillard.

M. Kohler, comme l'année précédente, a été régulièrement occupé par le fixage des plantes fraîchement arrivées à l'Herbier, et il a en outre eu à faire ou à compléter les étiquettes de certaines collections,

en tant que cela concerne des indications générales nécessaires, comme le nom du pays d'origine, celui du collecteur et la date de la réception des plantes.

2° *Acquisitions de plantes.*

a) Par achat :

164 plantes rares de France, publiées en Exsiccata par M. Magnier.

300 plantes rares d'Europe, suite des Exsiccata du D^r Schultz.

300 Algues marines, en de nombreux échantillons, de l'île Maurice, achetées à M. Robillard.

b) Par échange :

650 espèces déterminées de Phanérogames et Fougères du Japon, de M. le professeur Yatabé, de l'Université de Tokio.

600 plantes brésiliennes des environs de Rio-de-Janeiro, de M. Glaziou, directeur du Jardin Botanique de cette ville.

3° *Bibliothèque.*

Nous avons reçu la suite de divers ouvrages auxquels nous sommes abonnés ou dont nous avons déjà acheté des volumes antérieurs.

M. Ed. Boissier nous a fait don de son nouveau volume de la *Flora orientalis*.

M. le Baron Ferd. de Mueller, à Melbourne, nous a envoyé une suite de 4 volumes de ses *Fragmenta phytographica* sur les plantes de la Nouvelle Hollande.

Nous avons acheté : Arcangeli, *Flora italiana*; Alph. de Candolle, *Plantes cultivées*; Cosson, *Illustrat. plantes d'Algérie*; Nymann, *Conspect. plant. d'Europe*, et quelques brochures de moindre importance, mais c'est le *Botanical Register*, ouvrage de 33 volumes de planches coloriées, qui fait la grande acquisition de cette année. Cet ouvrage a comblé l'une des lacunes les plus sensibles de notre Bibliothèque botanique et a déjà rendu de très-grands services pour la détermination de nos plantes de serres.

4° *Fréquentation de l'Herbier et de la Bibliothèque.*

La fréquentation ne donne lieu à aucune observation particulière, car tout s'est passé comme les années précédentes et ce sont toujours les collections spéciales et quelques ouvrages à planches qui ont le plus attiré les botanistes et quelques étudiants de la Faculté des Sciences et de la Faculté de médecine.

SECTION XVIII

Jardin Botanique.

Directeur : M. le professeur MÜLLER.

Budget n° 36.

Voté	Fr. 12,800 —
Dépensé.	» 14,778 30
Dépensé en plus	<u>Fr. 1,978 30</u>

Cette augmentation porte essentiellement sur les frais d'entretien.

L'ensemble des plates-bandes n'a subi aucune modification dans leur forme, mais leurs nombreuses lacunes d'espèces ont été quelque peu comblées au moyen des nouvelles acquisitions obtenues par échange et qui, déjà cette année, étaient suffisamment développées pour permettre la détermination ou la vérification du nom. Un grand nombre de plantes cependant, obtenues au printemps par semis, que nous avons actuellement dans les couches, n'ont pas encore fleuri la première année et ne pourront être introduites dans les plates-bandes qu'en 1883.

Ces nouvelles acquisitions ont été nombreuses, car plus de 2,000 espèces différentes de graines, selon le choix du Directeur, nous ont été envoyées par plus de 60 Jardins botaniques, qui, en retour, et également à leur choix, ont reçu des graines de nos plantes étudiées ou vérifiées ces dernières années. Les semis de ces graines ont donné de bien meilleurs résultats qu'antérieurement, parce que, cette fois, l'un des employés a pu être spécialement chargé de leurs soins.

Nous avons reçu beaucoup de plantes et graines précieuses provenant de 70 donateurs parmi lesquels nous pouvons citer MM. Atzenwiller à Madras, Edmond Boissier, Correvon, le Dr de Bex, à Aix-la-Chapelle, Garcin, aux Eaux-Vives, Meyer, à Champel, Ch. Martin, Paris, horticulteur, Vouga-Pradez, M^{me} la baronne de Rothschild, etc.

La Société d'horticulture de Genève a mis en outre à la disposition du Jardin une certaine quantité de graines étrangères et nous en promet encore d'autres à la condition qu'il lui soit livré un rapport sur la manière dont elle auront réussi.

Quant à nos plantes alpines pour le soin desquelles M. Correvon notre nouveau chef jardinier est très compétent, elles forment toujours le grand agrément des visiteurs du Jardin Botanique, et pendant la belle saison, comme les années précédentes, elles ont été accessibles au public.

A l'Est des serres un emplacement spécial a été réservé pour la culture de plantes destinées à servir de modèles pour nos Ecoles municipales de dessin.

Ensuite de l'établissement d'un nouveau bassin d'eau, à l'ouest du Jardin, on a pu doter nos cultures d'une série de plantes aquatiques rares et diversement intéressantes, et qui paraissent se trouver très bien dans un fond vaseux couvert d'une eau fraîche et constamment renouvelée.

De grandes améliorations ont été obtenues dans nos nouvelles serres, aussi les plantes de pays étrangers et en partie tropicaux, ont peu à peu repris une apparence de vigueur et de fraîcheur qu'on ne voyait pas dans les anciennes grandes serres.

C'est surtout des plantes de serres que le Directeur s'est le plus occupé cette année. A mesure qu'elles fleurissent, il soumet tout nom à une exacte vérification, et ce qui n'est pas déjà nommé, est étudié et, sauf quelques cas rares et rebelles, déterminé et étiqueté. Ce travail, considérable pour cette année, est maintenant à jour, et l'étiquetage de nos plantes de serres a repris un aspect plus satisfaisant et est redevenu une précieuse ressource de noms botaniques pour tous ceux qui visitent nos serres, lesquelles sont maintenant ouvertes au public 3 fois par semaine soit les mardis, jeudis et samedis, de 2 à 4 heures.

CHAPITRE VI

THÉÂTRE

Conservateur général : M. S. DELAPEINE.

Budget n° 37.

Voté	Fr. 225,960 —	Compris le crédit supplémen-
Dépensé	» 222,716 45	taire du 4 juillet 1882.
Dépensé en moins.	<u>Fr. 3,243 55</u>	

Le Théâtre est une de nos grosses dépenses; en 1882 néanmoins, il est resté au-dessous des prévisions; n'omettons pas cependant qu'un crédit spécial fut demandé le 4 juillet 1882, destiné à parfaire la dépense occasionnée sous la direction Gravière — pour décors nouveaux.

La dépense totale, y compris le crédit	
sus-mentionné, évaluée à	Fr. 225,960 —
S'est élevée à.	» 222,716 45
Soit.	<u>Fr. 3,243 45</u>

en mieux-value pour l'Exercice.

Bien que cet objet soit étranger à l'exploitation même du Théâtre, rappelons que les comptes de construction ont été bouclés en 1882 et arrêtés à la somme ronde de 4 millions.

Pendant les premiers mois de l'année, M. Gravière a continué l'exploitation du Théâtre avec le même soin qu'à ses débuts; grâce à la commandite que quelques amateurs avaient fournie et à l'habile direction imprimée à notre scène, les représentations théâtrales ont été suivies par un nombreux public.

Le cahier des charges pour la saison théâtrale de 1882-1883 avait été préparé par nos prédécesseurs et ne contenait d'autres modifications importantes que sur le prix des places, qui a été baissé, et sur les divers genres de spectacle qui devaient être fournis.

Dès notre entrée en fonctions nous nous sommes mis en rapport avec M. Bellier, avec lequel des négociations avaient eu déjà lieu. Sa nomination comme directeur date du 6 juin 1882.

Malgré l'époque tardive de son entrée en fonctions, M. Bellier a réussi à constituer une troupe généralement satisfaisante.

Les incertitudes de tout directeur vis-à-vis des goûts d'un public nouveau et la crise financière, sont les circonstances auxquelles il faut attribuer les débuts difficiles de la direction de M. Bellier.

La Conseil Administratif a mis à profit pendant l'été tout le temps dont il a pu disposer pour continuer les travaux qui avaient pour but d'augmenter la sécurité des personnes, du bâtiment et du matériel. Citons en particulier l'installation de 12 nouvelles bouches à eau dans les corridors de l'administration ; la transformation des portes de sortie pour pouvoir les ouvrir de dedans en dehors, l'installation à ces portes de boîtes à clef, celle d'échelles de corde sur les toits et d'un drap de sauvetage au poste de police, la pose de lambris de tôle à l'avant-scène, l'éclairage de sûreté dans la salle et dans l'administration enfin l'ouverture permanente des portes dans les escaliers des loges, ce qui permet aux 2 et 3^e galeries d'utiliser 2 nouvelles issues en cas d'accident.

Signalons aussi les modifications apportées au Treuil du rideau de fer pour qu'il puisse se baisser constamment depuis la scène. Les ordres les plus formels sont donnés pour que cette manœuvre ait lieu régulièrement après chaque représentation.

Nous avons apporté tous nos soins à l'entretien permanent du bâtiment et du matériel considérable (machinerie, décors, mobilier) qui y est affecté. — Il y a, croyons-nous, économie à réparer de suite toutes les dégradations qui se présentent et à entretenir avec soin et dans tous ses détails le luxueux Théâtre de la Place Neuve. Malheureusement le temps que l'on peut consacrer à ce travail est très restreint; il ne peut se faire qu'en l'absence de représentations et en été.

On a profité de cette année où la direction n'avait que peu de représentations en dehors de la saison théâtrale, pour reprendre tous les décors en les inventoriant; dans la machinerie il y a eu des réparations aux trappes et aux chariots.

Il a fallu retenir quelques peintures et dorures du foyer de la 1^{re} galerie. Cette salle a été ouverte au public du 30 juillet au 17 août. Une foule considérable n'a cessé de la visiter.

Dans la partie du bâtiment affectée à l'administration l'on a remis au propre toutes les loges des artistes.

Les subventions accordées pour décors nouveaux ont été employées à acquérir ou à compléter la mise en scène des Contes d'Hoffmann, de Charles VI, du Jour et de la Nuit et du Voyage en Chine.

M. Bellier a utilisé les crédits qui lui étaient alloués pour le Courrier de Lyon, Trente ans, Haydée, l'Etoile du Nord, Tête de Linotte.

La concession accordée à un directeur chevauche d'une année sur l'autre, mais les mesures sont prises dans la comptabilité pour que cet inconvénient ne détruise pas les prévisions du budget.

On se souvient que dans le courant de l'année 1882 une souscription avait été ouverte pour la confection des décors de l'opéra Hérodiade qui devait être représenté sur notre scène. Par suite de circonstances, inutiles à rappeler, le produit de cette souscription fut détourné de sa première destination et servit à acheter les décors du Prophète.

Ces décors furent déposés aux périls et risques des propriétaires dans nos magasins. Sur la demande qui nous en a été faite par M. Barraud se portant fort pour tous les souscripteurs, nous sommes devenus propriétaires de ces décors, à leur prix de revient, et le prix d'achat déposé dans notre caisse servira à l'acquisition de nouveaux décors ou d'objets utiles au théâtre désignés d'accord avec M. Barraud.

De suite après la nomination de M. Bellier comme directeur pour la saison théâtrale 1882-1883, nous avons renouvelé avec le Comité de la Société Civile la convention par laquelle elle s'engageait à fournir au théâtre un orchestre de 46 musiciens; les conditions n'ont pas été modifiées, mais elle a pris fin au 30 avril 1883, voulant ainsi réserver la liberté du Conseil municipal, en ce qui concernait la saison d'été.

Un anonyme a remis à la Ville une estrade pour les concerts. nous transmettons ici nos remerciements à ce généreux donateur.

Bibliothèque du Théâtre.

Pour le service du théâtre, il est sorti 33 partitions d'orchestre, 70 partitions chant et pianos et 1,256 parties détachées (orchestre, coulisse, chœurs et musique militaire). En outre, la collection musicale a été utilisée, pour les concerts d'hiver et d'été, par la Société

civile de l'orchestre, ainsi que par quelques particuliers munis de l'autorisation de rigueur.

L'augmentation de l'orchestre, à l'ouverture du nouveau Théâtre a eu, et a encore pour effet de nécessiter, pour chaque œuvre que l'on reprend, l'acquisition de parties d'orchestre supplémentaires, les ouvrages possédés par la Bibliothèque ne comptant pas un nombre de parties suffisant.

Il a été acheté quelques partitions pour le piano, destinées au service des études en lieu et place des grandes partitions qu'on ne saurait trop préserver de toutes causes d'avaries.

Les dons faits à la Bibliothèque sont les suivants :

MM. Paul de SIMON, 37 volumes et brochures. — Paul de SIMON, 1 photographie. — ROMIEUX, libraire, 6 brochures (pièces de théâtre). CAREY, éditeur, 1 brochure, id. — Louis BOGEY, 2 brochures, id. — Louis TOGNETTI, 2 brochures, id. — SALMSON et E. DELPHIN, 1 manuscrit, id. — Léon SAPIN, libraire à Paris, 3 volumes. — E.-P. POURROY, 4 brochures. — Ernest VIOLLIER, 7 morceaux de musique. — PLOMB, professeur de musique, 3 partitions au piano. — Ad. FLESCELLE, 1 partition au piano. — BERGALONNE, 1 année du *Méneestrel*. — BLOCH (Edmond), peintre, 1 lithographie. — D'ALESSANDRI et BLANCHEREAU, 2 brochures. — E. DELPHIN, 1 manuscrit (catalogue). — E. DELPHIN, 1 année *Revue et Gazette des Théâtres* 1882.

La collection des journaux de musique et de théâtre se continue presque sans frais, la plupart étant envoyés gratuitement à la Bibliothèque.

AUGMENTATION.

	Achat	Dons	Total
Partitions d'orchestre.	—	—	—
Partitions piano et chant	9	2	11
Partition piano seul	—	1	1
Parties d'orchestre.	22	—	22
Cartons de musique militaire.	45	—	45
Morceaux de musique	—	7	7
Ouvrages historiques et biographiques } Théorie de l'art dramatique, etc. . . }	—	15	15
<i>A reporter</i>	76	25	101

	Achats	Dons	Total
<i>Report</i>	76	25	101
Annuaire	2	—	2
Pièces de théâtre	1	26	27
Libretti	—	15	15
Journaux et revues	1	7	8
Gravures	—	2	2
Catalogues et brochures diverses . .	1	18	19
Total. . .	<u>81</u>	<u>93</u>	<u>174</u>

CHAPITRE VII

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Budget nos 38 à 40.

Voté	Fr. 123,570 —
Dépensé	» 132,813 10
Dépensé en plus	<u>Fr. 9,243 10</u>

SECTION I

Bâtiments Municipaux.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 38.		Lettre F.	
		Loyers divers	
Voté	Fr. 85,750 —	Prévu	Fr. 56,835 —
Dépensé	» 94,804 20	Reçu	» 58,478 40
Dépensé en plus	<u>Fr. 9,054 20</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 1,643 40</u>

L'augmentation de la dépense porte tout entière sur l'entretien des bâtiments municipaux improductifs.

Les propriétés municipales rendant un loyer ne sont pas comprises : les frais qu'elles occasionnent sont portés en déduction de leur rapport.

L'entretien des bâtiments de la Ville occupe toujours une large place dans le budget Municipal, et l'on peut s'attendre à ce que d'année en année de nouveaux immeubles improductifs viendront augmenter la dépense affectée à l'entretien et à l'aménagement intérieur de ces édifices. Le Conseil Administratif fait son possible pour en atténuer le chiffre, mais il est divers facteurs qui ont ici une

influence réellement trop forte et qui échappent entièrement à la responsabilité. Les dégâts causés de parti pris par des personnes inconscientes ou mal intentionnées, atteignent malheureusement un chiffre plus important d'année en année ; on se demande avec raison si notre jeunesse possède une notion très juste du respect de la propriété publique et privée, et si les autorités scolaires ne perdent pas de vue le soin de rappeler aux élèves les notions les plus élémentaires des convenances en pareille matière. Les vitres brisées à coups de pierre, les dégâts causés au mobilier scolaire se chiffrent annuellement par une somme beaucoup trop forte. A cela on est plus ou moins habitué, mais on aurait peine à croire qu'à l'Ecole du boulevard James Fazy, en plein jour, pendant une seule récréation, et par conséquent sous les yeux de leurs maîtres, les écoliers aient pu se faire un jeu de détruire l'asphalte du trottoir et du préau et causer ainsi un dégât dont la réparation peut être estimée à un millier de francs. Dans des cas semblables, l'Administration municipale ne peut que réparer le dégât, sa compétence ne va pas au delà.

Les travaux les plus importants à citer dans ce chapitre sont :

La refonte de la cloche du temple des Pâquis, mise hors d'usage par une fêlure.

Le renouvellement, en ardoises du Valais, de la couverture du même temple ; les représentants des souscripteurs qui ont fait édifier cette église, ont fait abandon à la Ville, pour ce travail, d'un reliquat de 4,000 francs qui restait en leurs mains.

Les hangars de pompes à incendie ont été pourvus des installations nécessaires à l'usage de l'eau et du gaz.

Deux grandes vitrines ont été établies dans la salle des manuscrits de la bibliothèque publique, et cet établissement a été doté d'un certain nombre de nouveaux meubles surmontés d'étagères en fer.

Un nouvel atelier destiné à l'enseignement professionnel duantage des échappements à ancre donné par M. Perrenod, a été installé à l'école d'horlogerie.

Un vaste local du sous-sol de l'école du Grütli, servant jusqu'ici d'amphithéâtre, a été transformé en un atelier pour l'enseignement de la céramique ; il a été pourvu des fours nécessaires.

Notons enfin que notre somptueux théâtre est venu cette année, pour la première fois, apporter son contingent aux frais d'entretien

des bâtiments municipaux, et que par la force des choses l'augmentation de dépense qui résultera de l'apparition de ce nouveau venu sera loin de passer inaperçue.

Nous avons jugé qu'il y aurait avantage pour la Ville à régir elle-même ses immeubles. Le Conseil Municipal s'étant rangé à notre manière de voir et ayant porté au budget le crédit nécessaire pour le traitement de l'employé qui devait être chargé de ce service, M. Moïse Trimolet a été appelé aux fonctions dont il s'agit. M. Trimolet justifie entièrement la confiance que nous avons mise en lui.

Entre autres avantages, la mesure prise assure un contrôle plus efficace du Conseil Administratif sur cette partie des intérêts qui lui sont confiés; elle facilite une solution plus prompte de toutes les questions et difficultés qui peuvent s'élever entre la Ville et ses locataires. Elle nous permet surtout de tirer un meilleur parti de nos immeubles. En réunissant la gestion dans une même main, elle a déjà eu ce bon résultat de faire constater que plusieurs bâtiments municipaux ou leur mobilier n'étaient pas assurés contre l'incendie, ce à quoi nous avons immédiatement pourvu.

Comme le font plusieurs villes suisses et la Confédération elle-même, nous avons dressé un état détaillé de la fortune immobilière de la Ville de Genève. Les administrations précédentes en avaient donné des tableaux partiels, mais ce relevé n'a d'intérêt qu'autant qu'il est complet, c'est pourquoi nous nous sommes attachés à n'y rien omettre. Le voici :

ÉTAT DE LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	SITUATION
Hôtel de Ville	rue de l'Hôtel-de-Ville, 4.
Hôtel Municipal	Idem.
Musées.	
Musée d'Histoire Naturelle	Ba-tions.
Bibliothèque Publique	Idem.
Conservatoire Botanique	Idem.
Musée Rath	Place Neuve.
Bâtiments scolaires.	
Collège	Saint-Antoine.
Ecole du Grütli	rue Général Dufour.
Ecole d'Horlogerie	rue Necker.
<i>Ecoles Primaires.</i>	
Rue de l'Entrepôt	rue de l'Entrepôt.
Rue de l'Ecole	rue de l'Ecole.
Rue des Corps-Saints	rue des Corps-Saints.
Boulevard James Fazy	Boulevard James Fazy.
Hangar de Gymnastique	Idem.
Rue de Malagnou (garçons)	rue de Malagnou.
Hangar de Gymnastique	Idem.
Rue de Malagnou (filles)	rue de Malagnou.
Place de la Madeleine	Place de la Madeleine.
Saint-Antoine (anc. école lancasterienne)	Collège.
<i>Ecoles Infantines</i>	
Rue du Môle	rue du Môle.
» Argand	rue Argand.
» d'Italie	rue d'Italie.
Saint-Antoine	Saint-Antoine.
Parc de Montbrillant	Parc de Montbrillant.
Bâtiments du Culte.	
Temple de Saint-Pierre	Cour de Saint-Pierre.
» de Saint-Gervais	Place du Temple.
» de la Madeleine	Place de la Madeleine.
» de la Fusterie	Place de la Fusterie.
» de l'Auditoire	Place de la Taconnerie.
» des Pâquis	rue de l'Ecole.
Eglise de Saint-Germain	rue des Granges.
Chapelle des Macchabées	rue des Philosophes.

DE LA VILLE DE GENÈVE

SURFACE			COUT	VALEUR actuelle	TOTAUX
Bâtie	Non bâtie	Totale			
mètres carr.	mètres carr.	mètres carr.	Francs	Francs	Francs
1.310	400	1.710		600.000	
720	228	948	achat réparat	238.849 82.662	925.000
				321.511	
1.139	—	1.139		800.000	
1.139	—	1.139		800.000	1.785.000
246	—	246		40.000	
921	42	963		145.000	
1.589	3.737	5.326		320.000	
1.376	840	2.216		750.000	
1.404	672	2.076	construct. concours	893.851 40.000	1.000.000
354	—	354		318.090	327.000
840	780	1.620		160.266	185.000
225	—	225		25.000	25.000
1.038	2.265	3.303		300.464	450.000
330	—	330		36.000	40.000
520	625	1.145		115.990	180.000
190	—	190		34.000	30.000
992	1.061	2.053		459.023	402.000
426	169	595		400.000	300.000
350	—	350		30.000	30.000
369	995	1.364		88.475	120.000
338	442	780		40.925	70.000
—	—	—	compris dans l'Ecole prim.		Malagnou
286	445	731			22.000
231	1.609	1.840	compris dans le coût de la promenade.		55.000
2.096	—	2.096		2.000.000	
1.040	180	1.220		147.000	
968	—	968		112.000	
558	51	609		107.000	2.906.000
465	—	465		90.000	
336	594	930		150.000	
676	—	676		100.000	
276	—	276		200.000	
				A report.	9.922.000

ETAT DE LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	SITUATION
Etablissements et monuments divers.	
Théâtre	Place Neuve.
Monument Brunswick	Place des Alpes.
» (concierge)	Idem.
Clocher du Molard	Place du Molard.
» de l'île	Place de l'île.
Limnimètre	Grand-Quai.
Dépôts de la Voirie	Promenade du Lac.
Kiosque pour les Concerts	Idem.
Maison du garde	Bois de la Bâtie.
Magasin de Décors	rue de l'Arquebuse.
Halles.	
Halle de l'île	île.
» de Rive	Cours de Rive.
Abattoirs et Machines hydrauliques.	
Abattoirs	Plainpalais.
Glacière des Abattoirs	Idem.
Machine Hydraulique	île.
Usine Hydraulique à vapeur	Coulouvrenière.
Bâtiments d'Octroi.	
Cornavin	Place de Cornavin.
Rue de Lausanne.	rue de Lausanne.
Délices.	Délices.
Grand-Pré	Chemin du Grand-Pré.
Montbrillant.	Voie-Creuse.
Neuve.	Rond-Point de Plainpal.
Savoises.	Savoises.
Rive	Cours de Rive.
Lac	Quai Pierre-Fatio.
Gare.	Gare.
Cimetières.	
Plainpalais	Plainpalais.
Châtelaine.	Châtelaine.
Saint-Georges	Saint-Georges.
Hangars des Pompes.	
Rue de Malagnou.	rue de Malagnou.
Rue des Corps-Saints (deux hangars).	rue des Corps-Saints.
Fort-Barreau.	Fort-Barreau.

DE LA VILLE DE GENÈVE (Suite)

SURFACE			COUT	VALEUR actuelle	TOTAUX
Bâtie	Non bâtie	Totale			
mètres carr.	mètres carr.	mètres carr.	Francs	Report.	
2.720	—	2.720	4.210.000	4.200.000	9 922.000
2.000	—	2.000	1.918 840	1.900.000	
60	—	60		6.000	
56	—	56		5.000	
—	—	—		Mémoire	
—	—	—		1 500	
18	—	18		Mémoire	
82	—	82	6 758	5 000	
—	—	—	13 876	10.000	
396	—	396	Crédit : 120 000	120.000	
2.275	—	2.275		150.000	280.000
1.122	—	1.122	100 000	130.000	
8.067	17.159	25.226	1 355.000	1 400.000	1.950 000
—	—	—	44.000	40.000	
731	—	731		150 000	
596	—	596	320 900	360.000	
—	—	—			
180	—	180		24.000	72.400
19	—	19		800	
20	—	20		800	
15	—	15		2.000	
34	—	34		5.000	
70	—	70		10.000	
34	—	34		2.000	
64	—	64		12.000	
117	—	117		15.000	
20	—	20		800	
105	11.775	26.540 11.880 186.915	85.171 787 500	800 000 85 171 300.000	1 185 171
77	59	136		15 000	26.000
202	—	202		5.000	
50	—	50	5.500	6 000	
				<i>A report.</i>	19.683.071

ETAT DE LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

DESIGNATION DES IMMEUBLES	SITUATION
Immeubles divers.	
Kiosque pour les concerts.	Bastions.
Water Closet.	Promenade du Lac.
Relief du Mont-Blanc.	Idem.
Kiosque à rafraichissements.	Idem.
Châlet Bois de la Bâtie.	Bois de la Bâtie.
Kiosque à rafraichissements	Ile Rousseau
Grenier à Blé.	Rive.
Maison Oltramare	Machine, 11.
Ancienne Machine (Château-d'Eau).	Machine, 8.
Maison de la Donation Grenus	Hôtel-de-Ville, 5.
Idem.	Granges, 11.
Maison Olivet	Perron, 3.
Maison de la Donation Diday.	Adhémar-Fabri, 4.
Idem.	Chemin du Mail.
Maison Burdairon	rue du Nord, 1.
Rue des Alpes, n° 10.	rue des Alpes, 10.
Hôtel du Mont-Rose	rue Rousseau, 21.
Propriété Edelstein.	rue du Prieuré, 17.
Maison Nordmann	Croix-d'Or, 13.
» Ducommun.	rue Neuve, 14.
» Hervé	Grand-Quai.
» Croix-Fédérale	Place Saint-Gervais.
Maison rue du Prieuré	rue du Prieuré, 9.
» Fol	Coutance, 3.
» Galland et Trembley	Idem., 1.
» François Rivollet.	Rive, 22.
» Joseph Rivollet.	Rive, 24.
Magasin Bizot	Place Saint-Gervais.
Serres, Orangeries.	
Orangerie	Jardin Botanique.
Serres.	Idem.
Serres.	Parc de Montbrillant.
Orangerie	Idem.
Débarcadères des Bateaux à vapeur.	
Quai du Mont-Blanc.	
Place des Alpes.	
Quai des Pâquis.	
Grand-Quai	
Passerelle des petits bateaux.	

DE LA VILLE DE GENÈVE (Suite)

SURFACE			RAPPORT	COUT	VALEUR	TOTAUX
Bâtie	Non bâtie	Totale	en 1882		actuelle	
mètres carr.	mètres carr.	mètres carr.	Francs	Francs	Report.	
						19.683.071
382	—	382	3.000 —	59.910	60.000	
34	—	34	572 95	18.003	15.000	
79	—	79	1.000 —		45.000	
38	—	38	1.510 —		8.000	
100	—	100	1.000 —	16.935	20.000	
15	—	15	700 —		1.000	
1.046	—	1.046	4.725 15		250.000	
218	—	218	4.694 60	140 000	60.000	
56	—	56	— —		20.000	
623	43	666	9.449 55		200.000	
151	—	151				120.000
120	—	120	1.240 55	31.710	18.000	
280	38	318	11 533 —		220.000	
141	756	897	— —		61.000	2.043.000
—	168	168	826 35		26.000	
513	—	513	971 70		80.000	
468	35	503	370 15	40 472	30.000	
177	893	1.070	809 65	30 075	27.000	
232	—	232	8.699 45	134.615	130.000	
186	—	186	433 85	56.730	50.000	
172	—	172	7 557 55	251.000	200.000	
143	—	143	2.653 80	33.881	40.000	
100	348	448	705 15		20.000	
109	—	109		58.000	58.000	
164	—	164		100.000	100.000	
198	—	198		72.000	72.000	
136	—	136		105.000	105.000	
13	—	13		8.000	8.000	
170	—	170			50.000	
244	—	244			48.000	
100	812	912		65.034	8.000	116.000 —
292	—	292			10.000	
					800	
				17.809	2.800	25.400 —
					17.000	
					2.800	
					2.000	
					<i>A report.</i>	21.867.471

ETAT DE LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	SITUATION
Promenades.	
Bastions et Jardin Botanique	
Promenade du Lac	
Bois de la Bâtie	
Parc de Montbrillant	
Saint-Jean	
Saint-Antoine	
Rue de Lausanne (Gare)	
Treille	
Place des Alpes	
Promenade du Pin	
Observatoire	
Promenade Le Fort	
Boulevard des Philosophes	
Ile J.-J. Rousseau	
Promenade de l'Eglise Anglaise	
Bains de la Coulouvrenière	
Terrains.	
Rue Paul-Bouquet	
» de l'Entrepôt	
» de la Navigation	
» de la Navigation et rue de l'Ecole	
» des Pâquis (Chavanne)	
» des Terreaux	
» Céard	
» de la Madeleine	
» Toutes-Ames	
» du Rhône et du Commerce	
» de Monthoux	
» du Prieuré	
» du Fort-Barreau	
Réservoir du Bois de la Bâtie et con luites	
Buste Calame	Promenade du Lac.
» Töpfer	Square Töpfer.
» James-Fazy	Promenade Saint-Jean.
» de Candolle	Jardin Botanique.

DE LA VILLE DE GENÈVE (Suite)

SURFACE			COUT	VALEUR actuelle,	TOTAUX	
Bâtie	Non bâtie	Totale				
mètres carr.	mètres carr.	mètres carr.	Francs	Report.		
—	—	65 490		6 540 000	21.867.471	
—	—	28 307		2.830.000		
—	—	12.453		180 000		
—	—	33.630	434.303	500 000		
—	—	9.750		682 000		
—	—	7.890		631.000		
—	—	1.695		70.000		
—	—	2.540		20.000		
—	—	12.052		720.000		13 474.000
—	—	3.886		388 000		
—	—	7.220		400.000		
—	—	2.256		225 000		
—	—	1.876		94.000		
—	—	1.490		74.000		
—	—	1.025		100 000		
—	—	1.152		20 000		
Compris dans l'immeuble Mont-Rose.						
—	286	286		11.440		401.515
—	168	168		7.650		
—	1.155	1.155		51.975		
—	36	36		1.620		
—	918	918		55.080		
—	712	712		178.000		
—	120	120		12.000		
—	31	31		3.000		
—	20	20		8.000		
—	143	143		4.000		
—	1.070	1.070		32 100		
—	733	733		36 650		
			220.284	220.000	235 500	
				2.000		
				2.500		
			9.000	9 000		
				2.000		
				<i>Total.</i>	35 978.486	

Récapitulation générale.

	Francs
Hôtel de Ville et Hôtel Municipal	925,000
Musées	1,785,000
Bâtiments scolaires	4,306,000
Bâtiments du culte	2,906,000
Etablissements et Monuments divers	6,247,500
Halles.	280,000
Abattoirs et Machines Hydrauliques	1,950,000
Bâtiments d'octroi	72,400
Cimetières	1,185,171
Hangars des Pompes	26,000
Immeubles divers.	2,043,000
Serres, Orangeries	116,000
Débarcadères des Bateaux à vapeur	25,400
Promenades	13,474,000
Terrains	401,515
Réservoir du Bois de la Bâtie, etc.	235,500
	<hr/>
	35,978,486

SECTION II

Promenades et Jardins.

Chef jardinier : M. G. NITZCHNER.

	Budget n° 39.	
Voté	Fr. 32,820 —	
Dépensé	» 34,389 85	
Dépensé en plus	Fr. 1,569 85	

Cette augmentation porte sur l'entretien des promenades.

Le service des promenades, qui devient tous les jours plus important, ne présente toutefois que peu de choses à signaler.

Les nouvelles serres et couches du Parc de Montbrillant ont bien marché malgré les changements si subits de température de l'année et repondent bien à ce qu'on en attendait. Elles ont fourni des plantes pour plusieurs grandes décorations, entre autres au foyer du théâtre pour le congrès d'hygiène et le concours musical, au Bâtiment Electoral pour l'exposition des Beaux Arts. Un lot de Begonia à grand feuillage a été couronné (hors concours) pour belle culture à l'Exposition de la Société d'Horticulture de Genève.

La Promenade de St-Jean a été aménagée en rapport avec le monument qui y a été érigé en mémoire de James Fazy. Au Jardin Anglais, divers changements ont eu lieu par suite de l'arrachage d'un certain nombre d'arbustes, devenus trop grands et qui ont été transplantés à la Promenade du bois de la Bâtie, laquelle doit aussi s'aménager en vue de la prochaine ouverture du Cimetière de St-Georges.

Des clôtures neuves ont été posées aux alentours du Kiosque des Bastions, à la place des Alpes et autour de la petite promenade située devant l'hôtel Beau-Rivage, sur un développement total de 300^m environ. Au fur et à mesure de nos moyens, c'est-à-dire des crédits annuels, les clôtures en bois qui existent encore en quelques endroits seront remplacées par des barrières en fer qui sont certainement d'un aspect plus agréable et d'un entretien plus facile et moins coûteux.

Les dégâts dans nos Promenades et Jardins sont loin de diminuer. Un vol important a même eu lieu au mois de Juillet dans les couches du parc de Montbrillant. Le coupable a été découvert et condamné à trois mois de prison.

La taille des arbres dans les rues et les Promenades s'est faite cette année comme les précédentes en tenant compte autant que possible des réclamations des propriétaires; mais celles-ci étant devenues cet automne très pressantes nous avons décidé de nommer une commission spéciale, qui s'est réunie dans le mois de Janvier 1883 et s'occupe de cette question, afin d'arriver à concilier si possible les exigences de quelques propriétaires avec l'agrément du public et la conservation de nos arbres.

SECTION III

Horloges.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 4.		Lettre N.	
Voté	5.000.—	abonnements aux horloges électriques. Prévu	1.000.—
Dépensé	3.619.05	Reçu	4.163.35
Dépensé en moins	<u>1.380.95</u>	Reçu en plus	<u>463.35</u>

Nous n'avons eu à faire aucune réparation importante aux anciennes horloges publiques, ce qui donne lieu à la diminution susmentionnée. Le nombre des abonnés aux horloges électriques s'est accru, en 1882, de trois; il est actuellement de 61. — Les horloges publiques, y compris celle du clocheton de la Machine hydraulique, sont au nombre de 22.

CHAPITRE VIII.

SERVICE DES EAUX

Directeur : M. MERLE - D'AUBIGNÉ.

Résultats financiers.

Nous groupons ici tout ce qui concerne ce service :

aux dépenses, nos 41, 59, 60 et 61 ;

aux recettes, lettre J.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
n° 41	Voté . . . 81.400.—	J. Prévu. . . .	215.000.—
	Dépensé . . . 94.026.10	Reçu	220.671.70
	Dép. en plus . . .	Reçu en plus . . .	5.671.70
n° 59	Voté . . . 20.000.—		
	Dépensé . . . 32.817.40		
	Dép. en plus . . .		
n° 60	Voté . . . 5.000.—		
	Dépensé . . . 8.282.85		
	Dép. en plus . . .		
	total . . .		
n° 61	Voté . . . 2.500.—		
	Dépensé . . . 1.491.60		
	Dép. en moins . . .		
	Excédant des Dépenses . . .		

Le service des Eaux présente sur diverses rubriques des augmentations de dépenses assez fortes. Elles peuvent se justifier par

des considérations générales : il est assez difficile, en effet, de prévoir parfaitement et à l'avance le moment ou le lieu où des réparations seront exigées. Ces travaux, le plus souvent, sont motivés par un besoin urgent ; la part de l'imprévu est toujours considérable lors d'un accident ou de ruptures de conduites, et la dépense se trouve en général plus forte qu'on ne l'avait supposé au premier moment.

En outre, les achats de tuyaux devant se faire par quantités importantes, il reste constamment dans les dépôts du service un matériel qui atteint une certaine valeur : l'inventaire fait à fin 1882 atteint à près de fr. 50.000.

Nos frais généraux ont eu cette année à supporter divers dépenses d'établissement de comptabilité.

Ils se trouveront en outre chargés l'année prochaine des impositions que l'on a établies sur la nouvelle machine, et qui se montent à plus de 700 francs, ainsi que des primes d'assurances pour ces bâtiments, qui n'étaient pas encore assurés contre l'incendie.

Une nouvelle source de dépenses doit être encore signalée par suite du refus de la Direction des Postes de continuer vis à vis de la Ville la tolérance de la franchise de port pour toutes les factures et avis du Service des Eaux ; cette mesure nous coûtera plusieurs centaines de francs.

Notre compte d'outillage a été fortement dépassé par l'achat d'une raboteuse indispensable pour pouvoir faire faire par nos mécaniciens les grosses réparations.

L'entretien des canalisations a été augmenté considérablement par suite d'une rupture de la conduite maîtresse de l'ancienne machine, qui a dû être entièrement déplacée et a nécessité divers travaux dans le bâtiment pour une somme de fr. 2,600.

Plusieurs robinets-vannes ont été remplacés, et l'on a encaissé les conduites des ponts de St-Victor qui avaient gelé l'hiver précédent.

Enfin, diverses réparations ont été faites au Réservoir du Bois de la Bâtie, entr'autres le remplacement d'une grande porte en bois à la chambre des vannes par un portail en fer.

Par contre, les comptes d'entretien du barrage, des pompes et des concessions, ont laissé un excédant de fr. 9,000.

Il a été ouvert trois comptes nouveaux pour lesquels aucune somme n'était portée au budget, vu qu'il eût été difficile de prévoir ce qui serait nécessaire. Ces comptes, ouverts en conformité du règlement

additionnel du Service des Eaux, concernent les *prises d'eau* et *colonnes montantes gratuites* dans les vieilles maisons et les *compteurs en location*.

Ces dépenses, rapportant largement leur intérêt, doivent être considérées non comme dépenses annuelles, mais comme une augmentation du capital actif; il en est de même pour ce qui concerne les canalisations.

Nous sommes heureux de signaler que ces mesures, prises sur l'initiative de notre Directeur, ont très bien réussi pour une première année; 66 concessions ont été établies gratuitement; sur ce chiffre, il y a seulement 5 colonnes montantes.

Le crédit pour fontaines et bouches d'eau n'était l'an dernier que de fr. 5,000; aussi a-t-il été dépassé de fr. 3,382 85 par suite du changement des dernières bouches, dites tabatières, en hydrantes.

Aux recettes, il y a augmentation de fr. 5671 70.

Voici les chiffres des quatre dernières années, ils accusent un mouvement continu et progressif.

1878, prévisions :	180.000	rendement :	186.602.20
1879, »	190.000	»	192.654.80
1880, »	200.000	»	202.164.75
1881, »	205.000	»	214.153.60

Entretien.

Budget N° 41.

Nous n'avons rien de bien saillant à signaler en ce qui concerne le service des eaux.

Il y a un an, l'on pouvait se demander si ce service, dont le produit est une des principales ressources de notre budget pourrait rester complètement entre les mains de la ville; il était en effet menacé dans sa source même, puisque l'on ne parlait de rien moins que d'annuler la concession dont la Ville jouissait sur le Rhône depuis 1708, pour la monopoliser entre les mains d'une Compagnie étrangère.

Si ces plans s'étaient réalisés, nous aurions pu sans doute conserver notre service dans la commune de Genève, mais il est plus que probable que la fourniture de l'eau aux communes suburbaines n'aurait pu être continuée. Heureusement, l'opinion publique, solli-

citée par l'initiative de quelques-uns de nos Conseillers municipaux, s'est vigoureusement manifestée, et le Conseil Administratif entrant en charge au mois de mai, se sentant appuyé par la population et le Conseil municipal, a pris en main les intérêts de la Ville, en demandant au Grand Conseil de lui accorder la concession des forces motrices du Rhône.

ANCIENNE MACHINE

La turbine Callon a fonctionné très régulièrement.

Les pompes Cordier ont nécessité quelques grosses réparations, moyennant lesquelles elles ont pu être utilisées.

Enfin la roue hélice a dû être arrêtée à deux reprises, du 1^{er} mars au 23 avril et du 25 août au 18 octobre, soit deux arrêts de 54 jours chacun. Plusieurs bras de la roue ont été changés; à la suite de cette réparation et après avoir été convaincus par l'expérience qu'il était impossible de remédier définitivement à la mauvaise construction de cette roue, nous avons pris le parti de la faire visiter tous les quinze jours par notre plongeur, qui resserre tous les écrous et change les boulons cassés; en profitant du dimanche, nous pouvons arrêter le moteur pendant quelques heures sans causer de préjudice à nos abonnés.

L'expérience a montré qu'il y avait à chaque visite plusieurs gros boulons à remettre en place, mais nous espérons qu'avec un contrôle sérieux nous arriverons à éviter ces longs arrêts pendant lesquels on doit avoir recours aux pompes à vapeur, ce qui nécessairement entraîne des dépenses de combustible assez considérables.

NOUVELLE MACHINE

De nouveaux essais de rendement des pompes ont été faits le 22 octobre et le 30 novembre.

La pompe N° 1 a donné, avec une marche de 40 tours par minute, un rendement par tour de 204 litres 7; le rendement théorique engendré par 2 courses de piston étant de 215 litres 29, le rendement de cette pompe a été admis à 95 %.

La pompe N° 2 a donné un débit de 201 litres $\frac{1}{2}$ par tour, ce qui donne un rendement de 93. 6 %.

En appliquant ces chiffres aux essais faits en septembre 1881 sur la consommation de charbon, on obtient pour la machine N° 1 une consommation de 1 kilogr. 105 et pour la machine N° 2 de 1 kilogr. 150 par cheval en eau montée.

Ces résultats étant plus favorables que ceux garantis par le constructeur (1 kilogr. 250), nous avons estimé qu'il n'y avait pas lieu de donner suite au supplément d'expertise qui avait été prévu ; nous avons considéré dès lors les machines comme reçues et payé le 31 décembre dernier aux constructeurs le solde de la garantie.

La marche des pompes à vapeur a été assez active pour les motifs que nous avons exposés plus haut.

Voici quelques renseignements sur la marche des pompes et la consommation de charbon.

La machine N° 1 a marché pendant 1731 heures 15 minutes et a fait 4,193,790 tours, soit 40 tours 5 par minute en moyenne.

La machine N° 2 a marché pendant 1981 heures 15 minutes et a fait 5,082,421 tours, soit 42 tours 7 par minute en moyenne.

Les machines ont marché pendant 267 jours, soit en moyenne 43 heures 54 par jour.

Cette marche se répartit sur 172 jours pour la machine N° 1 et 181 jours pour la machine N° 2.

Elles ont élevé en moyenne 500 m. c. par heure, soit par journée moyenne 6,950 mètres cubes.

Les machines ont été arrêtées complètement pendant 98 jours de l'année.

En calculant le volume élevé par les pompes à 200 litres par tour, le total d'eau élevée par les pompes à vapeur a donc été de 4,855,242 mètres cubes, soit le 29 % de la quantité totale, qui est de 6,342,914 mètres cubes en diminution sur la production de l'année précédente par le fait de l'été pluvieux qu'il a fait.

La hauteur moyenne d'élévation étant de 55^m, la force moyenne développée en chevaux a été de 401,8.

La consommation totale de charbon a été de 563,352 kilos, soit par heure 151,7 kilog.

Charbon dépensé pour élever 1,000 mètres cubes d'eau : 30 kilogr. 360.

Charbon dépensé par heure et par cheval en eau montée, allumages compris : 4 kil. 49.

Prix de la tonne de charbon Grelat Magny, bassin de Blanzly : fr. 32.

Soit dépense en charbon pour élever 1000 m. c. d'eau : fr. 9.71.

Coût total de 1000 m. cubes élevés à la vapeur à 55 m. de hauteur : fr. 15.78 ou fr. 0.28, pour une hauteur manométrique de 1 mètre.

Ces chiffres, sans être aussi réduits que cela peut être pour des usines qui ne chôment pas une partie de l'année, restent cependant dans des limites très-raisonnables, ainsi que l'on peut s'en convaincre par l'examen du tableau suivant emprunté à l'ouvrage de M. Picard, ingénieur des ponts et chaussées, sur l'alimentation du canal de la Marne au Rhin.

DÉSIGNATION des USINES	Volume moyen monté par jour.	Hauteur manométrique d'ascension.	Dépense par 1,000 m. c. d'eau montés à 1 m.
	M. C	M.	FR.
Usine auxiliaire, Genève.	6,950	55	0.287
Austerlitz, Paris.	11,350	68.66	0.314
Auteuil, »	650	55.39	2.162
Chaillot, »	13,900	51.32	0.602
Montmartre, »	900	47.25	1.055
Maison Alfort, »	3,700	66.88	0.521
Ménilmontant, »	3,350	30.65	1.453
Ourcq, »	1,050	45.52	1.230
Saint-Ouen, »	3,800	75.39	0.458
Port-à-l'Anglais, »	1,900	74.32	0.585
Saint-Maur, »	7,200	77.87	0.201

EXPLOITATION

Le tableau que nous donnons plus loin résume la marche des différents moteurs, les quantités d'eau élevée et les frais afférents aux diverses machines.

En comparant ces chiffres avec ceux des années précédentes, on remarquera qu'il a été réalisé de grandes économies sur divers articles.

Notre directeur s'est surtout appliqué à diminuer les frais de graissage et d'éclairage, et a réussi à les réduire de moitié ; ce résultat a été obtenu par la transformation du graissage au suif et à l'huile d'olives en graissage avec des huiles minérales.

Pour l'éclairage, à l'ancienne machine, on a modifié les becs de gaz de manière à les laisser en veilleuses toutes les fois que les surveillants n'ont pas affaire auprès des machines ; enfin, en faisant marcher pendant la journée les deux pompes à vapeur ensemble, on a évité les veillées et le travail de nuit, diminué la main-d'œuvre et supprimé les frais d'éclairage.

Des chiffres inscrits au tableau ci-dessous on déduit le prix moyen d'élévation des 1,000 mètres cubes d'eau ; il est de fr. 7,57, tandis qu'il était de fr. 9,09 en 1881.

MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1882

DÉSIGNATION DES MOTEURS	NOMBRE DE TOURS	HEURES DE MARCHÉ	MÈTRES CUBES	Tours en moy. par minute	SALAIRES	GRAISSAGE ET DÉCHET	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE	Combustible	Réparations	Frais divers, Drogueries, etc.	BARRAGE	TOTAUX
Turbine Callon.	6.817.900	8.547	2.727.160	13.02	7.414 25	2.271 65	898 45	— —	3.410 —	700 45	3.331 25	18.740 20
" Roy...	2.750.800	5.689 ³⁰	1.760.512	7.9								
Roues Cordier .	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	1.014 15	— —	— —	29.295 50
Pompes à vap. 1	4 193.790	1.731 ¹⁵	838.758	40.5	7.413 45	1.612 80	410 50	18.027 30	829 05	1.302 40	— —	
2	5 082.421	1.981 ¹⁵	1.016.484	42.7								
			6.342.914		14.227 70	3.884 45	1.308 95	18.027 30	5.253 20	2.002 85	3.331 25	48 035 70

Prix de 1,000 mètres cubes d'eau élevés en 1882 : 7 fr. 57, non compris l'intérêt et l'amortissement.

Prix de 1,000 mètres cubes d'eau élevés à la vapeur à 55 mètres de hauteur : 15 fr. 78, soit 0,28 fr. pour une hauteur manométrique de 1 mètre.

CANALISATIONS

Nous avons fait faire cette année l'inventaire complet de notre réseau de canalisation.

Ce travail qui, fait en 1842 pour la canalisation posée par M. Cordier, n'avait jamais été tenu au courant, fournit un des éléments qui permettent le mieux de comparer l'importance d'une distribution d'eau par rapport à d'autres.

Nous aurons soin de tenir au courant ce tableau, que nous donnons ci-dessous.

Tableau du réseau des canalisations.

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
600 ^{mm}	33 ^m 8	<i>Report</i>	27183 ^m 2
500 ^{mm}	1773 ^m 5	90 ^{mm}	43 ^m 0
350 ^{mm}	1195 ^m 3	82 ^{mm}	1417 ^m 8
300 ^{mm}	124 ^m 0	80 ^{mm}	19411 ^m 7
250 ^{mm}	6518 ^m 9	75 ^{mm}	578 ^m 9
200 ^{mm}	1398 ^m 6	70 ^{mm}	3894 ^m 8
180 ^{mm}	174 ^m 0	65 ^{mm}	949 ^m 2
165 ^{mm}	140 ^m 6	60 ^{mm}	7498 ^m 2
160 ^{mm}	343 ^m 4	55 ^{mm}	1913 ^m 6
150 ^{mm}	2724 ^m 5	50 ^{mm}	3837 ^m 8
135 ^{mm}	347 ^m 7	40 ^{mm}	1164 ^m 2
120 ^{mm}	3061 ^m 5		
110 ^{mm}	5086 ^m 5	Total général	67892 ^m 4
100 ^{mm}	4260 ^m 9		
	<hr/> 27183 ^m 2		

Nous avons continué à racheter quelques conduites particulières, ce sont :

Route de Lausanne (Bartholoni)	720 ^m	tuyaux de	80 ^{mm}	diam.
Chemin des Charmilles	380 ^m	,	50 ^{mm}	,
Chemin Liotard	550 ^m	,	55 ^{mm}	,
Allée du Lion d'Or	56 ^m	,	50 ^{mm}	,

Il nous reste sur la rive droite à racheter la colonne qui va de Sécheron au Rivage et qui a une longueur de 2150 mètres.

Nous comptons reprendre prochainement les tractations avec les communes des Eaux-Vives et de Plainpalais.

La principale dépense effectuée pour des nouvelles canalisations a été celle nécessitée par l'établissement d'une grosse conduite de 250^{mm} sous le pont des Bergues. Nous avons voulu profiter pour cela de la réfection du tablier du pont.

Cette pose est justifiée par le fait que le pont du Mont-Blanc ne se prête pas au logement d'une grosse conduite, et que, lors de la reconstruction du pont de la Machine, on devra suspendre pendant un certain temps le service de la colonne qui relie les deux rives en cet endroit. De plus, quand l'usine hydraulique sera entièrement à la Coulouvrenière, il faudra nécessairement, pour assurer le service, des colonnes plus fortes à travers le fleuve.

Canalisations nouvelles.

Budget n° 59.

Tableau des canalisations nouvelles.

Pont des Bergues	223 ^m	tuyaux de 250 ^{mm} diam.
Rue de Hesse	21 ^m	» 150 ^{mm} »
Rue des Voirons	93 ^m	» 150 ^{mm} »
Place du Fort de l'Ecluse	42 ^m	» 120 ^{mm} »
Rue de la Synagogue	93 ^m	» 120 ^{mm} »
Rue du Rhône	265 ^m	» 120 ^{mm} »
Route de Frontenex	100 ^m	» 100 ^{mm} »
Place de la Madeleine	91 ^m	» 100 ^{mm} »
Ruelle du Seujet	35 ^m	» 100 ^{mm} »
Rue des Voirons	100 ^m	» 100 ^{mm} »
Rue de l'Est	42 ^m	» 100 ^{mm} »
Chemin du Parc	108 ^m	» 100 ^{mm} »
Rue St-Léger	153 ^m	» 100 ^{mm} »
Rue du Glacis de Rive	92 ^m	» 100 ^{mm} »
Abattoir	96 ^m	» 100 ^{mm} »

A reporter 1554^m

Report 1554^m

Rue Chausse-Coqs	110 ^m 50	tuyaux de 80 ^{mm} diam.
Rue du Petit-Perron	43 ^m 50	» 80 ^{mm} »
Rue Tabazan	123 ^m	» 80 ^{mm} »
Rue de l'Arquebuse	36 ^m	» 80 ^{mm} »
B ^d Helvétique	88 ^m	» 80 ^{mm} »
Ruelle du Pin, pl. St-Gervais	32 ^m 75	» 80 ^{mm} »
Quai de la Poste	63 ^m	» 80 ^{mm} »
Rue Constantin	81 ^m	» 80 ^{mm} »
Rue Munier-Romilly	63 ^m	» 80 ^{mm} »
Route de Frontenex	26 ^m	» 80 ^{mm} »
Rue Pierre Fatio	53 ^m	» 80 ^{mm} »
Rue de l'Est	94 ^m 50	» 80 ^{mm} »
Rue du Petit-Perron	44 ^m	» 60 ^{mm} »
Chemin du Jeu de l'Arc	45 ^m	» 60 ^{mm} »
Tour de Boël	22 ^m	» 60 ^{mm} »
Chemin du Petit Glacis	30 ^m	» 60 ^{mm} »
Square de Chantepoulet	28 ^m	» 60 ^{mm} »
Grand-Pré, chemin Rauss	96 ^m	» 60 ^{mm} »
Rue de la Flèche	31 ^m 50	» 60 ^{mm} »
	<hr/>	
	2604 ^m 75	

Commune de Plainpalais.

Route de la Cluse	144 ^m	tuyaux de 100 ^{mm} diam.
Ch. des G ^{ds} -Philosophes	24 ^m	» 80 ^{mm} »
Chemin Dancet	88 ^m	» 80 ^{mm} »
Saulnier R. Asile de Nuit	42 ^m 50	» 60 ^{mm} »
Patru, Champel	28 ^m 50	» 60 ^{mm} »
	<hr/>	
	2931 ^m 75	

Fontaines nouvelles et Bouches à eau.

Budget n° 60.

I. Fontaines.

Il a été établi :

Au Rond-Point de Plainpalais 1 borne-fontaine et au square de Saussure 1 borne-fontaine avec bassin en roche.

II. Bouches à eau.

Il a été créé 25 nouveaux hydrantes, savoir :

Rue Tabazan, 1 — rue de l'Arquebuse, 1 — ruelle du Seujet, 1 — boulevard Helvétique, 1 — ruelle du Pin, 1 — square de Chantepoulet, 1 — quai de la Poste, 1 — rue de l'Asile de Nuit, 1 — rue de la Cité, 2 — rue Constantin, 1 — rue Mont-de-Sion, 2 — rue de l'Est, 1 — rue du Glacis de Rive, 1 — rue Chausse-Coqs, 1 — rue du Petit-Perron, 1, — chemin de l'Abattoir, Plainpalais, 1 — rue de la Vallée, 1 — rue de la Madelaine, 1 — rue de la Synagogue, 1 — rue Saint-Léger, 2 — rue Pierre-Fatio, 1 — rue des Voirons, 1.

Il a été établi :

Pont des Bergues.	4	bouches sous regard.
Bâtiment, ancienne machine en l'île . . .	1	»
Carrefour de Rive.	1	»
	<hr/>	6 grandes bouches.

40 robinets de pression ont été substitués à des robinets à engrènement.

De plus, 23 tabatières et 2 robinets de pression ont été remplacés par des hydrantes.

Enfin, pour l'arrosage des routes, il a été établi pour

L'Etat de Genève, rout. cantonales.	3 hyd., Florissant, r. Lausanne, r. de Gex.
»	2 rob de pres. Châtelaine, rout Caroline.
La Commune du Petit-Saconnex .	1 robinet de pression, Chemin du Nant.

Le nombre total des bouches est donc de

647	dans la Ville de Genève.
13	» la Commune de Plainpalais.
8	» la » des Eaux-Vives.
4	» la » du Petit-Saconnex.
9	pour les routes cantonales.
14	particulières.
<hr/>	
695	bouches a eau au 31 décembre 1882.

Moteurs et Ascenseurs.

Moteurs.

Le nombre des moteurs hydrauliques en activité à la fin de 1881 était de 107.

8 nouveaux moteurs ont été installés savoir :

- 1 chez MM. Chatelain, marchand de bois.
- 1 » Cottet, fabricant d'eaux minérales.
- 1 » Hufschmid, marchand de fer.
- 1 » Lacroix, monteur de boîtes, éclairage électrique.
- 1 » Rey, lithographe.
- 1 » Perrare, mécanicien.
- 1 » Ostermann, marchand de fourrures.
- 1 » C^{ie} Singer, machines à coudre.

Par contre, ont cessé de marcher 2 moteurs, soit :

- 1 chez MM. Anthonioz, marbrier.
- 1 » Guye frères, fabricants de ressorts.

Le nombre des moteurs en fonction à la fin 1882 est de 113 pour 79 abonnés et 11 moteurs dans les bâtiments municipaux.

Ascenseurs.

2 ascenseurs (monte-plats) ont cessé de marcher à l'Hôtel National.

Le nombre des ascenseurs à la fin de 1882 est de 12, se répartissant dans 7 hôtels, 1 à l'hôpital, 2 au théâtre.

Concessions ménagères.

Le nombre des concessions d'eau était, au 1^{er} janvier 1882, de

1,910 débitant 3,199 litres.

Il a été ouvert pendant l'année

113 nouvelles concessions débitant 121 »

De plus,

15 anciennes concessions ont été rouvertes avec. 21 »

et 40 augmentées pour 50 »

ce qui donne un total de

2,038 concesssions,

avec, 3,391 litres,

2,038 concessions, avec 3,391 litres.

Par contre ont été fermées

43	{	11 concessions avec	14 litres	}	144	»
		réduites, 28 concessions de.	37 »			
		32 concessions débitant.	93 »			

ont été transformées au compteur.

Il reste donc au 1^{er} janvier 1883

1,995 concessions	débitant 3,247 litres.
-------------------	------------------------

Ces concessions se répartissent ainsi :

1,261	concessions de 1 litre	1,261 litres.
508	» 2 »	1,016 »
121	» 3 »	373 »
47	» 4 »	188 »
22	» 5 »	110 »
14	» 6 »	84 »
22	» de plus de 6 » pour	225 »

1,995 concessions.	3,247 litres.
--------------------	---------------

et par commune :

Genève . . .	1,486 concessions débitant	2,348 litres.
Plainpalais. . .	240 » »	441 »
Eaux-Vives . . .	129 » »	201 »
Petit-Saconnex . . .	134 » »	243 »
Chambésy. . .	6 » »	14 »

1,995 concessions.	3,247 litres.
--------------------	---------------

Justification de l'emploi de l'eau.

En 1882, il a été élevé par les pompes : mètres cubes 6,342,914

La consommation se répartit ainsi :

1,910	concessions anciennes pour 3,199 lit. à 525, ^e mètr. cub. par lit. et par an	1,681,394
113	» nouvelles 121 lit. » »	63,597
15	» réouvertes 21 lit. » »	11,037
40	» augmentées 50 lit. » »	26,280
	Suppléments d'été.	17,425
<hr/>		
2,038	concessions	1,799,733
	Tolérance 1/6.	299,955
<hr/>		
	Total des concessions payantes à la jauge.	2,099,688
	Compteurs eau ménagère.	41,241
	» » industrielle	55,964
	Moteurs hydrauliques au mois.	790,521
	» » à l'année	6,260
	Ascenseurs.	41,875
	Chemins de fer	73,000
	Arrosage des routes cantonales et communales	8,090
<hr/>		
	Total de l'eau vendue, mètres cubes	3,416,639

Le produit des concessions d'eau en 1882 ayant été de fr. 220,530 60 cent., le prix moyen de vente du mètre cube d'eau est de fr. 0,07.

L'eau employée aux services municipaux est donc de 3,226,275 mètres cubes, qui se répartissent ainsi :

125 fontaines à 2,500 litres par minutes, mètres cubes.	1,312,500
143 urinoirs à 366 litres »	192,150

Moteurs :

Ecole d'horlogerie	36,440
Théâtre.	26,700
Atelier du service des eaux, 50 m. cub. par jour	15,000
Turbine pour l'éclairage du clocheton 0 ^m 500 à la minute et 1,527 heures 30	46,825
Ascenseur théâtre	1,600
Abattoirs 700 mètres par jour	255,500

Bâtiments municipaux :

62 concessions débitant 237 litres à la minute	124,567
--	---------

A reporter 2,011,282

Concessions gratuites.

1 Sécheron (Forget).	7 1/2 litres	} Rachat de la source des Mesmes
2 " (Ferrier).	3 1/2 "	
3 Varembe (Aubert).	12 "	
4 Chanoines (de Chapeaurouge). . .	2 "	} Rachat de haut-bancs
5 Fusterie (Chapeaur)	4 "	
6 " " "	4 "	
7 Hôtel-de-Ville, 11 (de la Rive) . .	4 1/2 "	} démolition de l'arcade du Bourg-de-Four
8 Hôtel-de-Ville, 14 (de la Rive) . .	4 1/2 "	
Ensemble. . .	42 litres	22,075
Il reste donc.	mètres cubes.	1,192,918
Absorbés par les jets d'eau, cascade, arrosage et lavage des rues.		
Total.	mètres cubes.	<u>3,226,275</u>

1882

VILLE DE GENÈVE

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
Frais d'exploitation.			
Traitements	Fr. 8.900 —		
Frais généraux	» 4.184 95		
Entretien des bâtiments	» 1.747 65		
id. du barrage	» 3.331 25		
id. des pompes et turbines	» 15.596 25		
id. des pompes à vapeur	» 29.395 50		
id. canalisation	» 5.382 75		
id. concessions	» 1.835 10		
id. outillage	» 489 75	70.763	20
Amortissements.			
Bâtiments (amortissables en 50 ans).			
42 ^{me} amortissement sur la première période de 1840 à 1870	Fr. 5.499 05		
12 ^{me} amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 4.303 15		
2 ^{me} amortissement sur la troisième période de 1881	» 2.780 —		
Réservoir (amortissable en 50 ans).			
12 ^{me} amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 1.798 95		
Passerelle (amortissable en 50 ans).			
12 ^{me} amortissement sur la deuxième période de 1870 à 1880	» 1.271 85		
Canalisation (amortiss. en 50 ans).			
42 ^{me} amortissement sur la première période de 1840 à 1870	» 10.769 25		
12 ^{me} amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 7.116 35		
2 ^{me} amortissement sur la conduite d'alimentation des pompes à vapeur	» 1.488 95		
1 ^{er} amortissement sur la canalisation établie en 1881	» 1.034 35		
Machines (amortissables en 20 ans).			
12 ^{me} amortissement sur anciennes machines, 2 ^{me} période, de 1870 à 1880	» 10.809 70		
2 ^{me} amortissement sur nouvelle usine à vapeur 1880	» 6.909 10		
Matériel.			
Amortissement sur outillage	» 420 95		
1 ^{er} amortissement sur les appareils électriques et téléphoniques	» 662 75	54.864	40
Intérêts 4 %.			
Sur capital engagé au 31 décembre 1881 F. 1.274.407 40		50.976	30
Bénéfice net.		141.787	55
		<u>318 391</u>	<u>45</u>

SERVICE DES EAUX

1882

PROFITS ET PERTES	Avoir	
	Francs	C.
Eau municipale.		
Valeur des eaux employées aux services municipaux .	93 030	85
Eau ménagère.		
Rendement de l'année	162 163	35
Eau motrice.		
Rendement de l'année.	46 623	35
Eau industrielle.		
Rendement de l'année	11 047	40
Bouches à eau, particulières.		
Rendement de l'année	696	50
Concessions nouvelles.		
Bénéfice sur ce compte	1 498	05
Travaux divers.		
Bénéfice sur ce compte.	3 209	25
Ville de Genève. Compte exploitation.		
Débiteurs divers 1881. Solde	132	70
	318 391	45

1882

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
		Francs	C
Barrage.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période . . .	Fr. 62.528 —		
Amortissement acquis	» 62.528 —		
De 1871 à 1880. Soit 2 ^{me} période . .	Fr. 8 831 55		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1881.	» 8 830 55		
Reste pour mémoire		1	—
Terrain.			
Coût du terrain de la Coulouvrenière.		60.500	—
Bâtiments.			
De 1840 à 1870. Soit 1 ^{re} période . . .	Fr. 274.950 90		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1882.	» 230 958 65		
Reste à amortir en huit annuités de fr. 5.499 04		43.992	2
De 1871 à 1880. S. 2 ^{me} pér. (annexes).	» 215.457 45		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1882.	» 51.637 80		
Reste à amortir en trente-huit annuités de 4 303 15		163.519	6
De 1881. Coût de la nouvelle usine hy- draulique à vapeur	» 139.034 35		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1882.	» 5.560 —		
Reste à amortir en quarante-huite an- nuités de fr. 2.780		133.474	8
Réservoir.			
De 1871 à 1880. Soit 2 ^{me} période . . .	Fr. 85.260 80		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1882.	» 16.899. 90		
Reste à amortir en trente-huit annuités de fr. 1.798 95		68.360	9
Passerelle.			
De 1871 à 1880 Soit 2 ^{me} période . . .	Fr. 93.568 90		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1882. .	» 45.257 70		
Reste à amortir en trente-huit annuités de fr. 1.271 85.		48.311	
Canalisation.			
De 1840 à 1870. Soit 1 ^{re} période. . .	Fr. 538.462 85		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1882.	» 452.308 70		
Reste à amortir en huit annuités de fr. 10.769 25.		86.154	
De 1871 à 1880. Soit 2 ^{me} période . . .	» 355.818 —		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1882.	» 85.396 20		
Reste à amortir en trente-huit an- nuités de fr. 7 116 25		270.421	
De 1880. Canalisation spéc. pour l'ali- mentation des pompes à vapeur. .	» 74.447 75		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1882.	» 2.977 90		
Reste à amortir en quarante-huit an- nuités de fr. 1.488 95.		71.469	
De 1881. Canalis. nouv. établie en 1881.	» 51.748 55		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1882.	» 1.034 35		
	<i>A reporter. . .</i>	946.205	

SERVICE DES EAUX (Suite)

1882

BILAN	Passif	
	Francs	C.
Ville de Genève. Compte capital.	1.316.342	85
Escher, Wyss & C ^e , Zurich.	9.948	20
Landon, Genève	5.250	—
<hr/>		
	1.331.541	05

1882

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
	<i>Report. . .</i>	Francs	C.
Reste à amortir en quarante-neuf annuités de fr. 1.034 35.		946.205	15
De 1882 . Canalisation nouvelle établie en 1882		50.684	20
A amortir en cinquante annuités de fr. 656 30		32 817	40
Machines.			
De 1840 à 1870 . Soit 1 ^{re} période . . .	Fr. 217.156 50		
Amortissement acquis.	» 217.156 50		
De 1871 à 1880 . Soit 2 ^{me} période. . .	Fr. 216.203 85		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1882. .	» 129 726 40		
Reste à amortir en huit annuités de fr. 10.809 70.		86.477	45
De 1880 . Coût des pompes à vapeur .	» 138.182 40		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1882. .	» 13.818 20		
Reste à amortir en dix-huit annuités de fr. 6.909 10		124.364	20
Matériel.			
Coût des appareils électriques et téléphoniques	Fr. 6.627 40		
Amortissement au 31 décembre 1882. .	» 662 75		
Reste à amortir en neuf annuités de fr. 662.75		5.964	65
Coût de l'installation d'un atelier pour l'essai des compteurs à eau		1.491	60
A amortir en dix annuités de fr. 149 15 cent			
Outils, meubles et ustensiles suivant inventaire au 31 décembre 1881. . .	» 18.556 05		
Achat d'outils en 1882	» 4.705 45		
	» 23.261 50		
Amortissement pour 1882.	» 420 95	22 840	55
Compteurs en location.			
Compteurs posés en 1882, déduction faite du prod. de la locat. des dits. .		4.173	30
Concessions nouv., gratuit.			
1882. Etablissement de 66 concess. A amortir en dix annuités de fr. 605 75 cent.		6.057	45
Colonnes montantes, grat.			
1882. Etablissement 5 colonnes mont. A amortir en dix années de fr. 51 70. .		517	35
Marchandises.			
Approvisionnements en magasin suivant inventaire.		49.947	75
		1.331.541	05

BILAN

Passif

	Francs	C.
<i>Report. . .</i>	1.331.541	05

Certifié conforme aux écritures.

Genève, le 1^{er} mars 1883.

Le Directeur du Service des Eaux :

E. MERLE D'AUBIGNÉ.

1.331.541	05
-----------	----

CHAPITRE IX

VOIRIE

Chef de la Voirie : M. VAUCHER-GRASSET.

Budget n^{os} 42 à 46.

Voté	fr. 270.300.—
Dépensé	» 264.933.80
Dépensé en moins	fr. <u>5.366.20</u>

L'organisation du service de la voirie, telle qu'elle existait dans les années précédentes, a été continuée, notamment en ce qui concerne le nettoyage des rues, qui est exécuté en régie. Le Conseil Administratif persiste à croire que, dans ces conditions, le service est mieux fait et coûte moins que s'il était mis en ferme; ce n'est pas à dire toutefois que la Ville refusât d'examiner les propositions qui pourraient lui être faites à cet égard.

Dès son entrée en fonctions, le Conseil Administratif s'est préoccupé de réduire dans la mesure du possible, sans nuire à la bonne marche des travaux, le personnel des ouvriers de la voirie proprement dite.

Le recrutement de ce corps sera dirigé à l'avenir de façon à y attirer des éléments plus robustes et plus actifs que ceux qu'on est habitué à y rencontrer, tout en augmentant au besoin les salaires, en raison de la valeur utile de chaque ouvrier.

SECTION I

Entretien des rues.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 42.		Lettre G.	
		(Vente des Ruclons.)	
Voté	248.500.—	Prévu	40.000.—
Dépendé	<u>230.444.30</u>	Reçu	<u>27.215.85</u>
Dépendé en moins	<u>18.055.70</u>	Reçu en moins . . .	<u>12.782.85</u>

La diminution de dépenses porte principalement sur :

- d) *Macadam* : voté fr. 62.000.—, dépendé fr. 43.442.55.
- f) *Sablage* : » » 10.000.—, » » 7.867.40.

On trouvera plus loin l'explication de la diminution des recettes.

En dehors de l'entretien proprement dit, les principaux travaux exécutés sur le compte de rues pavées et asphaltées ont été :

La substitution du pavé à l'asphalte sur une certaine longueur de la rue du Rhône dans le voisinage de la place de Bel-Air. Un profil défectueux de la chaussée rendait fréquentes les chutes de chevaux sur ce point, qui n'offrira plus dorénavant le même danger d'accidents ; on en a profité pour élargir le trottoir très-fréquenté du côté nord de la rue.

Un refuge demi-circulaire a été créé au rond-point de Plainpalais; il y a été planté deux arbres, et sous peu il sera asphalté et recevra deux bancs circulaires.

La place du Rhône a été réparée presque en entier ; un refuge circulaire orné d'un candélabre monumental y a été établi pour répondre à un besoin réel. Le trottoir du quai des Bergues, entre les ponts du Mont-Blanc et des Bergues a été élargi et asphalté.

Les rues du Bourg-de-Four et du Calabri ont été dépavées et macadamisées; cette opération a généralement sa raison d'être dans les rues exposées au soleil et présentant une certaine pente.

Enfin il a été établi quinze passerelles pavées dans les nouveaux quartiers.

Nettoisement des rues.

Budget n° 42, g.

Voté	Fr.	112,000 —
Dépensé	»	114,367 25
Dépensé en plus. . .	Fr.	<u>2,367 25</u>

Cette rubrique a été étudiée avec une attention toute particulière par la Commission du Budget de 1883, et les observations que cet examen lui avait suggérées sont consignées au mémorial de 1882 (page 382).

Nous tenons néanmoins à rappeler ici quels ont été le motifs qui ont déterminé le Conseil Administratif à prendre en régie ce service, qui était autrefois remis à un fermier.

La ferme des boues produisait anciennement un revenu annuel de fr. 12.000, puis de fr. 3.000 jusqu'en 1873. De 1874 à 1877 il fallut au contraire donner une subvention de fr. 12,000 au fermier chargé de l'enlèvement des immondices de la Ville de Genève.

L'abaissement de la valeur vénale des ruclons avait ainsi peu à peu transformé la recette en dépense, et lorsque la convention pour la ferme des boues prit fin au 31 Novembre 1877, cette entreprise ayant été remise en adjudication, la soumission la moins élevée fut une demande de subvention de fr. 87,000 — comprenant le service des cantonniers et l'enlèvement des immondices de la Ville. — En 1877 ces deux services étaient cotés au budget pour :

f) Service de propreté, cantonniers . . .	fr.	43.500
g) Fermier des boues	»	12.000
Total	fr.	<u>55.500</u>

En conséquence, la nouvelle demande de subvention imposait en réalité à la Ville une surcharge de fr. 31,500 par an.

Devant de pareilles prétentions, le Conseil Administratif décida de faire faire ce service en régie, et en voici le résultat dès l'origine :

	Reçu.	Dépensé
1878, vente des ruclons,	Fr. 25.261 55	Fr. 93.863 40
1879, »	» 21.250 —	» 104.323 55
1880, »	» 38.640 —	» 116.103 80
1881, »	» 44.270 —	» 116.717 40
1882, »	» 27.217 15	» 114.367 25
		<hr/> Fr. 545.375 40
Débiteurs solvables au		
31 Déc. 1882, environ	» 12.000 —	
Ruclons en dépôt au		
31 Décembre 1882, 200		
à fr. 80	» 16.000 —	
C ^{te} Chevaux à extourner	» 35.000 —	» 219,638 70
		<hr/>
Excédant des dépenses		Fr. 325.736 70

La moyenne annuelle des frais de nettoyage pour ces cinq années se monte donc à fr. 65.147.34; c'est une augmentation de fr. 40.000 sur les prévisions de 1877, mais par contre une économie annuelle de fr. 22.000 sur ce qu'aurait coûté ce service si la Ville eût accepté l'offre de forfait qui lui était proposée il y a cinq ans.

Quant à l'augmentation de la dépense sur les chiffres prévus en 1877, elle s'explique facilement soit par le développement toujours plus grand des voies municipales, soit par l'abaissement du prix des engrais en général et des ruclons en particulier.

Vous pourrez aussi remarquer, Messieurs, que la recette de 1882 est notablement inférieure à celle des deux années précédentes : cela provient de ce que nous avons décidé de clôturer l'année comptable au 31 Décembre, au lieu de la prolonger pendant 2 ou 3 mois, comme cela se faisait pour certains services.

Nous avons crédité le compte des Recettes de fr. 35.000 pour cinq années du compte « Chevaux ».

Ce compte est le résumé des dépenses faites pour l'entretien des chevaux *appartenant* à la Ville de Genève et faisant le service journalier pour le macadam, l'arrosage, le sablage, l'enlèvement des boues etc. mais ne faisant rien (sauf un cheval de voiture) pour le service du nettoyage.

Cette division des services était bien prévue dans le rapport du budget de 1878 (Mémorial page 307), mais par suite d'une erreur de

classement, la dépense fut attribuée à tort au compte *nettoie-*
ment, ce qui explique le virement de cette écriture dans le compte
que nous venons de vous exposer.

Noms de rues et numéros de maisons.

Aux termes de la loi du 28 Octobre 1860, les propriétaires d'im-
meubles sis à front de la voie publique doivent supporter les frais
résultant de la numérotation municipale. Le Conseil Administratif
a décidé de faire observer cet article de la loi, qui n'avait pas été
appliqué jusqu'ici.

Percements et Elargissements.

Le Conseil Administratif a poursuivi les études entreprises par
ses prédécesseurs en vue de divers percements et élargissements ;
plusieurs acquisitions ont été proposées et votées par le Conseil
Municipal en vue des opérations projetées, place Saint-Gervais, rue
Céard et rue de Rive ; d'autres seront proposées à son acceptation,
prochainement selon toute apparence, mais il nous semble préféra-
ble de renvoyer au compte-rendu de l'exercice de 1883 le détail de
ces opérations, qui revêtiront à cette époque un caractère d'ensemble
et seront accompagnées d'un programme que, dans l'état actuel de
la question et des négociations engagées, nous aurions de la peine
à formuler d'une manière précise.

SECTION II

Entretien des Ponts.

Budget n° 43.	
Voté	Fr. 5,800 —
Dépensé	9,908 55
Dépensé en plus . .	<u>Fr. 4,108 55</u>

L'entretien des ponts et quais de la ville a absorbé en 1882 une
somme relativement plus forte que dans les années précédentes ; ce-
la tient surtout à ce que l'Administration a profité du niveau des eaux
exceptionnellement bas pendant l'hiver 1881-82 pour faire visiter
et réparer les fondations des quais, mises à découvert sur tout le par-
cours du Rhône ; les assises inférieures ont été rejointoyées, et des

enrochements ont été disposés autour de quelques-unes des piles du pont de la Coulouvrenière.

Grâce aux mêmes circonstances favorables, la Ville a fait scier ou arracher les pieux en chêne des anciens ponts de l'île, qui constituaient pour l'écoulement des eaux de Rhône un obstacle inutile, et qu'il aurait fallu faire disparaître par la suite.

Reconstruction du tablier du pont des Bergues.

Il avait été voté pour ce travail, le 24 juin 1881, un crédit spécial de	Fr. 220,000 —
Les dépenses s'élevaient à fin 1882 à	190,683 15
Il reste disponible	<u>Fr. 29,316 85</u>

Le travail de reconstruction du tablier du pont des Bergues et de la passerelle de l'île Rousseau a été exécuté et mené à bien dans la première partie de l'année. Nous ne nous étendrons pas sur les détails du projet de reconstruction, qui ont été longuement exposés dans le rapport présenté au Conseil Municipal en date du 10 juin 1881; nous rappellerons seulement que la circulation publique dispose actuellement d'un tablier de 11 mètres de largeur, soit d'environ 2 mètres 70 plus large que le précédent, que les trottoirs notamment sont chacun de 0,90 plus large que les anciens, qu'enfin ce pont est praticable à toutes les allures des chevaux et accessible aux lourdes charges ne dépassant pas la limite généralement admise dans la pratique.

La passerelle de l'île Rousseau, reconstruite entièrement d'après le système de poutres droites, est supportée par deux palées métalliques; la largeur utile est de 3 mètres 50 entre garde-corps.

La circulation sur l'ancien pont a été interceptée le 11 avril, et le nouveau a été ouvert au public le 12 août, après une interruption de quatre mois. Il n'a pas dépendu du Conseil Administratif que cette période fût abrégée à la satisfaction des personnes intéressées à cette voie de circulation; nous constaterons seulement que si, d'une part, il y a eu réellement quelques reproches à adresser à l'un des entrepreneurs chargés du travail, de l'autre l'impatience et les critiques de certaines personnes n'étaient pas très justifiées.

Notons enfin qu'à 3,000 francs près, la dépense est restée dans les limites des prévisions.

SECTION III

Entretien des Egouts.

Budget n° 44.

Voté	Fr.	6.500 —
Dépendé	»	15.453 65
Dépendé en plus	Fr.	<u>8.953 65</u>

Un canal d'égout neuf a été construit rue de la Paix, et des réparations importantes et coûteuses ont été nécessitées dans les rues du Rhône, des Corps-Saints et de Coutance.

SECTION IV

Entretien des Dépôts.

Budget n° 45.

Voté	Fr.	4.500
Dépendé	»	2.944.80
Dépendé en moins.	Fr.	<u>1.555.20</u>

Les lieux de dépôt de matériaux à l'usage de la voirie municipale deviennent plus rares à mesure que la ville s'étend; cette année encore, l'Hospice Général lui a retiré l'usage d'un lieu de dépôt dans le voisinage de l'hospice des Orphelins à la rue de Lausanne; il y aura probablement lieu, avant qu'il soit longtemps, de rechercher quelques nouveaux emplacements convenablement répartis.

SECTION V

Enlèvement des neiges.

Budget n° 46.

Voté	Fr.	5,000 —
Dépendé	»	6,182 50
Dépendé en plus	Fr.	<u>1,182 50</u>

Le dernier mois de l'année 1882 a été signalé par une chute de neige d'une certaine importance. Nous avons donné tous nos soins à son prompt enlèvement, en faisant travailler même de nuit. Les travaux de balayage et de mise en tas sont relativement faciles et peu coûteux, mais le transport de la neige par tombereaux constitue une dépense considérable, qu'on cherche à restreindre au strict nécessaire.

CHAPITRE X

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 47.		Lettre O.	
Voté	Fr. 127,000 —	Redevance de la	
Dépensé	» 128,684 30	Compagnie du	
		de gaz	Fr. 30,000 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 1,684 30</u>		<u>Fr. 30,000 —</u>

L'éclairage public comprenait à la fin de 1882 :

- 548 becs à nuit entière
- 646 » à minuit
- 97 » d'éclairage supplémentaire d'été
- 45 » à forte consommation
- 2 » conjugués de 300 litres.

total 1308 becs, soit une augmentation de 28 becs sur l'année précédente.

CHAPITRE XI.

POLICE ET SURVEILLANCE

Chef des Inspecteurs : M. F. ROLLER.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 48		Lettre H.	
		(Contraventions de police.)	
Voté	Fr. 25,260 —	Prévu	Fr. 3,000 —
Dépensé . . .	» 26,404 70	Reçu	» 1,494 25
Dépensé en plus	<u>Fr. 1,144 70</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 1,505 75</u>

L'excédant des dépenses porte sur l'entretien des cygnes et l'habillement des inspecteurs de la police municipale.

Personnel

MM. Louis Guillon et Eugène Gilliard ont été nommés inspecteurs de la police municipale.

M. Forel a été nommé surveillant des promenades.

Autorisations pour travaux particuliers

Le Conseil Administratif a statué pendant l'année 1882, sur 726 requêtes pour travaux particuliers, se rapportant à 812 objets et se répartissant de la manière suivante d'après la nature de ces travaux.

Enseignes	460
Cadres, tableaux, vitrines.	12
Lanternes à gaz	14
Etalages	9
Tentes fixes ou mobiles	96
	<u>A reporter 591</u>

	<i>Report</i>	591
Réparations de faces		61
Fermetures de magasins		32
Traçons		4
Canaux		23
Trottoirs, marches, seuils		11
Terrasses, murs, balcons		25
Dépôts de matériaux		6
Renvois d'eau, descentes		1
Abat-jour, stores, volets, tablettes		10
Sonnettes et autres saillies		21
Arcades, portes, fenêtres		21
Fouilles		2
Démolitions de bâtiments		2
Construction de maisons		2
		812

soit 130 requêtes de plus qu'en 1881.

Pendant l'année 1882, la Police Municipale a relevé 4,525 contraventions, soit 36 de moins qu'en 1881.

En voici le détail :

- 152 Dégradations d'édifices, promenades et cimetières.
- 148 Dépôts de balayures aux heures interdites.
- 85 Enseignes placées sans autorisations.
- 24 Dépôts de matériaux non autorisés.
- 6 Lavages dans les fontaines.
- 47 Travaux sur la voie publique, non autorisés.
- 49 » non ou mal éclairés.
- 22 » négligés.
- 91 Stationnements d'ânes chevaux et chars.
- 165 Embarras sur la voie publique.
- 196 Malpropreté des cours, allées et latrines.
- 27 Transports de fumier aux heures interdites.
- 115 Tapis secoués sur la voie publique.
- 12 Linge étendu hors des fenêtres.
- 7 Bois refendu sur la voie publique.

4,146

1,146

- 35 Voitures et chars non éclairés.
- 22 Feux divers.
- 48 Circulation de voitures dans le marché.
- 59 Objets divers prohibés, tels que poules, lapins, pigeons, branloires surchargées.
- 2 Affichages interdits.
- 12 Scandales dans les Halles et Marchés.
- 27 Allures défendues.
- 86 Vases sans barrières sur les fenêtres.
- 62 Jets de pierres et eaux sales sur la voie publique.
 - 5 Pour avoir uriné sur la voie publique.
- 10 Ponts mobiles sans barrières ou rebords.
 - 1 Faux poids.
 - 5 Travaux sans écriteaux sur la voie publique.
 - 2 Pour avoir fumé au théâtre.
 - 3 Pour la neige (trottoirs non débarrassés).

1,525 contraventions.

» Annulées.	232
» Transmises à la Justice de Paix.	107
» Réglées au bureau de la Police Municipale	1,186

Contraventions 1,525

Il y a eu, en outre, 76 mises en fourrière (objets divers abandonnés sur la voie publique, chars, chevaux, ânes, etc.)

Cygnés.

Depuis l'établissement des lignes téléphoniques dans notre ville, plusieurs cygnés se sont tués sur les fils qui traversent le Rhône de la Poste au quartier de Saint-Gervais. Nous en avons perdu huit par ce fait, et deux autres se sont blessés.

Nous nous sommes adressés à l'administration du téléphone pour lui demander d'apporter un prompt remède à cet état de choses, qui, s'il était maintenu, amènerait graduellement la destruction de

notre colonie de cygnes. Il n'a pas encore été fait droit à notre réclamation.

La réussite des couvées n'a pas été heureuse, par suite des pluies persistantes et aussi des travaux de reconstruction du Pont des Bergues et de la passerelle de l'île Rousseau.

Un cygne a été vendu.

30 canards ont été envoyés à l'Asile des Vieillards.

18 canards ont été envoyés à l'Hôpital Cantonal.

CHAPITRE XII.

HALLES ET MARCHÉS

Inspecteur des Halles : M. E. GUIGNARD.

Budget N° 49.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
		Lettre E.	
Voté	Fr. 40,300 —	Prévu.	Fr. 84,000 —
Dépensé	» 9,657 35	Reçu	» 85,165 30
Dépensé en moins	<u>Fr. 642 65</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 1,165 30</u>

Les locations de places aux entrepreneurs de construction ont diminué en 1882, par suite du ralentissement de cette catégorie de travaux.

Halles et Marchés.

Nos halles, quoique de plus en plus fréquentées par les acheteurs, n'ont cependant pas continué leur marche ascendante pour les locations.

Dans la halle de Rive, sur 74 cases ou magasins, il y en a eu 47 loués à l'année et 18 pendant un laps de temps variant de 1 à 11 mois, plus une louée au jeton.

Dans celle de l'Île, sur 64 cases à louer, 49 l'ont été pendant toute l'année et 8 pour un temps moindre, plus 3 qui, par suite de difficulté de paiement, se louent au jeton.

L'organisation des marchés périodiques n'a subi aucune modification. Il a été vendu, pendant le courant de l'année, 64,712 jetons pour une somme de fr. 15,747 70 (y compris quelques emplacements libres et dans les halles).

Sur la demande des habitants des quartiers avoisinants, l'exonération du prix des places a de nouveau été accordée au marché établi à la rue Pécolat, qui mériterait certainement d'être plus fréquenté.

Locations sur la voie publique.

Il a été accordé 101 autorisations à des cafetiers pour chaises et tables devant leurs établissements pendant l'été, soit 1 de moins qu'en 1881. (Le compte-rendu de cette année portait par erreur 202 permissions au lieu de 102). Plusieurs ont dû être refusées par suite du peu de largeur des trottoirs ou d'une trop grande circulation, sauf cependant pendant les fêtes, où l'Administration s'est montrée plus facile.

Le nombre des emplacements loués pour kiosques à journaux n'a pas changé, il est toujours de 19.

Il y a 6 kiosques à rafraîchissements et 13 pour la vente de marrons.

CHAPITRE XIII.

SECOURS CONTRE LES INCENDIES

Conservateur du matériel: M. F. GIRON.

Budget N° 50

Voté	Fr. 25,680 —
Dépensé.	» 26,247 —
Dépensé en plus	Fr. <u>567 —</u>

Cet excédant résulte des augmentations indiquées ci-après sur 4 rubriques ; par contre, les rubriques *g* et *i* sont restées au dessous des prévisions.

Les dépenses sont dépassées :

A la lettre *a*, une grosse réparation a été faite à toutes les emboitures, le cordon porteur de la rondelle-joint a été coupé, ce qui a élevé la dépense à fr. 4,256 15 soit 756 15 en plus des prévisions.

A la lettre *b*, une forte provision de tuyaux a été mise en magasin. Un appareil pour les feux de cave a été transformé. Huit échelles à un seul crochet, avec les mousquetons pour s'amarrer et deux draps de sauvetage, ont été remis à la Compagnie N° 4.

A la lettre *c*, quarante tuniques ont été confectionnées pour remplacer celles usées par le travail.

A la lettre *e*, divers livres terminés ont dû être remplacés, les nouveaux serviront pendant plusieurs années.

Il y a eu en 1882, 90 alertes ; en 1881, 403.

Sapeurs présents, C ^{ie} N ^o 1	407	
» » » 2	577	
» » » 3	468	
» » » 4	292	1,744
En 1881		<u>1,893</u>
Sapeurs présents pour feux en ville, rive gauche. . .	473	
» » » rive droite.	888	
» » » dans la banlieue.	260	
» » » la campagne	123	
		<u>1,744</u>
Sapeurs appelés pour les feux de cheminée, en ville.	295	
» » par fausses alertes	176	<u>471</u>

Les 90 alertes se répartissent comme suit :

Feux en ville.

	<i>de jour</i>		<i>de nuit</i>		ensemble
	inquiétant,	peu grave	inquiétant,	peu grave,	
	<u>3</u>	<u>12</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>22</u>
En 1881	4	3	2	12	18

Feux à la banlieue.

	<u>0</u>	<u>4</u>	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>7</u>
En 1881	0	3	0	2	5

Feux à la campagne.

	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>6</u>
En 1881	1	0	7	1	9

Feux de cheminée.

	<i>de jour</i>		<i>de nuit</i>		
	inquiétant,	peu grave	inquiétant,	peu grave,	ensemble
	3	29	1	11	44
	—	—	—	—	—
En 1881	4	32	2	16	54

Fausses alertes ou départs avec arrêts en route, 11.

Feux à signaler.

Le 29 février, rue Malatrex, chez M. Grospiron, marchand de charbons ; alerte à 12 h. 3/4 de jour; feu grave promptement éteint : le hangar atteint était mitoyen avec d'autres de même construction.

Le 29 août, rue de la Péliisserie, chez M. Piguët-Brun, épicier ; feu de cave à 11 heures du jour, entrepôt d'huiles minérales, essences, etc. Vivement attaqué par de l'eau et du sable, le feu a été maîtrisé en une demi heure.

Le 25 septembre, cours de Rive N° 1, à 11 heures de jour. Le bâtiment touche celui de l'Ecole secondaire, rue d'Italie. L'embrassement des combles menaçait de se propager au-delà du mitoyen ; le feu, très-vif, était activé par un courant d'air provenant d'une petite cour voisine. Il a fallu 1 heure 1/2 pour réduire l'incendie.

Veilles de nuit, ordinaires. 2 dans 4 postes.
Gardes ordinaires au Théâtre, concerts compris. 212.

Pendant le concours de chant, au mois d'août, plusieurs services de préservation ont été organisés :

Au théâtre, dans le poste de la Police, un service permanent de jour et de nuit a été fait les 12, 13, 14 et 15 par 1 sous-officier et 2 sapeurs.

Dans la salle, 4 services exceptionnels.

Au Bâtiment électoral, 1 garde pendant le bal.

Les 12, 13, 14 et 15, veilles de nuit dans 5 postes, chaque poste 1 sous-officier et 6 sapeurs, — 1 officier commandant la garde.

Rondes d'officiers toutes les nuits.

Exercices.

Compagnies Nos 1 et 2	2 exercices armés.
	1 service d'escorte.
» » 4	6 exercices aux engins. (*)
» » 1, 2, 3	2 » » »

Pour les recrues de 2 ans et une partie du cadre :

Compagnies Nos 1, 2, 3 et 4 5 exercices.

Le bataillon est composé de 307 hommes.

En 1881 300 »

M. le capitaine L.-H. Malet a été promu au grade de major.

M. Pouille, lieutenant dans la C^{ie} N^o 2, a donné sa démission.

L'allocation pour les sapeurs faisant partie d'une société de secours mutuels a été de fr. 2,678 75 (en 1881, fr. 2.585).

Fanfare.

L'inauguration de la nouvelle Fanfare municipale du corps des sapeurs-pompiers a eu lieu le dimanche 19 février, avec le concours de la Musique de la ville de Lausanne.

En exécution de l'article 3 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 1881 organisant la fanfare, M. le Commandant du bataillon a désigné comme officier de musique M. le lieutenant Otto Schmidt.

(*) Pour le Congrès d'Hygiène, la C^{ie} N^o 4 a été appelée à manœuvrer les échelles de sauvetage, ce service avait provoqué 2 exercices préparatoires en plus des 6 indiqués ci-dessus.

CHAPITRE XIV.

CONVOIS FUNÈBRES

Chef de bureau : M. A.-L. BONNET

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 51.		Lettre I.	
Voté . . .	Fr. 50,390 —	Prévu . . .	Fr. 68,000 —
Dépensé . .	» 54,421 25	Reçu . . .	» 70,328 15
Dép. en plus.	Fr. 4,031 25	Reçu en plus.	Fr. 2,328 15

Cette augmentation porte sur les lettres *f* et *g*, voitures et cercueils.

Pendant l'année 1882, le bureau des Pompes funèbres a organisé 1,279 convois d'enterrements, soit 68 de plus qu'en 1881.

Ils se répartissent comme suit :

Convois de	1 ^{re} classe	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	5 ^{me}	6 ^{me}	7 ^{me}	TOTAL
»	5	33	50	88	215	190	52	633
»	Israélites							4
»	pour l'Hospice Général et le Département de Justice et Police							315
»	d'enfants de 0 à 1 an							240
»	» de 1 à 13 ans							87
								<u>1,279</u>

L'augmentation a porté principalement sur les convois de 5^{me} classe et sur ceux de l'Hospice Général et du Département de Justice et Police.

Personnel.

Les modifications suivantes sont survenues dans le corps des porteurs :

MM. Marchand (1^{re} classe) et Duvillard (2^{me} classe) sont décédés.

M. Galabon (1^{re} classe) a dû résilier ses fonctions vu son âge avancé.

M. Dupuis a passé de la 2^{me} classe dans la 1^{re}. M. Grimm, porteur supplémentaire, a passé dans la 2^{me} classe.

M. Frey a été nommé porteur de seconde classe.

MM. Wohlschlag fils, M. Favre et S. Troll ont été nommés porteurs supplémentaires.

CHAPITRE XV.

CIMETIÈRES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 52.		Lettre K.	
Voté	Fr. 7,610 —		
Crédit suppl. du 19 janvier 1883	» 7,000 —	Voté	Fr. 30,000
Dépensé	Fr. 14,610 —	Reçu	» 17,850
Dépensé en moins	» 13,513 60	Reçu en m.	<u>Fr. 12,150</u>
Plainpalais	Fr. 3,835 85		
Châtelaine	» 9,677 75		
	Fr. 13,513 60		

L'augmentation des dépenses à Châtelaine a été occasionnée par la réparation des murs de clôture, qui était devenue urgente.

La différence sur les recettes a pour cause, comme l'an dernier, une diminution considérable dans le nombre des demandes de concession.

Cimetière de Plainpalais.

M. Uldry, concierge du cimetière, étant décédé, a été remplacé par le gardien, M. Croisier, et ce dernier par M. Roydor.

Il y a eu dans ce cimetière en 1882 :

812	ensevelissements d'adultes.
270	» d'enfants de 0 à 13 ans.
21	» de fœtus.

Total. 1,103 soit une augmentation de 77 sur 1881.

Ils se répartissent de la manière suivante quant aux lieux de décès :

Lieu de décès	adultes	enfants de 0 à 13 ans	fœtus	Total
Genève.	301	155	11	467
Plainpalais	421	108	8	537
Eaux-Vives	78	4	2	84
Autres com ^{nes} et étranger .	12	3	—	15
	<hr/> 812	<hr/> 270	<hr/> 21	<hr/> 1,103

Il a été accordé dans ce cimetière :

42 nouv^{les} concessions de tombes, soit 15 de moins qu'en 1881.
7 ont été renouvelées, soit 23 de moins qu'en 1881.

Total 49 concessions. Il y en avait eu 87 l'année dernière, et celle-ci était elle-même en diminution sur la précédente. Ce fait doit être évidemment attribué à la fermeture prochaine du cimetière.

Cimetière de Châtelaine.

Il y a eu dans ce cimetière, en 1882 :

381 ensevelissements d'adultes.
177 » d'enfants de 0 à 13 ans.
15 » de fœtus.

Total 523, soit une augmentation de 32 sur 1881.

Ils se répartissent de la manière suivante quant aux lieux de décès :

Lieu de décès	adultes	enfants de 0 à 13 ans	fœtus	Total
Genève.	245	174	15	434
Plainpalais	80	2	—	82
Eaux-Vives	—	1	—	1
Autres com ^{nes} et étrangers.	6	—	—	6
	<hr/> 331	<hr/> 177	<hr/> 15	<hr/> 523

Il a été accordé dans ce cimetière 5 nouvelles concessions de tombes, soit 3 de moins qu'en 1881. Aucune n'a été renouvelée.

La précédente administration avait pris, en date du 14 octobre 1879, un arrêté aux termes duquel les travaux de maçonnerie, pose

de pierres, établissement de barrières, etc., ne pouvaient s'exécuter dans les cimetières de la Ville de Genève, que jusqu'à 10 heures du matin en été et jusqu'à 11 heures en hiver.

Le Conseil Administratif a décidé de rapporter cet arrêté.

Des précautions seront prises pour que les travaux dont il s'agit ne troublent pas la tranquillité dans les cimetières. Ils devront être suspendus à l'approche et dans le voisinage des convois.

CHAPITRE XVI.

ABONNEMENTS TÉLÉPHONIQUES

Budget n° 53.	
Voté	Fr. 3,320 —
Dépensé	» 4,545 20
Dépensé en moins.	<u>Fr. 1,774 80</u>

Cette différence s'explique par le fait que nous n'avons eu à payer qu'une partie des abonnements prévus, les communications téléphoniques n'ayant été installées et n'ayant fonctionné qu'à partir du milieu de l'année.

CHAPITRE XVII.

DÉPENSES IMPRÉVUES

Budget n° 54.

Voté.	Fr. 6,000 —
Dépensé	» 6,165 25
Dépensé en plus	<u>Fr. 165 25</u>

Cette dépense se décompose comme suit :

Allocations et prix offerts à diverses sociétés	Fr. 4,100 —
Fêtes et cérémonies	» 3,802 35
Divers.	» 1,262 90
Somme égale.	<u>Fr. 6,165 25</u>

Le détail de cette somme se trouve au compte-rendu financier.

CHAPITRE XVIII

DÉPENSES ET TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

Budget nos 55 à 70.

Voté	Fr. 617,777 —
Dépensé	» 629,770 70
Dépensé en plus . . .	<u>Fr. 11,993 70</u>

SECTION I

Trottoirs dans les nouveaux quartiers.

Budget n° 55.

Voté	Fr. 15,000 —
Dépensé	» 13,393 15
Dépensé en moins . . .	<u>Fr. 1,606 85</u>

Le ralentissement qui s'est manifesté dans l'industrie du bâtiment a eu pour contre-coup une diminution du nombre des trottoirs exécutés dans les nouveaux quartiers; ce chiffre est cette année descendu à 25.— Par contre, l'entretien des trottoirs des rues les plus fréquentées a atteint une plus forte somme que précédemment; il a été notamment procédé à une réparation partielle des trottoirs des rues de la Corrairie, du Rhône, des Allemands et du Marché, qui devront être sous peu entièrement renouvelés.

SECTION II

Urinoirs.

Budget n° 56.

Voté	7.000
Dépensé	7.000

La Ville consacre chaque année une somme relativement importante à la création de nouveaux urinoirs et à l'amélioration des anciens; le nombre de ces installations est actuellement considérable toutes proportions gardées; malgré cela, on ne constate pas que les règlements concernant la propreté et la décence publiques soient mieux observés que par le passé; il faut en conclure que la police cantonale, malgré nos réclamations, ne prête pas à cette branche de son activité toute l'attention qu'on y attribue dans les villes de l'étranger ou même dans celles de la Suisse.

SECTION III

Clôtures pour promenades.

Budget n° 57.

Voté	Fr. 4,000 —
Dépensé	» 5,136 90
Dépensé en plus	<u>Fr. 1,136 90</u>

Les détails se rapportant à cet article sont consignés dans le chapitre. *Promenades et jardins*, ci-dessus.

SECTION IV

Restauration de la Chapelle des Macchabées.

Budget N° 58

Voté (y compris le crédit supplém. du 4 juil. 1882).	Fr. 60,000 —
Dépensé ou réservé	<u>» 60,000 —</u>

Il reste un solde disponible de	Fr. 3,796 25
qui, joint à celui de l'an dernier.	» 1,545 35
forme une somme totale de	<u>Fr. 5,341 60</u>

laquelle est reportée à nouveau.

La restauration de la chapelle des Macchabées est actuellement arrivée à son terme, tout au moins dans les limites du programme primitif.

Tout le monde applaudira à la réussite de ce monument d'architecture gothique, qui deviendra une des curiosités de Genève. Dès qu'une décision aura été prise en vue de l'utilisation des locaux qu'il renferme, il y aura à procéder aux travaux d'aménagement intérieur, probablement à l'orner de vitraux, et à arrêter la disposition des abords et du perron extérieur. Actuellement, nous le répétons, cet édifice peut braver les intempéries ; mais tel qu'il se trouve il demeure sans emploi, et il serait à désirer qu'il pût être achevé sans trop de retard.

SECTION V

Débarcadère du quai du Mont-Blanc.

Budget n° 62.

Voté	Fr. 4.277 —
Dépendé	» 1.436 15
Dépendé en moins	<u>Fr. 2.840 85</u>

La dépense totale pour cet embarcadère a été de Fr. 17.809 15
Dont il faut déduire :

Souscriptions	Fr. 5.625 —
Allocation de l'Etat	» 3.000 —
	<u>» 8.625 —</u>
Il a donc coûté à la Ville	<u>Fr. 9.184 15</u>

Le Conseil Administratif avait passé en 1874, avec la Compagnie de Navigation sur le lac Léman, une convention aux termes de laquelle les deux embarcadères du Grand-Quai et celui du Quai du Mont Blanc étaient remis à cette société, à charge pour elle de les

entretenir et de les rendre en bon état à l'expiration de la convention, ou de tenir compte à la Ville de la détérioration qu'ils auraient subie. La Compagnie s'engageait à payer annuellement à la Ville, pour droit d'attache, une somme de 75 fr. par embarcadère, et elle se reconnaissait en même temps astreinte au paiement de la taxe municipale. Cette convention était faite pour le terme de 9 ans, soit du 1^{er} Janvier 1875 au 31 Décembre 1883.

Ensuite de la construction de l'embarcadère de la place des Alpes, et la précédente convention étant arrivée près son terme, le Conseil Administratif et la Compagnie de Navigation ont convenu d'en faire une nouvelle, remplaçant l'ancienne et comprenant les quatre embarcadères. Le droit d'attache a été porté d'un commun accord de fr. 75 à fr. 100 par embarcadère et par an; toutes les autres conditions ont été maintenues sans changement. Ce nouvel arrangement a été fait pour une durée de neuf années. Elle expirera donc le 31 Décembre 1891.

SECTION VI

Cimetière de Saint-Georges.

Budget n° 63

Voté, y compris le crédit supplém. du 4 juillet 1882.	Fr. 585,000 —
Dépendé ou réservé	» 585,000 —
	<hr/>

Les crédits successifs affectés à la création du nouveau cimetière s'élèvent ensemble à	Fr. 960,000 —
Il a été dépensé au 31 Décembre 1882	» 722,131 50
Il restent donc disponible au 1 ^{er} Janvier 1883	<hr/> Fr. 237,868 50

Les travaux d'aménagement du cimetière de Saint-Georges sont arrivés actuellement à leur terme, à l'exception des bâtiments et de la clôture qui sont en bonne voie d'exécution et d'achèvement. La portion située au sud-ouest de l'avenue centrale sera provisoirement distraite du nouveau cimetière, qui suffira aux besoins actuels pour vingt ans environ.

Les inhumations pourront, si cela est nécessaire, être commencées

dès le mois de mai, moyennant l'adoption de quelques mesures provisoires.

Il est pourvu actuellement à l'approvisionnement d'une réserve de gravier en vue des besoins futurs d'établissement et d'entretien des nouvelles avenues à créer dans la seconde partie du cimetière.

A défaut d'un sol très favorable à la culture et aux inhumations proprement dites, chacun peut se convaincre de la belle situation de notre nouveau champ de repos et de la beauté du panorama dont on jouit du plateau de Saint-Georges. La construction des bâtiments et du portail d'entrée du Cimetière a été confiée aux soins de M. l'architecte Camoletti; ils comprendront l'un, des caves, buchers et réduits, une loge de concierge et des appartements pour le portier et le jardinier, enfin au-dessus, des réservoirs d'eau pour l'usage du cimetière; l'autre, une morgue et des dépendances au sous-sol, une chapelle avec deux salles d'attente au rez-de-chaussée. Ajoutons qu'une pompe, mise en mouvement par un moulin à vent, permettra d'amener l'eau du réservoir de la Bâtie sur les divers points du cimetière.

SECTION VII

Magasins de décors et ateliers hydrauliques.

Budget N° 64

Voté	Fr. 120,000 —
Dépensé ou réservé	• 120,000 —
Il reste un solde disponible de . . .	<u>Fr. 51,977 — rep. à nouv.</u>

Le bâtiment que la Ville fait construire à la rue de l'Arquebuse en vue d'y installer les bureaux et ateliers du service des Eaux et un magasin de décors a été confié aux soins de M. l'architecte Bourdillon; cet immeuble est actuellement couvert et près d'être terminé; on peut espérer que malgré l'exiguité de l'espace affecté à cette double création, chacun de ces deux services profitera largement des nouveaux locaux mis à sa disposition.

SECTION VIII

Buste de James Fazy.

Budget n° 65.

Budget.	Fr. 3.000	
Crédit du 28 Octobre 1882	» 4.000	Fr. 7.000 —
<hr/>		
Dépensé		Fr. 3.780 05
Solde réservé		» 3.219 95
<hr/>		
		Fr. 7.000 —
<hr/>		

Dans cette somme n'est pas compris le prix du buste, fr. 2000.

Le buste de James Fazy a été mis en place dans la promenade de St-Jean. Une modeste cérémonie a marqué l'érection de ce petit monument qui fait honneur à l'habileté de M. Bovy, sculpteur, et au goût de MM. Camuzat et Poney, qui en ont étudié l'arrangement. Un crédit supplémentaire est affecté à l'établissement d'une grille dont la pose sera effectuée prochainement et qui complètera dignement l'ensemble de cette création.

SECTION IX

Bâtiments de gymnastique.

Budget N° 66

Voté.	Fr. 70,000 —
Dépensé ou réservé	» 70,000 —
<hr/>	
Il reste disponible	Fr. 13,623 25
<hr/>	

Il a été élevé dans le courant de l'année 1882 deux gymnases pour l'usage des écoles primaires. Le premier construit dans le préau de l'Ecole du boulevard James Fazy a été commencé et terminé pendant l'été de sorte que les leçons ont pu y être données dès le mois d'octobre. Cette construction a été traitée aussi simplement que le comporte un bâtiment public dont l'existence n'a rien de provisoire.

Le second gymnase, de plus petites dimensions, a été élevé à l'angle du préau de l'Ecole des filles, rue de Malagnou ; il doit servir également pour sa voisine, l'école primaire des garçons.

Différentes causes ont retardé l'achèvement de cette construction commencée vers la fin de l'été 1882, entr'autres la mort de l'entrepreneur survenue au milieu des travaux. Les derniers aménagements ne pourront donc être terminés qu'au printemps de 1883.

SECTION X

Elargissement de la rue des Volrons.

Budget n° 67.

Voté	Fr. 25.000 —
Dépensé	» 24.876 50
Dépensé en moins	<u>Fr. 123 50</u>

Le Conseil Municipal a voté un crédit de Fr. 25.000 en vue du recul de la façade de deux des immeubles de cette rue, destinée à devenir voie municipale, mais qui rentre actuellement dans la catégorie des chemins privés. Cette opération ne paraît pas avoir hâté sa mise en état de viabilité; on ne pourra en attendre de réels services que quand tous les propriétaires riverains auront cédé le terrain nécessaire à l'établissement de la rue. Quelques-uns d'entre eux ne se rendent pas suffisamment compte que des créations de ce genre leur profitent surtout à eux-mêmes, et qu'il est de leur intérêt bien entendu, de contribuer par cette cession à la mise en valeur de leur propriété.

SECTION XI

Congrès d'Hygiène.

Budget n° 68.

Voté	Fr. 2.000 —
Dépensé	» 2.236 15
Dépensé en plus . .	<u>Fr. 236 15</u>

Le Comité d'organisation du congrès international d'hygiène ayant demandé au Conseil Administratif de déléguer l'un de ses membres pour le représenter à la séance d'ouverture du congrès. M. LeCointe fut désigné à cet effet et souhaita la bienvenue à nos hôtes au nom de la Ville de Genève.

Suivant le désir exprimé par le Comité d'organisation, le Conseil Administratif décida en outre d'employer l'allocation de Fr. 2000 voté par le Conseil Municipal à une réception des membres du congrès et des dames de leurs familles dans le grand foyer du théâtre le lundi soir, 4 septembre, jour d'ouverture. MM. Pictet et LeCointe furent chargés de présider à cette réception, qui aura, nous l'espérons, laissé un souvenir agréable aux personnes qui y ont pris part.

SECTION XII

Tir cantonal.

Budget n° 69.

Voté	Fr. 10.000 —
Dépensé	* 10.000 —

Outre l'allocation votée en faveur du Tir cantonal, la Ville a dû faire, pour les fêtes qui ont eu lieu à cette occasion, diverses dépenses de décoration, illumination etc. On en trouve l'indication au chapitre des dépenses imprévues.

Le Conseil d'Etat ayant concédé au Comité du Tir le Bâtiment électoral pour servir de cantine, le Conseil Administratif a autorisé la construction des cuisines le long du bâtiment sur la rue de la Plaine.

Le Conseil Administratif a accordé au Comité la fourniture gratuite de l'eau nécessaire pour le service de la cantine, pour le jet d'eau du Bâtiment électoral et pour le stand.

Enfin le Conseil Administratif n'a rien négligé pour coopérer en tout ce qui dépendait de lui à la pleine réussite de cette fête nationale, certain de répondre aux intentions du Conseil Municipal, qui avait manifesté par le vote d'une importante allocation, tout l'intérêt qu'il y prenait lui-même.

SECTION XIII

Concours de Musique.

Budget N° 70.

Voté.	Fr. 10.000
Dépensé	» 10.000

Même observations qu'au sujet de Tir cantonal en ce qui concerne les dépenses supplémentaires que ces fêtes ont occasionnées à la Ville.

Sur la demande du Comité d'organisation du Concours, le Conseil Administratif a mis à sa disposition pour les réceptions, concours et concerts, le théâtre et la promenade du Lac. Le Conseil lui a également accordé, avec l'assentiment du Département de l'instruction publique, l'usage des bâtiments scolaires pour les concours et pour les logements d'un grand nombre de sociétés qui prenaient part à cette fête internationale et suisse.

Sur l'invitation du Conseil Administratif un service de veilles a été organisé pendant les fêtes du concours par l'Etat-major du bataillon de sapeurs-pompier. Les frais en ont été remboursés par le Comité.

Les fêtes du tir cantonal et du concours de musique ont amené avec elles dans la Ville une animation considérable; mais aucun événement fâcheux ne s'est produit, et elles se sont passées, particulièrement en tout ce qui a rapport à l'Administration municipale, de la manière la plus satisfaisante.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Nous avons donné dans la première partie de ce rapport le détail du déficit de l'année 1882, et nous avons indiqué à chaque chapitre la cause des principales augmentations ou diminutions qu'ont subies les prévisions budgétaires; il est donc inutile d'y revenir ici, et nous ne nous occuperons que des écritures formant la balance du Grand Livre au 31 décembre 1882, telles qu'elles figurent au tableau N° 2, du compte-rendu des dépenses et recettes.

Le compte *Résultats généraux*, était débiteur,
au 31 décembre 1881, de Fr. 5,652,939 86
Cette année il est créancier de 45,083 12

Nous avons estimé que ce compte ne devait plus être ouvert que pour l'inscription des dépenses extra-budgétaires votées dans le cours d'un exercice et pour solder les exercices annuels. Nous en avons donc sorti l'Emprunt de 1878 en Fr. 2,897,000, et comme vous avez, d'autre part, consolidé l'excédant de ce compte au moyen de l'emprunt de Fr. 4,000,000 voté en 1882, la position financière de la Ville se trouve parfaitement régularisée au 31 décembre dernier.

Les deux comptes spéciaux de l'emprunt seront crédités des annuités, soit obligations remboursées au moyen du crédit budgétaire qui leur est affecté annuellement.

Nous avons aussi passé par *Résultats généraux* une écriture qui se trouvait créancière dans les précédents exercices de francs 383,568,55 sous l'indication de « Somme restée disponible sur travaux divers » (Arrêté du Conseil Municipal du 30 octobre 1877).

Voici l'origine de cette inscription :

En 1877, la Ville avait divers travaux en perspective et comptait y affecter un certain nombre de valeurs provenant en grande partie de la succession Brunswick; mais la réalisation de ces dernières ne

semblait pas opportune, et il était à craindre que par l'obligation même de s'en défaire, elles ne subissent une trop grande dépréciation.

Le Conseil Administratif préféra donc garder titres et terrains, quitte à les réaliser successivement lorsque des occasions favorables se présenteraient. Un compte « Travaux divers » fut crédité de leur valeur, puis au fur et à mesure des ventes, débité du produit de celles-ci.

Les titres et diamants de la succession Brunswick ont été réalisés depuis, mais non les terrains de la rue Céard, estimés pour francs 400,000 dans l'arrêté de 1877. C'est ce qui fait que ce compte restait créancier de fr. 383,568 55 cent., laissant seulement un déficit de fr. 16,431 45 cent. sur une estimation de fr. 2,518,000.

Ces terrains de la rue Céard continuent du reste à figurer à l'actif de la Ville, mais seulement dans l'état détaillé de nos propriétés (voir page 102).

Nous trouvons aussi au débit du compte de résultats généraux une somme de francs 5,000 sous la rubrique « Rabais accordé à un ancien directeur du théâtre pour règlement de compte définitif ». En voici l'explication.

M. Bernard, à son départ de Genève en 1881, restait débiteur envers la Ville d'une somme équivalente au montant de son cautionnement, soit francs 20,000 environ, mais il a semblé au précédent Conseil Administratif que certaines clauses du cahier des charges avaient été appliquées avec une rigueur excessive, aussi avait-il admis en principe qu'il y avait lieu de réviser le règlement de compte fait avec M. Bernard.

Le conseil actuel ayant aussi admis cette manière de voir, la somme due par l'ancien Directeur a été réduite d'un commun accord à francs 15,000, qui sont rentrés en 1883 dans la Caisse municipale.

L'emprunt de francs 4,000,000 que vous avez voté en 1882 a été négocié au Bankverein de Bâle, et cette maison s'est acquittée de ses obligations à notre grande satisfaction. Suivant les prescriptions de la loi d'emprunt, conformes aux dispositions de votre arrêté du 24 octobre, nous avons profité des capitaux mis ainsi à notre disposition pour rembourser toutes les rescriptions venues à échéance.

Au 31 mars 1883, nous n'en avons plus en cours que pour francs 367.540, et nous n'en avons pas encore émis de nouvelles pour le

solde du déficit de 1882, ainsi que pour les achats d'immeubles votés dernièrement par le Conseil Municipal.

Le montant de toutes les rescriptions autorisées à ce jour, 31 mars 1883, est de fr. 568,950 11.

La situation financière peut donc se résumer ainsi :

1° La ville doit environ sept millions qui seront amortis avant 40 ans.

2° Les budgets ordinaires doivent boucler sans déficit appréciable, les mesures prises dans ce but ayant été approuvées le 13 février 1883 par l'unanimité du Conseil Municipal.

3° Les dépenses extraordinaires doivent être couvertes par des ressources nouvelles.

4° L'équilibre budgétaire sera rompu en 1890 si la suppression de l'octroi entre dans le domaine des faits accomplis.

Nous allons reprendre ces différents points en parcourant rapidement nos travaux au point de vue administratif.

Ainsi que le Conseil Administratif vous l'a dit, soit à l'occasion du budget, soit pour la justification de différentes demandes de crédit et d'emprunt, il a, parmi beaucoup de projets à l'étude, un but constant qui est de rétablir d'une manière durable l'équilibre financier de la ville de Genève.

Nos efforts en ce sens avaient reçu un commencement d'exécution par la présentation du budget de 1882, mais ils ont essuyé déjà un premier échec par le retrait forcé d'une somme de fr. 75,000 que nous avons prévue comme loyer des anticipations sur la voie publique.

Nous avons acquis la conviction que nous avons dans cette question le droit pour nous, mais nous chercherons à éviter tout conflit sur ce sujet avec le Conseil d'Etat et nous ferons abstraction, s'il le faut, de notre manière de voir pour arriver à une solution qui puisse être acceptée par tout le monde.

Nous attendons également l'issue qui va être donnée à notre projet de réorganisation de la taxe municipale. Sera-t-il accepté ou refusé? Nous l'ignorons; quoiqu'il en soit ce retard est préjudiciable aux intérêts de la Ville, et nous ne pouvons plus qu'insister auprès des hautes autorités cantonales pour qu'elles veuillent bien prendre une décision à ce sujet.

En tout cas, pour cette année, l'équilibre budgétaire sera certainement obtenu, attendu que la différence qui nous sera indiquée d'office soit sur les saillies, soit sur la taxe municipale, devra être couverte par des centimes additionnels, d'après les prescriptions de l'art. 44 de la loi du 5 février 1849 ; mais nous n'estimons pas que ce moyen soit le meilleur pour équilibrer nos finances, le considérant au contraire comme dangereux à cause de son élasticité et de la facilité qu'il donne par conséquent à entrer dans la voie des dépenses de luxe.

Nous préférierions certainement voir les impôts directs complètement remaniés et répartis d'une manière uniforme pour tout le canton ; mais ce travail n'est pas de notre compétence, et nous avons dû nous contenter de reprendre en sous-œuvre la loi de 1859 instituant notre taxe municipale dont la base est la division des contribuables en classes et catégories.

Quant à l'échéance de 1890 portant suppression de l'Octroi, nous ne la perdrons pas de vue, et nous pourrons, en temps opportun, étudier avec les autorités compétentes un projet de transformation de cet impôt qui, s'il était admis par la Confédération, allégerait considérablement les charges déjà bien suffisantes que le pays devra supporter à ce moment. Car si nous cherchons à nous procurer de nouvelles ressources par l'utilisation des forces motrices du Rhône, nous devons aussi nous occuper de travaux plus ou moins urgents qui ont été promis à plusieurs reprises, mais qui malheureusement auront à supporter des frais d'entretien assez considérables, et n'auront, comme contre-partie de ces dépenses, aucune recette à faire inscrire au budget, ne vous laissant d'autre satisfaction que celle, bien digne de vous, Messieurs, d'avoir exécuté des travaux d'hygiène et facilité le développement intellectuel de nos concitoyens.

Nous espérons donc vous présenter successivement différents projets concernant le Collège, le Musée industriel, le Musée des beaux-arts, les égouts, les percements de rues et divers autres travaux secondaires, mais nous comptons ne le faire qu'en vous présentant en même temps des ressources correspondantes sans demander trop de sacrifices aux contribuables ; c'est pourquoi nous cherchons non seulement à augmenter nos recettes actuelles, mais surtout à ne pas perdre le revenu si nécessaire de l'Octroi.

Nous vous dirons quelques mots sur deux points qui ont préoccupé à des titres bien différents le public genevois.

Vous connaissez tous, Messieurs, la crise qu'a traversée la Caisse hypothécaire à la suite de malversations commises par un administrateur infidèle.

La Ville de Genève étant propriétaire des $65/100$ du capital de fondation (1632 parts sur 2500) et en outre créancière d'une somme de fr. 1.168.000, le Conseil Administratif a pris toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour chercher à sauver la situation et empêcher que cet établissement ne fût forcé de liquider.

Cette éventualité a pu heureusement être écartée, et nous avons même le plaisir de vous annoncer que la Caisse hypothécaire a recommencé les prêts pour des sommes encore peu importantes, il est vrai, mais qui ont certainement facilité le public et ramené la confiance dans cet utile établissement.

Par contre, la prochaine répartition quinquennale sera réduite de moitié, par suite des pertes subies dans l'affaire précitée.

Le second point que nous voulions aborder a trait à la question du réseau des chemin de fer genevois.

Vous avez bien voulu, Messieurs, adopter un vœu qui a réuni l'unanimité du Conseil et par lequel vous demandiez à l'Etat de presser les travaux de raccordement avec le réseau savoisien dans l'intérêt du commerce genevois. — Nous avons transmis ce vœu au Conseil d'Etat, et nous avons tout lieu d'espérer que les études de cette section sont très avancées pour ne pas dire terminées. Mais avant qu'elle soit ouverte à l'exploitation, il se passera peut-être quelques années, et c'est pour cela que, nous conformant à la proposition d'un conseiller municipal, nous avons entamé des négociations avec la compagnie des tramways pour obtenir de suite un reliement avec la gare d'Annemasse et ce, sans qu'il en résulte pour la ville d'autres conséquences financières qu'un certain surcroît de travaux de voirie dont la compagnie serait exonérée. Nous avons tout lieu de croire que cette amélioration coïncidera avec l'ouverture de la ligne d'Annecy.

Nous venons de vous exposer franchement, Messieurs, tout ce nous connaissons de critique ou d'avantageux dans l'administration municipale. — Il en ressort que si notre position est loin d'être désastreuse elle n'est pas brillante non plus, et qu'il faut prendre les

plus grandes précautions pour ne pas lancer inconsidérément la Ville dans des dépenses ou entreprises qu'elle ne pourrait supporter ou continuer.

Nous devons donc tous ensemble faire notre possible pour garder intactes les limites budgétaires et ne proposer ou voter de nouvelles dépenses qu'avec le sentiment qu'elles correspondent bien au vœu général de nos concitoyens, en même temps qu'aux ressources qu'on peut tirer normalement du pays.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans remercier tout le personnel de notre administration et spécialement notre secrétaire général M Auberson, ainsi que MM. les ingénieurs Odier et Merle d'Aubigné, qui, par leur dévouement et leur incontestable capacité, nous ont rendu les plus grands services. Qu'ils reçoivent ici l'expression de nos sincères remerciements.

Et maintenant, Messieurs, il ne nous reste qu'à faire avec vous les vœux les plus sincères pour le développement et la prospérité de la Ville de Genève.

CONSEIL ADMINISTRATIF

ÉLU LE 21 MAI 1882

MM. EMPEYTA, Eugène, *Président*.
PICTET, Arthur-Edward, *Vice-Président*.
RUTISHAUSER, Jean.
TURRETTINI, Théodore.
LE COINTE, Adrien.

Tableau de la répartition des fonctions entre MM. les Membres du Conseil Administratif.

- M. EMPEYTA, suppléant M. RUTISHAUSER.
Finances. — Taxe Municipale. — Contentieux. -- Immeubles.
— Locations. — Octroi. — Abattoirs.
- M. PICTET, suppléant M. EMPEYTA.
Voirie. — Promenades. — Jardin botanique. — Herbarier
Delessert. — Eclairage. — Police. — Halles et Marchés.
- M. TURRETTINI, suppléant M. LE COINTE.
Travaux. — Machine hydraulique. — Concessions d'eau. —
Pompes à incendie. — Caisse de secours des sapeurs-pom-
piers. — Horloges.
- M. RUTISHAUSER, suppléant M. TURRETTINI.
Ecoles primaires. — Ecoles enfantines. — Ecoles des Beaux-
Arts. — Ecoles d'horlogerie. — Musée Rath. — Musée d'his-
toire naturelle. — Musée historique genevois. — Musée archéo-
logique. -- Musée Fol. — Fondation Bouchet.
- M. LE COINTE, suppléant M. PICTET.
Théâtre. — Bibliothèque publique. — Collection de numis-
matique. — Etat civil. — Pompes funèbres. — Cimetières.
-

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRES	PAGES
I FINANCES	4
Sommes affectées au service des Finances	6
Taxe municipale	7
II ADMINISTRATION	
I. Rapports avec le Conseil Municipal	10
II. Rapports avec le Conseil d'Etat	13
Situation financière de la Ville	13
Contributions sur les propriétés municipales	14
Egoûts de l'agglomération genevoise	14
Bains sur le Rhône	15
Autorisations de constructions nouvelles et de reconstructions dans la Ville de Genève	16
III. Utilisation de forces motrices du Rhône	16
IV. Divers	
Route d'Onex	22
Tramways	22
Bâtiment de Rive	23
Conservatoire de musique	24
Comptes de la succession Brunswick	24
Nouveaux quartiers	24
Cadaastre	24
Collection de l'Alabama	24
Bateaux à laver	25
Tir fédéral	25
Communications aux journaux	25
Bureaux	25
Etat-Civil	26
III OCTROI ET ENTREPOT DE LA RIVE DROITE	32
IV ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL	37

V INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS		
ET INDUSTRIE		40
SECTION I.	Ecoles Infantines	41
	Tableau des élèves 1872-1882	43
SECTION II.	Ecoles primaires	44
SECTION III.	Ecole industrielle et commerciale	46
SECTION IV.	Ecole complémentaire	47
SECTION V.	Ecole d'horlogerie	48
SECTION VI.	Ecoles d'art	50
SECTION VII.	Ecole de gymnastique	53
SECTION VIII.	Collège de Genève	53
SECTION IX.	Cours Bouchet	54
	Tableau des cours en 1882	56
SECTION X.	Fondation Diday	57
	Exposition municipale des beaux-arts	59
SECTION XI.	Prix Disdier	60
SECTION XII.	Musée Rath	60
SECTION XIII.	Musée d'histoire naturelle	62
SECTION XIV.	Collections diverses	68
	I. Cabinet de numismatique	63
	II. Cabinet d'antiquités	70
	III. Musée historique genevois	73
	IV. Musée industriel	73
SECTION XV.	Collections Fol	74
SECTION XVI.	Bibliothèque publique	75
	Succursale de Saint-Gervais	82
SECTION XVII.	Herbier Delessert et Conservatoire botanique	84
SECTION XVIII.	Jardin botanique	86
VI THÉÂTRE		88
VII PROPRIÉTÉS MUNICIPALES		93
SECTION I.	Bâtiments municipaux	93
	Etat de la fortune immobilière de la Ville de Genève	96
SECTION II.	Promenades et jardins	105
SECTION III.	Horloges	106
VIII SERVICE DES EAUX		107
	Entretien	109
	Ancienne machine	110

CHAPITRES	PAGES
Nouvelle machine.	110
Exploitation	112
Marche des pompes pendant l'année 1882	114
Canalisations	115
Canalisations nouvelles	116
Fontaines nouvelles et bouches à eau	117
Moteurs et ascenseurs	119
Concessions ménagères	119
Justification de l'emploi de l'eau	120
Service des eaux Compte de profits et pertes	125
, , Bilan	127
IX VOIRIE.	
SECTION I. Entretien des rues.	131
SECTION II. Entretien des ponts	134
SECTION III. Entretien des égouts	136
SECTION IV. Entretien des dépôts	136
SECTION V. Enlèvement des neiges	136
X ECLAIRAGE DE LA VILLE	138
XI POLICE ET SURVEILLANCE	139
XII HALLES ET MARCHÉS.	143
XIII SECOURS CONTRE LES INCENDIES	145
XIV CONVOIS FUNÈBRES	149
XV CIMETIÈRES.	151
XVI ABONNEMENTS TÉLÉPHONIQUES.	154
XVII DÉPENSES IMPRÉVUES	155
XVIII DÉPENSES ET TRAVAUX EXTRAORDI- NAIRES	156
SECTION I. Trottoirs dans les nouveaux quartiers	156
SECTION II. Urinoirs.	157
SECTION III. Clôtures pour promenades	157
SECTION IV. Restauration de la chapelle des Macchabées	157
SECTION V. Débarcadère du quai du Mont- Blanc	158

	PAGES
SECTION VI. Cimetière de Saint-Georges	159
SECTION VII. Magasins de décors et ateliers hydrauliques	160
SECTION VIII. Buste de James Fazy	161
SECTION IX. Bâtiments de gymnastique	161
SECTION X. Elargissement de la rue des Voïrons	162
SECTION XI. Congrès d'hygiène	162
SECTION XII. Tir cantonal	163
SECTION XIII. Concours de musique	164
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	165

CONSEIL ADMINISTRATIF	171
------------------------------	-----

